

6

E23000121/21

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

GARCHY

ENQUETE PUBLIQUE

*Relative à la demande de permis de construire, déposée par
la société GARCHY-ENERGIES, concernant un parc
photovoltaïque situé sur la commune de GARCHY*

ANNEXES

commissaire-enquêteur: Jean-Pierre BILLARD
11 chemin d'Arringes - Arringette--58120 CHAUMARD
0786314315- billardjpierre@aol.com



ANNEXES

L'ensemble des annexes a été transmis à la Préfecture de la Nièvre et au Tribunal administratif de Dijon sous forme numérique

1 - ADMINISTRATIF

Arrêté préfectoral n° 58-2023-12-18-00001
Décision E23000121/21
Avis d'enquête

2 - OBSERVATIONS

Copie du registre d'enquête

3 – PROCES VERBAL DE SYNTHESE ET MEMOIRE EN REPONSE

4 – PUBLICITE

Journaux : 1^{ère} et 2^{ème} parutions
Attestations d'affichages
Constats d'huissier

5 – DIVERS

Note DDT 58 du 06 septembre 2023
Fiche BAZIAS du site (BOU 5800333)

6 - DOSSIER D'ENQUETE



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet Unique ICPE

Arrêté N° 58-2023-12-18-00001

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société GARCHY ÉNERGIES, concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque située sur la commune de Garchy

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-16, R. 123-1 et suivants ;
 - VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 422-1, L. 422-2 et R. 423-57 ;
 - VU** la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;
 - VU** le décret du 27 avril 2023 portant nomination de M. Ludovic PIERRAT en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre ;
 - VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Michaël GALY en qualité de Préfet de la Nièvre ;
 - VU** l'arrêté préfectoral n° 58-2023-08-21-00013 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Ludovic PIERRAT, Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre ;
 - VU** la demande de permis de construire, les pièces du dossier et l'étude d'impact, présentées par la société GARCHY ÉNERGIES et constituant le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque situé sur le territoire de la commune de Garchy ;
 - VU** les avis des services et des collectivités locales émis dans le cadre de l'instruction ;
 - VU** la liste des commissaires enquêteurs établie pour le département de la Nièvre au titre de l'année 2023 ;
 - VU** la décision n° E23000121/21 du 22 novembre 2023 par laquelle M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné M. Jean-Pierre BILLARD en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Claude BIANCALANA en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a eu lieu de soumettre cette demande d'autorisation à enquête publique ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Durée et objet de l'enquête publique

Il sera procédé du mardi 16 janvier 2024 à partir de 14h00 au jeudi 15 février 2024 jusqu'à 16h30, soit pendant une période de 31 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société GARCHY ENERGIES (siège social : 213 Cours Victor Hugo – 33130 BÈGLES), concernant un parc photovoltaïque situé sur la commune de Garchy.

La demande est sollicitée pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête de 4,1 MWc comprenant 7 398 modules, 1 poste de livraison, 1 poste de transformation électrique et 1 local de stockage, au lieu-dit "Bois Rond" sur le territoire de la commune de Garchy.

L'enquête publique concerne les communes de Garchy, Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Suilly-la-Tour, Vielmanay et la communauté de communes Cœur de Loire.

Article 2 : Commissaire enquêteur et suppléant

M. Jean-Pierre BILLARD, chef technicien des services vétérinaires, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par décision n° E23000121/21 du 22 novembre 2023 de M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon. M. Claude BIANCALANA est le suppléant de M. Jean-Pierre BILLARD.

Article 3 : Consultation du dossier et observations du public

Le dossier d'enquête (comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique), ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans la mairie de Garchy pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que le public puisse :

- en prendre connaissance sur place, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Garchy (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h00-16h30),
- formuler éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur titulaire, M. Jean-Pierre BILLARD, à la mairie de Garchy, siège de l'enquête, où elles sont tenues à la disposition du public.

Les observations pourront également être adressées à la Préfecture de la Nièvre, par voie électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-garchy@nievre.gouv.fr avant la fin de l'enquête. Elles sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet "Publications" – rubrique "Enquêtes publiques État") dans les meilleurs délais.

En outre, le dossier pourra également être consulté dans les mairies de Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Suilly-la-Tour, Vielmanay au siège de la communauté de communes Cœur de Loire, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet "Publications" – rubrique "Enquêtes publiques État").

Le dossier sera mis à disposition du public, durant toute la durée de l'enquête publique, sur un poste informatique à la Préfecture de Nevers (Pôle Environnement et Guichet Unique ICPE) sur rendez-vous, en téléphonant au 03.86.60.71.43 ou 03.86.60.71.46.

Article 4 : Permanences du commissaire enquêteur

M. Jean-Pierre BILLARD (ou son suppléant) se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Garchy les :

➤ mardi	16 janvier 2024	de	14h00 à 16h30
➤ jeudi	25 janvier 2024	de	14h00 à 16h30
➤ lundi	29 janvier 2024	de	14h00 à 16h30
➤ vendredi	9 février 2024	de	14h00 à 16h30
➤ jeudi	15 février 2024	de	14h00 à 16h30

Article 5 : Affichage et publication de l'avis au public

Un avis d'enquête publique, établi dans les conditions prévues par l'article L. 123-10 du code de l'environnement, sera affiché par les soins du maire de chaque commune citée à l'article 1^{er} et par le président de la collectivité citée au même article, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, soit au plus tard le lundi 1^{er} janvier 2024 et pendant toute la durée de celle-ci, à la porte des mairies et du siège de la communauté de communes et visible en dehors des heures d'ouverture des bureaux, ainsi qu'aux éventuels autres lieux habituels d'affichage.

Un certificat d'affichage sera établi par chaque maire et le président de la communauté de communes concernés pour constater l'accomplissement de cette formalité.

En outre, dans ces mêmes conditions de délai et de durée, il sera procédé, par les soins de la société GARCHY ÉNERGIES, à l'affichage de ce même avis sur les lieux ou aux abords immédiats de l'opération. Les affiches doivent être visibles et lisibles de la ou des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

Cet avis sera également inséré, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, par les soins du Préfet de la Nièvre et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

L'avis d'enquête et le dossier de demande de permis de construire seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet "Publications" - rubrique "Enquêtes publiques État") dans les mêmes conditions de délai que celles prévues ci-dessus.

Article 6 : Conduite de l'enquête publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-13 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet. Il pourra également :

- recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander au responsable du projet de communiquer ces documents au public,
- visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants,
- entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes qu'il lui paraîtra utile de consulter,
- organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du responsable du projet.

Article 7 : Communication et informations

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre, dès publication de cet arrêté.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. Tom CALLON - société VALOREM - Agence Centre Est - 33 rue Paul Duvivier - 69007 Lyon (Téléphone : 06.11.25.30.74 - Courriel : tom.callon@valorem-energie.com).

Article 8 : Fin de l'enquête publique

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur.

Dès clôture du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le demandeur disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira, d'une part, un rapport dans lequel il relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies, d'autre part, ses conclusions motivées, qui doivent figurer dans un document séparé et précisera si elles sont favorables ou non au projet.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra, au Préfet de la Nièvre, le registre et le dossier d'enquête, accompagnés du rapport et des conclusions susvisés. Il fera parvenir simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Dijon.

Dès leur réception, une copie de ce rapport et de ces conclusions motivées sera adressée au responsable du projet ainsi qu'aux maires des communes et au président de la collectivité concernées.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Nièvre - Pôle Environnement et Guichet unique ICPE, ainsi qu'à la mairie de Garchy.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre pour une durée qui ne peut être inférieure à un an à compter de la décision finale.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

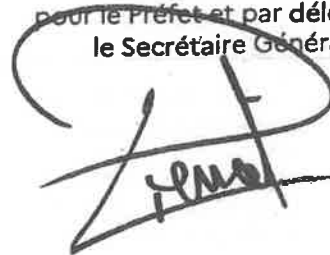
Article 9 : Exécution et notification

- Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre,
- la Sous-Préfète de Cosne-Cours-sur-Loire,
- les Maires de Garchy, Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Suilly-la-Tour et Vielmanay,
- le Président de la communauté de communes Cœur de Loire,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté,
- le Directeur départemental des territoires de la Nièvre,
- le représentant de la société GARCHY ÉNERGIES,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre, dont copie sera adressée à M. Jean-Pierre BILLARD, commissaire enquêteur, ainsi qu'à M. le Président du Tribunal Administratif, et dont l'original sera transmis au Directeur des archives départementales de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 18 DEC. 2023

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,



Ludovic PIERRAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dijon, le 22/11/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE DIJON

22 rue d'Assas - CS 61616

21016 Dijon Cedex

Téléphone : 03.80.73.91.00

Télécopie : 03.80.73.39.89

du lundi au vendredi de 9h-12h
et de 13h30 à 16h

E23000121 / 21

Monsieur Jean Pierre BILLARD
11 chemin d'Arringes
Arringette
58120 CHAUMARD

Dossier n° : E23000121 / 21

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque située sur le territoire de la commune de GARCHY (58).

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,

ou par délégation,
Lydia VOYE

Enquêtes publiques



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON

22/11/2023

Le président du tribunal administratif

N° E23000121 /21

Décision désignation commission ou commissaire du 22/11/2023

Vu enregistrée le 22/11/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet de la Nièvre demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque située sur le territoire de la commune de GARCHY (58)* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ; le chapitre III du titre II du livre Ier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE


ARTICLE 1 : Monsieur Jean Pierre BILLARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Claude BIANCALANA est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Nièvre, à la société GARCHY ENERGIES, à Monsieur Jean Pierre BILLARD et à Monsieur Claude BIANCALANA.

Le président,


David ZUPAN





PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

PERMIS DE CONSTRUIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque Commune de GARCHY

Pétitionnaire :

Société **GARCHY ÉNERGIES** dont le siège social est situé 213 Cours Victor Hugo – 33130 BÈGLES

Objet de la demande :

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête de 4,1 MWc située au lieu-dit "Bois Rond" sur le territoire de la commune de Garchy.

Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur :

Du mardi 16 janvier 2024 à partir de 14h00 au jeudi 15 février 2024 jusqu'à 16h30 (31 jours consécutifs).

M. Jean-Pierre BILLARD, chef technicien des services vétérinaires, commissaire enquêteur titulaire (ou son suppléant, M. Claude BIANCALANA), se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Garchy les :

- mardi 16 janvier 2024 de 14h00 à 16h30
- jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 16h30
- lundi 29 janvier 2024 de 14h00 à 16h30
- vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 16h30
- jeudi 15 février 2024 de 14h00 à 16h30

Pièces mises à disposition du public et renseignements :

Dossier de demande de permis de construire (comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique).

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés au responsable du projet : M. Tom CALLON – société VALOREM – Agence Centre Est – 33 rue Paul Duvivier – 69007 Lyon (Téléphone : 06.11.25.30.74 – Courriel : tom.callon@valorem-energie.com).

Lieu de consultation :

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »,
- à la mairie de Garchy, Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Sully-la-Tour, Vielmanay et à la communauté de communes Cœur de Loire.
- au Pôle Environnement de la Préfecture de la Nièvre.

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions durant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur titulaire, M. Jean-Pierre BILLARD à la mairie de Garchy, siège de l'enquête, où elles sont tenues à la disposition du public.
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-garchy@nievre.gouv.fr

Décision :

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies de Garchy, Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Suilly-la-Tour, Vielmanay, au siège de la communauté de communes Cœur de Loire, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet "Publications" – rubrique "Enquêtes publiques État").

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : relative à la demande de permis de construire, déposée par la Société GARCHY ENERGIES, concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque située sur la commune de GARCHY.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 58-2023-12-18-00001 en date du 18 décembre 2023 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : NIEVRE

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M Jean-Pierre BILLARD qualité chef pch de l'Agence de l'Agriculture

Membres titulaires : M qualité

M / / qualité

M / / qualité

Membres suppléants : M qualité

M / / qualité

M / / qualité

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 16 janvier 2024 à 14h00 au 15 février 2024 à 16h30

les / de à et de à

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 16h30 et de à

les / de à et de à

Siège de l'enquête : mairie de GARCHY

Autres lieux de consultation du dossier : mairies de Pouilly sur Loire s'te Colombe de bois, s't Quentin/Prabain, Sully la Toure, Vielmanay, siège de la C.C. Loire, Nièvre, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche, jours fériés.

Registre d'enquête : publications : indique enquête publique, Etat

comportant 32 feuillets non mobiles; cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destinés à recevoir

les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de GARCHY ainsi que par courriel à enquête-publique-garchy@nievre.gouv.fr

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Préfecture de la Nièvre - pôle environnement et

forêt unique ICPE ainsi qu'à la mairie de GARCHY.

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la

préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les mardi 16 janvier 2024 de 14h00 à 16h30 et de à

les jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 16h30 et de à

les lundi 29 janvier 2024 de 14h00 à 16h30 et de à

les vendredi 09 février 2024 de 14h00 à 16h30 et de à

les jeudi 15 février 2024 de 14h00 à 16h30 et de à

les / de à et de à

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M^{me}

Judi 16 Janvier 2024 - ouverture de l'enquête
14^h 00 première permanence - 16^h 30 fin de la permanence - aucune visite

Judi 25 Janvier 2024 - 14^h deuxième permanence -

① L'accès au terrain en bord de route devra être fermé par une barrière afin de ne pas pouvoir accéder à l'ancien site CNRS laissé à l'abandon et éviter les intrusions.

PICARD Claire -

16^h 30 fin de la permanence - pas de courriers

Lundi 29 Janvier 2024 - 14^h troisième permanence - 16^h 30 fin de la permanence - pas de visite - pas de courriers

Vendredi 09 février 2024 - 14^h quatrième permanence - aucun courrier, aucune visite - 16^h 30 fin de la permanence

Judi 15 février - 14^h 00 dernière permanence - 16^h 30 - pas de visite, pas de courriers - fin de l'enquête

Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES

Retrouvez nos avis sur
lejdc.fr
et
dansnoscoeurs.fr

Pour nous contacter
obsèques@centrefrance.com

ARMES

René NICARD, son époux ;
Ses deux filles ;
Ses deux petits-fils
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Michele RAMEAU
épouse NICARD

La cérémonie religieuse aura lieu le **mercredi 27 décembre 2023, à 10 heures**, en l'église d'Armes.

PF et marbrerie Parent, Clamecy.

921730

CARNET SERVICES OBSÈQUES

POMPES FUNÈRES

- POMPES FUNÈRES PRIVÉES ETS MARTIN**
Caveaux - Monuments - Chambre funéraire
MARZY-FOURCHAMBAULT, 25, rue Gambetta
Tél. 03.86.58.90.32 - 24 h/24 - 7 j/7
www.etablissementsmartin-pompes-funerees-privée.com
- PF BULOT ROC'ECLERC**
Funérarium et Marbrerie - 24 h/24 - 7j/7
NEVERS - Tél. 03.86.36.40.06
VARENNES-VAUZELLES - Tél. 03.86.38.08.30
- PF MARBRERIE DUCROISET**
Funérarium - Caveaux - Monuments
CERCY-LA-TOUR - Tél. 03.86.50.08.55
24 h/24 - 7 j/7
- POMPES FUNÈRES RASLES**
Monuments et caveaux
NEVERS, 3, rue Jean-Gauthier
Tél. 03.86.59.29.98 - 24 h/24 - 7 j/7
- PF L'ÉCRIN DU SOUVENIR**
58000 SERMOISE-SUR-LOIRE
Tél. 03.86.36.70.99 - 24 h/24 - 7 j/7
Agréé Association Française d'Information Funéraire
www.ecrindusouvenir.com

Pour paraître dans cette rubrique publicitaire, téléphonez au
04.73.17.31.41



Contactez le service **Obsèques**

Du lundi au vendredi : 9h - 18h
Samedi : 14h - 18h
Pour une parution le lendemain, vos avis sont à adresser avant 17h30 (17h le samedi)

0473 17 31 41 • obsèques@centrefrance.com

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centrefrance.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de la Nièvre ou tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Liberté - Egalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈRE
Direction du pilotage interministériel
Pôle Environnement et Galichet unique KPE
PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque
Commune de GARCHY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pétitionnaire :
Société GARCHY ÉNERGIES dont le siège social est situé 213 Cours Victor Hugo - 33130 BÈGES

Objet de la demande :
Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête de 4,1 MWc située au lieu-dit "Bois Rond" sur le territoire de la commune de Garchy.

Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur :
Du mardi 16 janvier 2024 à partir de 14h00 au jeudi 15 février 2024 jusqu'à 16h30 (31 jours consécutifs).

M. Jean-Pierre BILLARD, chef technicien des services vétérinaires, commissaire enquêteur titulaire (ou son suppléant, M. Claude BIANCALANA), se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Garchy les :

- mardi 16 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,
- jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,
- lundi 29 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,
- vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 16h30,
- jeudi 15 février 2024 de 14h00 à 16h30.

Pièces mises à disposition du public et renseignements :
Dossier de demande de permis de construire (comprenant notamment une étude d'impact et un résumé non technique).
Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés au responsable du projet, M. Tom CALON - société VALORIM - Agence Centre Est - 33 rue Paul Doumer - 63000 LYON (téléphone : 06.11.25.30.74 - Courriel : tom.calon@valorem-energie.com).

Lieux de consultation :
Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :
- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr - onglet "Publications" - rubrique "Enquêtes publiques État".

- à la mairie de Garchy, Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Sully-la-Tour, Vielmayet et agglomération de communes Cœur de Loire,
- ou Pôle Environnement de la Préfecture de la Nièvre.

Observations du public :
Le public peut adresser ses observations et propositions durant la durée de l'enquête publique :
- sur le registre spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur titulaire, M. Jean-Pierre BILLARD à la mairie de Garchy, siège de l'enquête, où elles sont tenues à la disposition du public,
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-pub@nievre.gouv.fr

Décision :
À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies de Garchy, Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Sully-la-Tour, Vielmayet, ou siège de la communauté de communes Cœur de Loire, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr - onglet "Publications" - rubrique "Enquêtes publiques État").

Le DIVERTO de votre quotidien de ce dimanche 24 décembre 2023 comporte un ou plusieurs encarts publicitaires, en fonction des éditions, liste ci-jointe.

Encarts Diverto Centre France : Haute-Vienne, mise sous presse

« MIROITERIE RAYNAUD »

Si vous écrivez en réponse à une petite annonce, n'omettez pas d'indiquer le numéro de référence

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30
annonces.cfp@centrefrance.com

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

X RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. - CORNELOUP D, TÉL. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035 271025

L'ACTU EN DIRECT

LEJDC.fr

AGRICULTURE

ANIMAUX

PERDUS TROUVÉS

VOYAGE

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VOYAGES

VÉHICULES

VENTE VÉHICULES LOISIRS

MOBILHOMES

Partager l'info...

MOBILHOME 8,6x3 m, isolé, 13.250 € HT, livré., WWW.HALLES-FOREZIENNES.COM, tél. 06.80.59.35.59. 264523

DU CENTRE

SA au capital de 46.332,21 €

Président-Directeur général : M. Didier MARTINEZ
Directeur de la publication : M. Philippe DEPALLE
Rédacteur en chef : M. Philippe DEPALLE

Principaux actionnaires : S.A. LA MONTAGNE au capital de 605.796,07 € - N° 1026 C 88484
Commission paritaire : n° 1026 C 88484
Imprimerie : GCF - 40, rue Morel-Ladeuil - 63000 Clermont-Ferrand

TARIF DES ABONNEMENTS	
	UN AN
52 numéros : 104 €	

La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit de nos articles ou informations est interdite.

LETRI + FACILE

Journal imprimé sur du papier recyclé durablement. L'impression des eaux est de 0,032 kg/t de papier.

2 départements achetés le 3ème OFFERT

Pour faire paraître une photo avec votre petite annonce, il suffit :

- de nous faire parvenir un tirage papier de bonne qualité avec vos coordonnées au verso, accompagné de votre grille (attention ! la photo ne vous sera pas retournée)
- ou de nous envoyer une photo (fichier .jpeg) par mail à annonces.cfp@centrefrance.com en précisant votre nom et le téléphone figurant dans votre annonce.

Zone de diffusion 03 • 15 • 18 • 19 • 23 • 28 • 43 • 45 • 58 • 63 • 87 • 89

A/ Rédigez votre annonce

(1 lettre par case, 1 case entre chaque mot - Évitez les abréviations)

Ligne 1 : _____
Ligne 2 : _____
Ligne 3 : _____
Ligne 4 : _____
Ligne 5 : _____

Vos rendez-vous = Bonnet affaires mercredi + samedi • Immobilier jeudi + samedi • Automobile vendredi + samedi • Toutes rubriques sauf emploi

B/ Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Entourez votre formule	1 jour oue choix	Deux Rendes-vous 1 jour + samedi	Double Deux 2 Rendes-vous 2 jours + 2 samedis	Sixto 6 jours consécutifs	Calculez le prix de votre annonce
1 département	2,20 € la ligne	2,70 € la ligne	3,50 € la ligne	7,80 € la ligne	€
2 départements	3,50 € la ligne	4,35 € la ligne	5,75 € la ligne	12,70 € la ligne	€
3 départements	4,80 € la ligne	5,95 € la ligne	7,75 € la ligne	17,00 € la ligne	€
Département(s) : 03 15 18 19 23 28 43 45 58 63 87 89					
Option Photo	10 €				Option Photo €
Option Carte	5 €				Option Carte €
Option Pece X	4 €				Option Pece €
Mensuel (hors de Centre France Publications) (commodités)			40 € - hors de 2 lignes de texte		€
C) Obligatoire pour Manager et Remerciements.					TOTAL ANNONCE €

C/ Vos coordonnées (à remplir obligatoirement)

(Ces renseignements ne figurent pas dans l'annonce)

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ e-mail : _____

Votre annonce par téléphone au 04 73 17 30 30 de 9 h à 17 h
 Votre annonce par mail annonces.cfp@centrefrance.com

Votre annonce par courriers Envoyez le document rempli à : Centre France Publicités - Service PRT BP 90324 - 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

Règlement par chèque à l'ordre de CFP ou par carte bancaire (uniquement par téléphone)

*Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Annonces classées

58

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

VILLE DE NEVERS

AVIS D'INFORMATION

Le Maire de Nevers informe les citoyens que le budget 2024 de la Ville de Nevers, voté en séance du conseil municipal du 19/12/2023, est à la disposition du public dans les lieux suivants :

- **Mairie de Nevers**
Place de l'Hôtel de Ville
58036 NEVERS cedex
Tél. 03.86.68.46.46
- **Direction des finances, des budgets, et du contrôle externe**
1 rue Marguerite Duras - NEVERS
- **Mairies de proximité**
- **Sur le site internet de la Ville de Nevers**



PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel
Pôle Environnement et Grandchêne unique ICPE
PERMIS DE CONSTRUIRE
Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque
Commune de GARCHY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pétitionnaire :
Société GARCHY ÉNERGIES dont le siège social est situé 213 Cours Victor Hugo - 33300 BÈGLES

Objet de la demande :
Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de crête de 4,1 MWc située au lieu-dit "Bais Rond" sur le territoire de la commune de Garchy.

Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur :

Du mardi 16 janvier 2024 à partir de 14h00 au jeudi 15 février 2024 (jusqu'à 16h30 (31 jours consécutifs)).
M. Jean-Pierre BILLARD, chef technicien des services vétérinaires, commissaire enquêteur titulaire (ou son suppléant, M. Claude BIANCALANA), se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Garchy les :

- mardi 16 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,
- jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,
- lundi 29 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,
- vendredi 5 février 2024 de 14h00 à 16h30
- jeudi 15 février 2024 de 14h00 à 16h30.

Pièces mises à disposition du public et renseignements :
Dossier de demande de permis de construire (comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique).

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés au responsable du projet : M. Ton COLLON - société VALOREM - Agence Centre Est - 33 rue Paul Dauterive - 69007 Lyon (Téléphone : 06.11.25.30.74 - Courriel : ton.collon@valorem-energie.com).

Lieux de consultation :
Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :
- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État ».

- à la mairie de Garchy, Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Sully-la-Tour, Vieilmanay et communauté de communes Cœur de Loire.

- au Pôle Environnement de la Préfecture de la Nièvre.

Observations du public :
Le public peut adresser ses observations et propositions durant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur titulaire, M. Jean-Pierre BILLARD à la mairie de Garchy, siège de l'enquête, où elles sont tenues à la disposition du public.
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-garchy@nievre.gouv.fr

Décision :
À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies de Garchy, Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Sully-la-Tour, Vieilmanay, au siège de la communauté de communes Cœur de Loire, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »).

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail
04.73.17.30.30
annonces.cfp@centrefrance.com

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS
BROCANTES

MARIAGES RENCONTRES

RENCONTRES

RECUPÉRATEUR

ACHETE, tous objets anciens, montres, pendules, carillons, jouets, violons, bibelots, etc. fonds de tiroir, se déplace gratuitement, paiement comptant. _ CAPLOT JOHN, tél. 06.14.59.26.71
RCS 344008255. 279760

TÉLÉPHONE

AGNES, divorcée, 50 a., pr H aimant les femmes, répond directement au _ ABY, tél. 09.78.06.40.50-0,80 €/mn + px appel RC442035489. 275275

LES SPORT EN DIRECT

LEJDC.fr

MARRE DU TRAIN-TRAIN

quotidien, je ch. 1h. pr rel. discrète par tél. _ ABY, tél. 08.95.10.06.61 appel gratuit RC442035489. 275240

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES

, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. _ CORNELIUS D., tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035 271025

VERO, 44 a. rech. H, discret et bien élevé pr moment d'évasion par tél. _ ABY, tél. 08.95.10.06.62 appel gratuit RC442035489. 275348

ANIMAUX

PERDUS
TROUVÉS

SOPHIE, seule en cette fin d'année, ch. relation sincère avec un homme attachant par tél. _ SD, tél. 08.95.10.23.43, 0,80 €/mn + px appel. 280794

PERDU BEAU CHAT ROUX,

lundi 18 décembre, en soirée, à Fourchambault, aux environs de la route de Nevers. _ Tél. 03.86.60.48.86. 281676

Mettez toutes les chances de votre côté en privilégiant la "puce" sur votre annonce

GHISLAINE souhaite finir l'année en beauté. _ HD, tél. 08.95.10.04.47 - 0,80 €/mn + prix appel RC 487771388. 280739

JOLIE BLONDE, célib, ouverte d'esprit, dispo pr rencontre par tél. _ ABY, tél. 09.78.06.42.43 appel gratuit RC442035499. 275368

VERO, 44 a. rech. H, discret et bien élevé pr moment d'évasion par tél. _ ABY, tél. 08.95.10.06.62 appel gratuit RC442035489. 275348

MICROCAR, 2006, 42.000 km, bon état, rouge, 5.500 € à débattre. _ Tél. 06.84.20.31.11. 278495

L'ACTU EN DIRECT

LEJDC.fr

VENTE VÉHICULES LOISIRS

MOBILHOMES

MOBILHOME 8,6x3 m, isolé, 13.250 € HT, livré. _ WWW.HALLES-FOREZIENNES.COM, tél. 06.80.59.35.59. 264523

A nos lecteurs... Comment répondre à une petite annonce

Lorsqu'il y a la mention écrire CENTRE FRANCE PUBLICITE, nous ne pouvons vous donner l'adresse. Vous écrivez une lettre destinée à l'annonceur. Précisez bien le numéro exact de l'annonce qui vous intéresse ou de préférence joignez la coupure de l'annonce. A réception, nous la transmettrons à l'intéressé. C'est lui qui doit vous répondre directement.

Très important
De nombreux lecteurs nous donnent des numéros d'annonces qui ne correspondent pas à l'annonce qui les intéresse. De ce fait, leur lettre prend un mauvais destinataire. Donnez-nous le numéro exact et vous serez satisfait dans le minimum de temps.

A nos annonceurs
Nous prions nos annonceurs de répondre aux lettres qu'ils reçoivent, surtout lorsqu'elles sont accompagnées d'un timbre. Nous les en remercions.

ACHATS VÉHICULES DIVERS

ACHÈTE VOITURES, MOTOS, CAMPING-CARS, à partir de 2003, dans l'état, sans contrôle technique, même hors service. _ AUTIA FRANCE, tél. 06.65.90.31.97. 271482

EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

DAME retraitée hôpital, cherche emploi d'auxiliaire de vie. Peut se déplacer, possède permis B. Au mois, quinzaime ou week-end. CESU accepté. _ Tél.06.30.01.29.10. 280805

LES ESSENTIELS DES LIVRES PRATIQUES POUR VOTRE QUOTIDIEN

12€ 90 PAR TITRE

Format : 15,5 x 22,5 cm (sauf "Mieux préserver ma vitalité" 18 x 20 cm)
Papier : entre 100 et 134 pages

la boutique

2332 / Avez-vous droit d'accéder à nièvre.gouv.fr

lejdc.fr
Partager l'info...

Annonces classées

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de la Nièvre au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

VIE DES SOCIÉTÉS

SCI L'ÉPINOCHÉ
SCI au capital de 1000 €
Siège social : 7, rue de la République
9570 SARRAINS
RCS PONTOISE 87520287

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/01/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 72, impasse des Artisans 58450 NEUVY-SUR-LOIRE à compter du 09/01/2024. Durée : 99 ans. Objet : Achat et location de biens immobiliers. Radiation au RCS de PONTOISE et immatriculation au RCS de NEVERS.

229942

LES GRAINS ENERGIE
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 8 Chemin de Tracrin
58120 CHATEAU CHINON (CAMPAGNE)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATEAU CHINON (CAMPAGNE) du 01 janvier 2024 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : LES GRAINS ENERGIE
Siège : 8 Chemin de Tracrin, 58120 CHATEAU CHINON (CAMPAGNE)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1.000 euros en numéraire
Objet : Production d'électricité solaire, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions ou jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.
Lorsque la société comporte plusieurs associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, les actions du cédant étant prises en compte pour le calcul de cette majorité.
Président : M. Xavier, Nicolas GRARD demeurant à 8 Chemin de Tracrin, 58120 CHATEAU CHINON (CAMPAGNE) pour une durée illimitée.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS
POUR AVIS
Le Président

229960

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈVRE
Direction du pilotage interministériel
Pôle Environnement et Climat unique ICPE
PERMIS DE CONSTRUIRE
Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque
Commune de GARCHY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pétitionnaire : SOCIÉTÉ GARCHY ÉNERGIES dont le siège social est situé 213 Cours Victor Hugo - 38130 BÉGLES
Objet de la demande : Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de crête de 4,1 MWc située au lieu-dit "Bois Rond" sur le territoire de la commune de Garchy.

Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur :
Du mardi 16 janvier 2024 à partir de 14h00 au jeudi 15 février 2024 jusqu'à 16h30 (31 jours consécutifs).

M. Jean-Pierre BILLARD, chef technicien des services vétérinaires, commissaire enquêteur titulaire (ou son suppléant, M. Claude BIANCALANA), se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Garchy les :

- mardi 16 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,
- jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,
- lundi 29 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,
- vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 16h30
- jeudi 15 février 2024 de 14h00 à 16h30.

Pièces mises à disposition du public et renseignements :
Dossier de demande de permis de construire (comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique).

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés au responsable du projet : M. Tom CALLON - société VALOREM - Agence Centre Est - 33 rue Paul Darvillier - 69007 Lyon (téléphone : 06.11.25.30.74 - Courriel : tom.callon@valorem-energie.com).

Lieux de consultation :
Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :
- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État ».

- à la mairie de Garchy, Pouvilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Sully-la-Tour, Vieilmanay et blocs communautés de communes Cœur de Loire.

- au Pôle Environnement de la Préfecture de la Nièvre.
Observations du public :
Le public peut adresser ses observations et propositions durant la durée de l'enquête publique

- sur le registre spécialement ouvert à cet effet et les adresser par écrit au commissaire enquêteur titulaire, M. Jean-Pierre BILLARD à la mairie de Garchy, siège de l'enquête, où elles sont tenues à la disposition du public.

- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-garchy@nievre.gouv.fr

Décision :
À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies de Garchy, Pouvilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Sully-la-Tour, Vieilmanay, ou siège de la communauté de communes Cœur de Loire, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr - onglet "Publications" - rubrique "Enquêtes publiques État").

22807

LE JOURNAL DU CENTRE

SA au capital de 46.332 €

Président-Directeur général, Directeur de la publication : M. Didier MARTINEZ
Rédacteur en chef : M. Philippe DEPALLE

Principal actionnaire : S.A. LA MONTAGNE au capital de 602.290 € - RC 856 200 259
Commission paritaire : n° 8028 C 82768

DIRECTION, RÉDACTION
3, rue du Chemin-de-Fer - CS 80660 - 58027 NEVERS Cedex
Tél. 03.85.71.45.00 Fax 03.85.71.45.20
IMPRESSIÈRE : GCF - Mée des Bourdillais, 59000 Aazere

1. PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 3, rue du Chemin-de-Fer - BP 229 - 58002 NEVERS Cedex :
1) Publicité commerciale. - Tél. 02.48.27.28.30.
2) Petites annonces. - Tél. 04.73.17.30.30.
 - 3) Annonces officielles. - Tél. 04.73.17.31.27.
 - 4) Emplois : carrières et professions. - Tél. 04.73.17.31.26.
 - 5) Avis d'objets. - Tél. 04.73.17.31.41.
11. PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :
Publicité commerciale. - Tél. 01.80.48.93.66.



Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenant le label de l'écologie sous le numéro FR053701, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 40 % et de fibres végétales issues de forêts gérées durablement. L'encrochage des pages est de 0,01% de solvant.

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30
annonces.cfp@centrefrance.com

BONNES AFFAIRES

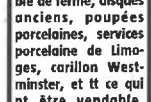
ANTIQUITÉS BROCHANTES



X URGENT achète vieux vins et champagnes même imbuables avec étiquettes. **ANTIQUITES HEITZMANN**, RCS 422539395, tél. 06.07.23.50.17, thomasheitzmann@icloud.com, ds le respect des gestes barrières. 283317



X ANTIQUAIRE, urgent, achète et estime en permanence ts meubles anciens avant 1940 pr meubler château et maison bourgeoise, rech. pr collectionttes montres goussets ou bracelets même abîmés, pendules, vins même imbuables, miroirs, table de ferme, disques anciens, poupées porcelaines, services porcelaine de Limoges, corillon Westminster, et ce qui pt être vendue, n'hésitez à me contacter, je suis 4 jrs par semaine sur le secteur, professionnel depuis 1999, 3^e génération. **ANTIQUITES HEITZMANN**, RCS 422539395, tél. 06.07.23.50.17 ou 03.80.26.89.65, thomasheitzmann@icloud.com, ds le respect des gestes barrières. 283316



X URGENT achète livres anciens reliés, tous genres, Jules Vernes, etc., missels, BD, belles reliures, pour bibliothèque, même grande quantité. **ANTIQUITES HEITZMANN**, RCS 422539395, tél. 06.07.23.50.17, thomasheitzmann@icloud.com, ds le respect des gestes barrières. 283318



X COLLECTIONNEUR achète montres bracelet et gousset anciennes. **M. HEITZMANN THOMAS**, RCS 422539395, tél. 06.07.23.50.17. 283329

AGRICULTURE

X RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. **CORNELOUP D, tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035** 281733

INFO SERVICE

ARTISANS



SERVICES ESPACES VERTS
ENTRETIEN ESPACE VERT, élagage, abattage, taille, évacuation de déchets verts, devis et déplacement gratuit. **JAROD FAHYS**, tél. 06.35.16.39.98. 284502

MARIAGES RENCONTRES

RENCONTRES

AGENCES

FIN LA SOLITUDE, découvrez des centaines de personnes seules prêtent à faire des rencontres sérieuses entre particulier sur votre région. **S.P.C.**, tél. 0.805.03.10.03, appel gratuit, siren 852407717. 274974

TÉLÉPHONE



SOPHIE, brune, célibataire, ch. H, pour moments de partages, dispo au. **SD**, tél. 08.95.10.23.43, 0,80 €/min + prix appel RC 501004089. 288322



Partager l'info...

VÉHICULES

VENTE VÉHICULES LOISIRS



JOLIE BLONDE, 50 a., ch. H. célib., pr moments intimes par téléphone. **ABY**, tél. 0895.10.06.62-0.80 €/mn + px appel, RC442035499 281709

MOBILHOMES



MOBILHOME 8.6x3 m, isolé, 13.250 € HT, livré. WWW.HALLES-FOREZIENNES.COM, tél. 06.80.59.35.59. 283599



VOUS RECRUTEZ ?
CONTACTEZ NOS EXPERTS
emploi@centrefrance.com
ou 73 17 31 26



DIVORCÉE, envie d'un nouveau dép., pr passer 1 moment avec moi par tél. **ABY**, tél. 09.78.06.40.50, appel gratuit RC442035499. 281689

EMPLOIS

AUXILIAIRE DE VIE, plus de 10 ans d'expérience, aide à la toilette, lever, coucher, repas, courses, ménage, cherche emploi à domicile, secteur Auxerre et alentours de 20 km, CESU accepté. **ABY**, tél. 07.84.72.62.45. 288307

OFFRES D'EMPLOI

Retrouvez toutes les annonces sur www.centreofficielles.com
04.73.17.31.26
emploi@centrefrance.com

Domaine Thomas et Fils

situé à Verdigny, dans le Cher, recherche (H/F)
ouvrier viticole
pour entretien du domaine, taille de la vigne (expérience exigée en taille Guyot Pousard)
Salaire : 12,50 €/h - Permis B obligatoire.
Horaires : 40 h (35 h + 5 h supplémentaires payées).
Évolution possible.
Candidature par e-mail à contact@domainethomas.fr ou par téléphone au 06 86 90 10 27

Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES
04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

Avis d'obsèques / Annonces classées

CARNET SERVICES OBSEQUES

POMPES FUNEBRES

PF BULOT ROC'ECLERC
Funérarium et Marbrerie - 24 h/24 - 7j/7
NEVERS - Tél. 03.86.36.40.06
VARENNES-VAUVELLES - Tél. 03.86.38.08.30

PF MARBRERIE DUCROIS ET
Funérarium - Caveaux - Monuments
CERCY-LA-TOUR - Tél. 03.86.50.08.55
24 h/24 - 7j/7

POMPES FUNEBRES RASLES
Monuments et caveaux
NEVERS, 3, rue Jean-Gauthier
Tél. 03.86.59.29.98 - 24 h/24 - 7j/7

PF L'ÉCRIN DU SOUVENIR
58000 SERMOISE-SUR-LOIRE
Tél. 03.86.36.70.99 - 24 h/24 - 7j/7
Agrégé Association Française d'Information Funéraire
www.ecrindusouvenir.com

POMPES FUNEBRES PRIVÉES ETS MARTIN
Caveaux - Monuments - Chambre funéraire
MARZY-FOURCHAMBAULT, 25, rue Gambetta
Tél. 03.86.58.90.32 - 24 h/24 - 7j/7
www.etalissementsmartin-pompes-funebres-privé.com

Pour paraître dans cette rubrique

04 73 17 31 41

CENTRE FRANCE PUB

Contactez le service Obsèques

Du lundi au vendredi : 9h - 18h
Samedi : 14h - 18h
Pour une parution le lendemain, vos avis sont à adresser avant 17h30 (17h le samedi)

04 73 17 31 41 • obsèques@centrefrance.com

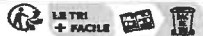
DU CENTRE

SA au capital de 46.322,31 €

Président-Directeur général : M. Didier MARTINEZ
Directeur de la publication : M. Philippe DEPALLE
Rédacteur en chef :
Principale actionnaire : S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.795,07 € - RC 856.200.859
Commission paritaire : n° 1026 C 88494
Imprimerie : GF - AD, rue Aurore-Ladoul - 63000 Clermont-Ferrand

TARIF DES ABONNEMENTS	UN AN
7 DIMANCHE	52 numéros - 104 €

La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite.



Journal imprimé sur du papier majoritairement produit au Canada à partir de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'empreinte carbone est de 0,032 kg par page.

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur www.centrefrancepub.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de la Nièvre ou tout en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la certification et aux modalités de publication de ces annonces.

VIE DES SOCIÉTÉS

EARL DE LA FORET
EURL au capital de 7.500€
Siège social : La Forêt de Coigny,
58240 SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER
448.948.323 RCS de NEVERS.

L'AGE du 20/12/2023 a délégué :
- transférer le siège social au : 1 Ferme la Forêt, 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER.
- porter le capital social à 120.000€
- nommer gérant, M. JULIEN DENEUVILLE 6 Bd Pasteur, 51100 RBMS en remplacement de M. NOËL DENEUVILLE.
Modifications à compter du 01/01/2024.
Mention au RCS de NEVERS.

AXA STERMAN FRANCE
SAS au capital de 1 412 160 €
Siège social : Usine de Beaulieu B.P. 50
58502 CLAMECY CEDEX
RCS NEVERS 552032237

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Par décision de l'associé Unique du 09/01/2024, il a été délégué de nommer la Société de droit étranger AXA Sterman Holding B.V. située Energystraet 2 3903AV VEENENDAAL Pays-Bas immatriculée au registre de PAYS-BAS en qualité de Président en remplacement de la société AXA Sterman Industries B.V. SARL, à compter du 01/09/2023. Modification au RCS de NEVERS.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/01/2024, il a été constitué une SAS dénommée : **MLZ ENERGIE**

Siège social : Liguire Mirebeau, 58410 MENESTREAU
Capital : 15.000€
Objet : la production et la vente d'énergie ainsi que la location d'espace de stockage et/ou de bâtiments. Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
Président : M. Marc MARCELLEUX-DEHON, Liguire Mirebeau, 58410 MENESTREAU.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Commune de Germenay (58800)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVES À L'ALIÉNATION ET À LA VENTE DE CHEMINS RURAUX SITUÉS PARCELLE D 849, D 848 ET 2H 69

Par arrêté du 18 janvier 2024, le maire de Germenay a ordonné l'ouverture d'enquêtes publiques en vue de l'aliénation et la vente de deux chemins ruraux.

Mr Jean Pierre Billard a été désigné comme commissaire enquêteur. Les enquêtes publiques se dérouleront à la mairie du 08 février 2024 au 22 février 2024 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les déclarations des intéressés.

- Le Jeudi 22 février 2024 de 15h00 à 17h00

Le public pourra prendre connaissance des dossiers en mairie et formuler ses observations sur les registres spécifiques ouverts à cet effet ou adresser un courrier, à la mairie à l'attention du commissaire enquêteur



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈVRE
Direction du pilotage interministériel
Pôle Environnement et Climat unique ICPE
PERMIS DE CONSTRUIRE
Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque
Commune de GARCHY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pétitionnaire : Société GARCHY ÉNERGIES dont le siège social est situé 213 Cours Victor Hugo - 39130 BÉGLÉS

Objet de la demande : Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de crête de 4,1 MWc située au lieu-dit "Bos Rond" sur le territoire de la commune de Garchy.

Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur :

Du mardi 16 janvier 2024 à partir de 14h00 ou jeudi 15 février 2024 jusqu'à 16h30 (31 jours consécutifs).

M. Jean-Pierre BILLARD, chef technicien des services vétérinaires, commissaire enquêteur titulaire (ou son suppléant, M. Claude BIANCALANA), se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Garchy les :

- mardi 16 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,

- jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,

- lundi 29 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,

- vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 16h30

- jeudi 15 février 2024 de 14h00 à 16h30

Places mises à disposition du public et renseignements : Dossier de demande de permis de construire (comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique).

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés au responsable du projet : M. Tom COLLON - société VALOREM - Agence Centre Est - 33 rue Paul Dominie - 69007 Lyon (Téléphone : 06.11.25.30.74 - Courriel : tom.collon@valorem-energie.com).

Lieux de consultation : Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État ».

- à la mairie de Garchy, Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Saully-la-Tour, Vieilhan et bloc-communauté de communes Cœur de Loire.

- au Pôle Environnement de la Préfecture de la Nièvre.

Observations du public : Le public peut adresser ses observations et propositions durant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur titulaire, M. Jean-Pierre BILLARD à la mairie de Garchy, siège de l'enquête, ou elles sont livrées à la disposition du public.

- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-garchy@nievre.gouv.fr

Décision : À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies de Garchy, Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Saully-la-Tour, Vieilhan, au siège de la communauté de communes Cœur de Loire, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubric « Enquêtes publiques État »).

23108

Centre MarchésPublics.fr

Votre plateforme de gestion



LA RÉFÉRENCE LOCALE des appels d'offres !

04 73 17 31 27
legales@centrefrance.com

Une solution de Centre France Pub

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITES BROCANTES



X ANTIQUAIRE, urgent, achète et estime en permanence les meubles anciens avant 1940 pr meubler château et maison bourgeoise, rech. pr collection ttes montres goussets ou bracelets même abîmés, pendules, vins même imbuvables, miroirs, table de ferme, disques anciens, poupées porcelaines, services porcelaine de Limoges, carillon Westminster, et tte ce qui pt être vendable, n'hésitez à me contacter, je suis 4 jrs pr semaine sur le secteur, professionnel depuis 1999, 3^e génération. _ ANTIQUITES HEITZMANN, RCS 422539395, tél. 06.07.23.50.17 ou 03.80.26.89.65, thomashelzmann@icloud.com, ds le respect des gestes barrières. 283329



X COLLECTION-NEUR achète, montres bracelet ou gousset anciennes. _ M. HEITZMANN THOMAS, RCS 422539395, tél. 06.07.23.50.17. 283329

AGRICULTURE

X RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. _ CORNELOUP D, tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035 281751

INFO SERVICE

ARTISANS

SERVICES ESPACES VERTS

ENTRETIEN ESPACE VERT, élagage, abattage, taille, évacuation de déchets verts, devis et déplacement gratuit. _ JAROD FAHYS, tél. 06.35.16.39.98. 284502

URGENT achète livres anciens reliés, tous genres, Jules Verne, etc., missels, BD, belles reliures, pour bibliothèque, même grande quantité. _ ANTIQUITES HEITZMANN, RCS 422539395, tél. 06.07.23.50.17, thomashelzmann@icloud.com, ds le respect des gestes barrières. 283318

VOTRE VÉHICULE

VÉHICULES

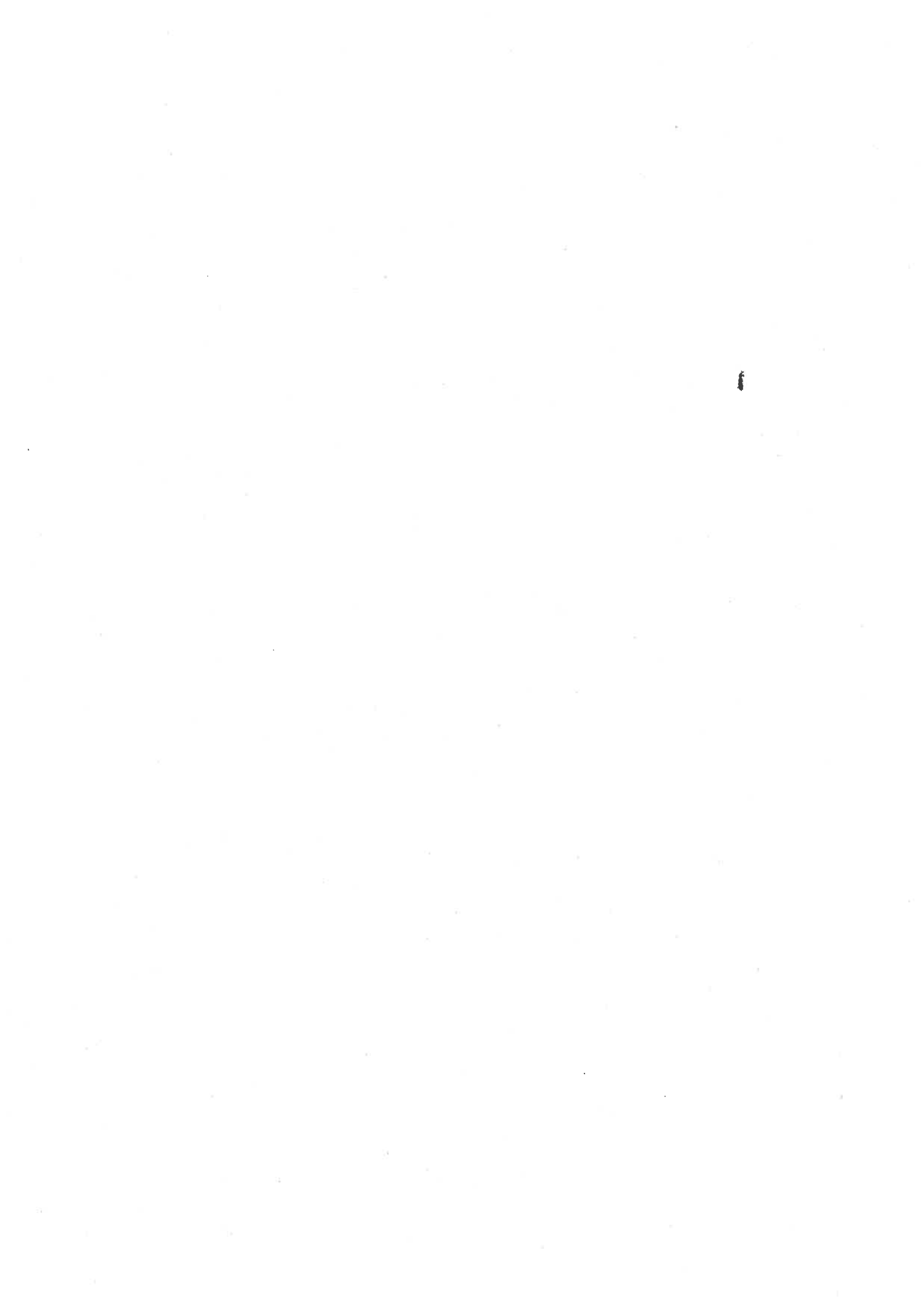
VENTE UTILITAIRES VOIT. SOCIÉTÉ

CAMIONNETTES
RENAULT TRAFIC 3, 100.950 km, 12/17, CT OK, révision complète, factures, attelage. _ Tél. 06.16.07.85.38. 290604

VENTE VÉHICULES LOISIRS

MOBILHOMES

MOBILHOME 8.6x3 m, isolé, 13.250 € HT, livré. _ WWW.HALLES-FORÉZIENNES.COM, tél. 06.80.59.35.59. 283599





Cœur
de Loire

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR DE LOIRE
4 place Georges Clemenceau – BP 70
58203 COSNE-SUR-LOIRE Cedex
Tél 03.86.28.92.92 – Fax 03.86.28.92.93
Site internet : <http://www.coeurdeloire.fr>
E-mail : contact@coeurdeloire.fr
N° SIRET – 200 067 916 000 11

Bordereau d'envoi

Date : 19 février 2024

Destinataire : Préfecture de la Nièvre

Objet : Certificat d'affichage

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le certificat d'affichage relatif à la demande de permis de construire déposé par la société GARCHY ENERGIES.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

Secrétariat - Pôle Attractivité

Département de la Nièvre

Communauté de communes Cœur de Loire

Je soussigné, Sylvain COINTAT,

Président de la Communauté de communes Cœur de Loire,

certifie que l’arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 18 décembre 2023,

prescrivant l’ouverture d’une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société GARCHY ENERGIES, concernant le projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque située sur la commune de Garchy,

a été publié le 1^{er} janvier 2024 au siège de la Communauté de communes Cœur de Loire et qu’il a notamment été affiché au siège de la Communauté de communes, 4 place Georges Clemenceau - BP 70 - 58203 Cosne-Cours-sur-Loire cedex, du mardi 02 janvier 2024 à 14 heures au vendredi 16 février 2024 inclus.

Fait à COSNE-COURS-SUR-LOIRE, le **19 FEV. 2024** 2024

Le Président,
Sylvain COINTAT



4



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

DÉPARTEMENT
de La Nièvre
COMMUNE
de VIELMANAY

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

(Adresse de retour : Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement – 40 rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS Cedex)

Je soussigné, Jean Marc BAUCINO
Maire de la commune de Vielmanay

certifie que l’arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 18 décembre 2023,

prescrivant l’ouverture d’une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société GARCHY ÉNERGIES, concernant le projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque située sur la commune de Garchy,

a été publié le 20/12/23 dans la commune de Vielmanay et qu’il a notamment été affiché à la porte de la mairie de VIELMANAY et à

du 20/12/2023 au 20/02/2024

Fait à Vielmanay le 20/12/2023

Le Maire,

(cachet de la mairie)





**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

DÉPARTEMENT
de LA NIÈVRE
COMMUNE
de SAINTE-QUENTIN-SUR-NOHAIN

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

(Adresse de retour : Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement – 40 rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS Cedex)

Je soussigné,

Maire de la commune de SAINTE-QUENTIN-SUR-NOHAIN

certifie que l’arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 18 décembre 2023,

prescrivant l’ouverture d’une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société **GARCHY ÉNERGIES**, concernant le projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque située sur la commune de Garchy,

a été publié le 18/12/2023 dans la commune de GARCHY et qu’il a notamment été affiché à la porte de la mairie de ST-QUENTIN-SUR-NOHAIN et à

du 22/12/2023 au 20/01/2024

Fait à ST-QUENTIN-SUR-NOHAIN, le 19 de 2024
Le Maire,

(cachet de la mairie)





Département de la Nièvre

MAIRIE

27 rue Saint Symphorien

58150 SUILLY LA TOUR

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Yves RAVET,
Maire de la commune de Suilly-la-Tour (Nièvre)

certifie que l'arrêté n° 58-2023-12-18-00001 du 18 décembre 2023
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire,
déposée par la société GARCHY ÉNERGIES, concernant le projet d'implantation d'une centrale
photovoltaïque située sur la commune de Garchy,
a été publié le 18 décembre 2024 dans la commune de Suilly-la-Tour (Nièvre)
et qu'il a notamment été affiché à la porte de la mairie de Suilly-la-Tour (Nièvre)
du 18 décembre 2023 au 05 mars 2024.

Fait à Suilly-la-Tour le 05 mars 2024

Le Maire,
Yves RAVET



⁽¹⁾ La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.





**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

DÉPARTEMENT

de la Nièvre

COMMUNE

de Sainte-Colombe-des-Bois

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

(Adresse de retour : Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement – 40 rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS Cedex)

Je soussigné, Fédéric AUCAUTURIER

Maire de la commune de Sainte-Colombe-des-Bois

certifié que l’arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 18 décembre 2023,

prescrivant l’ouverture d’une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société GARCHY ÉNERGIES, concernant le projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque située sur la commune de Garchy,

a été publié le 20.01.2024 dans la commune de Sainte-Colombe-des-Bois et qu’il a notamment été affiché à ^{l’intérieure} la porte de la mairie de Sainte-Colombe-des-Bois et à la vitrine extérieure de la mairie

du 09.01.2024 au 15.02.2024 inclus.

Fait à St Colombe des Bois, le 16 février 2024
Le Maire,

(cachet de la mairie)



Pour le Maire
L’Adjoint délégué,





**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

DÉPARTEMENT

de la Nièvre

COMMUNE

de Pouilly-sur-Loire

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

(Adresse de retour : Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement – 40 rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS Cedex)

Je soussigné, Pascal KNOPP

Maire de la commune de Pouilly-sur-Loire

certifie que l’arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 18 décembre 2023,

prescrivant l’ouverture d’une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société GARCHY ÉNERGIES, concernant le projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque située sur la commune de Garchy,

a été publié le 18/12/2023 dans la commune de et qu’il a notamment été affiché à la porte de la mairie de Pouilly-sur-Loire et à

du 12/12/2023 au 16/02/2024

Fait à Pouilly-sur-Loire, le 16/02/2024

Le Maire,

(cachet de la mairie)





**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

DÉPARTEMENT
de la Nièvre
COMMUNE
de GARCHY

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

(Adresse de retour : Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement – 40 rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS Cedex)

Je soussigné, Denis HOUCHOT

Maire de la commune de GARCHY

certifie que l’arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 18 décembre 2023,

prescrivant l’ouverture d’une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société **GARCHY ÉNERGIES**, concernant le projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque située sur la commune de Garchy,

a été publié le 22/12/2023 dans la commune de GARCHY et qu’il a notamment été affiché à la porte de la mairie de GARCHY et à

du 22/12/2023 au 15/02/2024 .

Fait à Garchy , le 15/02/2024

Le Maire,

Denis HOUCHOT

(cachet de la mairie)





Qualijuris

Performance | Efficacité | Confiance

QUALIJURIS 58

Me Alexandre LOVATO
Huissier de Justice Associé
www.constat-huissier-internet.fr

2, Avenue Saint Just
58005 NEVERS CEDEX
Tél : 0386217088



EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Acte compris dans l'état déposé au bureau d'enregistrement de Nevers pour le mois de la signification.

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
ET LE SEIZE JANVIER**

A LA DEMANDE DE :

S.A.S VALOREM, inscrite au R.C.S de BORDEAUX sous le numéro 395 388 739, dont le siège social se situe au 213 Cours Victor Hugo - 33130 BEGLES et prise en la personne de son Président domicilié ès qualité audit siège.

LEQUEL M'EXPOSE CE QUI SUIIT :

« Notre société veut faire constater par Huissier de justice une page sur le site www.nievre.gouv.fr ainsi qu'un document portant sur une ouverture d'enquête publique ».

Déférant à cette réquisition, je soussigné, Maître LOVATO Alexandre, Huissier de Justice Associé, membre de la SELARL QUALIJURIS 58, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de NEVERS, 2 Avenue Saint-Just, ai procédé ce jour aux constatations suivantes, depuis mon bureau, à mon étude, sur mon poste informatique :

**Ce présent constat s'appuie sur
la norme AFNOR NF Z67-147 de Septembre 2010.**

**1 - DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ENVIRONNEMENT DU CONSTAT
INTERNET :**

A) CONFIGURATION DE L'ORDINATEUR

Configuration de l'ordinateur utilisé lors du constat de marque HP 600 G4, visible sur la plaque d'identification de l'ordinateur.

Afin de procéder à la description de la configuration de l'ordinateur permettant de réaliser le présent constat, je clique sur « Démarrer » puis « Panneau de Configuration » puis « Système et sécurité » et enfin « Système ». Voici la capture de cet écran :

À propos de

Votre ordinateur est surveillé et protégé.

Voir les détails dans la sécurité Windows

Spécifications de l'appareil

Nom de l'appareil	DESKTOP-58GB190
Processeur	Intel(R) Core(TM) i3-8100 CPU @ 3.60GHz 3.60 GHz
Mémoire RAM installée	16.0 Go (15.9 Go utilisable)
ID de périphérique	D17EC2DD-3157-4B3C-930C-51985F585A67
ID de produit	00331-10000-00001-AA241
Type du système	Système d'exploitation 64 bits, processeur x64
Stylet et fonction tactile	La fonctionnalité d'entrée tactile ou avec un stylet n'est pas disponible sur cet écran

Copier

Renommer ce PC

Spécifications de Windows

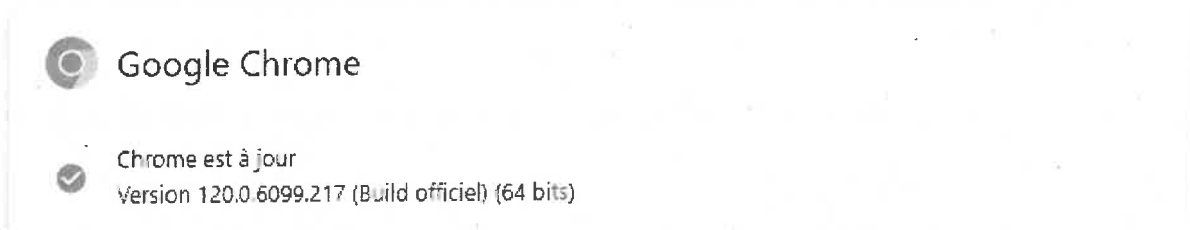
Édition	Windows 10 Professionnel
Version	22H2
Installé le	15/10/2020
Build du système d'exploitation	19045.3636
Expérience	Windows Feature Experience Pack 1000.19053.1000.0

B) DESCRIPTIF DE L'ORDINATEUR

Système d'exploitation	Microsoft Windows 10
Version	22H2
Éditeur	Microsoft Corporation
Ordinateur	DESKTOP-58GB190
Navigateur Internet	Google Chrome
Version	120.0.6099.217 (Build officiel) (64 bits)

Voici la capture d'écran de la page "A propos de Google Chrome" permettant d'identifier la version de Google Chrome :

À propos de Chrome



C) DESCRIPTIF RESEAU DU POSTE PERMETTANT DE REALISER LE CONSTAT :

Description du réseau de l'étude d'huissiers de Justice.

Connexion internet établie par le fournisseur d'accès ORANGE.

L'offre de connexion internet d'Orange est la suivante : 16 Mbit/s Fibre optique à Nevers (2x8 Mbit/s en partage de charge) avec accès secours fibre.

Numéro de contrat : 62578885

Cet accès internet est partagé via le routeur de marque ALCATEL LUCENT.

Cet ordinateur est connecté à internet via un câble réseau.

Adresse réseau du poste du constat : 192.168.100.86

Avec le logiciel MS-DOS, je saisis la commande « ipconfig /all » et valide.

Cette commande permet d'obtenir l'adresse IP LAN et MAC complète et ses paramètres pour cet ordinateur.

Voici la capture de cet écran :

```
Sélection C:\WINDOWS\system32\cmd.exe
Microsoft Windows [version 10.0.19045.3636]
(c) Microsoft Corporation. Tous droits réservés.

C:\Users\automate2>ipconfig /all

Configuration IP de Windows

Nom de l'hôte . . . . . : DESKTOP-58GB190
Suffixe DNS principal . . . . . :
Type de noeud . . . . . : Hybride
Routage IP activé . . . . . : Non
Proxy WINS activé . . . . . : Non

Carte Ethernet Ethernet :

Suffixe DNS propre à la connexion. . . . :
Description. . . . . : Realtek PCIe GBE Family Controller
Adresse physique . . . . . : 00-0C-C1-10-3F-7D
DHCP activé. . . . . : Non
Configuration automatique activée. . . . : Oui
Adresse IPv4. . . . . : 192.168.100.86(préfér )
Masque de sous-r seau. . . . . : 255.255.255.0
Passerelle par d faut. . . . . : 192.168.100.10
Serveurs DNS. . . . . : 8.8.8.8
                        4.4.4.4
NetBIOS sur Tcpip. . . . . : Activ 

Cart  Ethernet Connexion r seau Bluetooth :

Statut du m dia. . . . . : M dia d connect 
Suffixe DNS propre   la connexion. . . . :
Description. . . . . : Bluetooth Device (Personal Area Network)
Adresse physique . . . . . : E8-48-B8-C8-20-00
DHCP activ . . . . . : Oui
Configuration automatique activ e. . . . : Oui

C:\Users\automate2>
```

Voici le descriptif de l'adresse Internet de cet ordinateur :

Adresse IP LAN :	192.168.100.86
Adresse MAC :	00-0C-C1-10-3F-7D
DHCP activ� :	Non
Passerelle par d�faut :	192.168.100.10
Masque de sous-r�seau :	255.255.255.0
Serveur DNS pr�f�r� :	8.8.8.8
Serveur DNS auxiliaire :	4.4.4.4

L' tude ne poss de pas de serveur proxy pouvant alt rer la consultation de pages internet.

Mon adresse IP Publique WAN fixe fournie par mon fournisseur d'acc s internet ORANGE est la suivante : 147.161.232.181

Pour vérifier mon Adresse WAN, je me rends sur le site internet <https://www.mon-ip.net/> avec le navigateur Google Chrome.

Je démarre Google Chrome et tape dans la barre d'adresse <https://www.mon-ip.net/> et valide par la touche ENTREE.

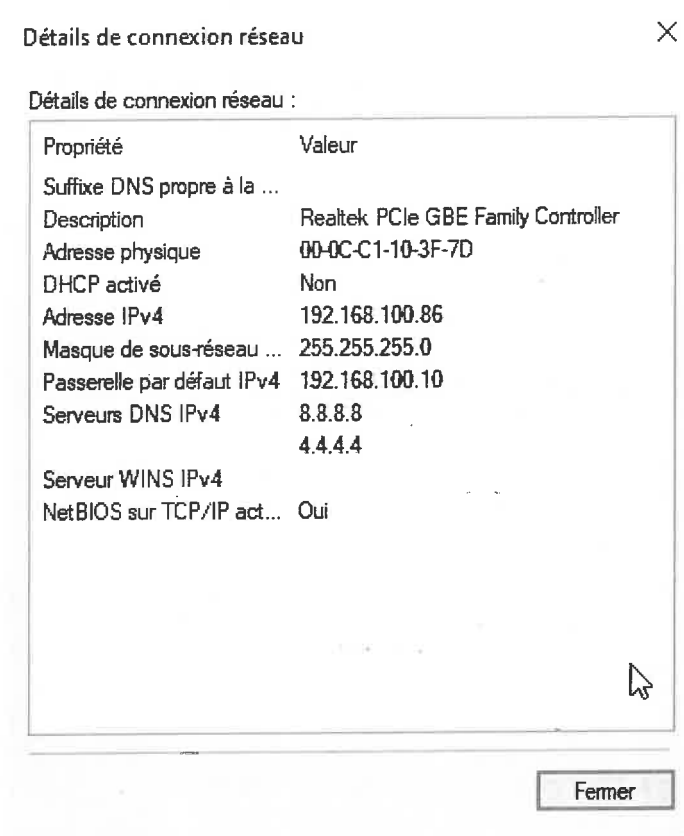
Voici la capture de cet écran :



Je clique sur « Démarrer » puis « Panneau de configuration » et enfin « Réseau et Internet ».

Je clique sur « Centre Réseau et Partage » et enfin, Je clique sur « Connexion au Réseau Local » et je clique sur « Détails ».

Voici la capture de cet écran :



D) CONFIGURATION DU PARE FEU :

Je clique sur « Démarrer » puis « Panneau de configuration » et enfin « Système et sécurité ».
Je clique sur « Pare-feu Windows »

Le Pare feu sur cet ordinateur est désactivé.

Voici la capture de cet écran :

«1» Pare-feu et protection du réseau

Qui et ce qui peut accéder à vos réseaux.

- ⊗ Le pare-feu Microsoft Defender utilise des paramètres susceptibles de compromettre la sécurité de votre appareil.

Restaurer les paramètres

🏠 Réseau avec domaine

Le pare-feu est désactivé.

Activer

🔒 Réseau privé (actif)

Le pare-feu est désactivé.

Activer

E) DESCRIPTIF DE L’AFFICHAGE DU POSTE PERMETTANT DE REALISER LE CONSTAT :

Je clique sur « Démarrer » puis « Panneau de configuration » et enfin « Modifier la résolution de l’écran ».

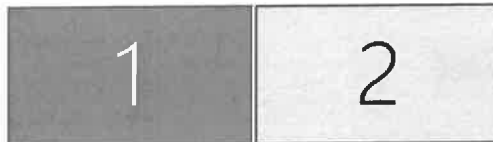
La résolution de mes 2 écrans est 1920 x 1080.

Voici la capture de cet écran :

Écran

Réorganiser vos affichages

Sélectionnez l'affichage désiré ci-dessous pour en modifier les paramètres. Appuyez de façon prolongée (ou sélectionnez) un affichage, puis faites-le glisser pour le réorganiser.



Identifier

Détecter

**F) DESCRIPTIF DU LOGICIEL ANTIVIRUS ET DU LOGICIEL ANTI ESPIONS
UTILISES SUR LE POSTE PERMETTANT DE REALISER LE CONSTAT ET
RESULTAT DE LEURS ANALYSES :**

J'exécute une analyse « **complète** » avec le logiciel antivirus et anti espions « Windows Defender ». Version **1.401.514.0** dernière base mise à jour disponible.

Je clique sur « A propos » pour obtenir le numéro de version du logiciel et le numéro de base.

Voici la capture de cet écran :

À propos de

Informations système

Version du client anti-programme malveillant : 4.18.23100.2009

Version du moteur : 1.1.23100.2009

Version de l'antivirus : 1.401.514.0

Version du logiciel anti-espion : 1.401.514.0

J'exécute, également, une analyse de cet ordinateur afin de m'assurer de ne pas avoir de virus ou autre logiciel espion ou malveillant.

Le résultat de l'analyse effectuée mentionne : « 0 menaces trouvées ».

Résumé des informations techniques du poste permettant de réaliser le constat :

Ordinateur utilisé :

Nom de l'ordinateur :	DESKTOP-58GB190
Nombre d'écrans :	2
Résolution de l'écran 1 :	1920 x1080
Résolution de l'écran 2 :	1920 x1080
Fréquence de rafraîchissement (Hz) :	60 Hz
Nombre de couleurs :	8-bits
Version du système d'exploitation :	Windows 10 Professionnel
Version du système d'exploitation :	22H2
Éditeur du système d'exploitation :	Microsoft Corporation
Nom de l'anti virus :	Microsoft WINDOWS DEFENDER
Version de l'anti virus :	Version 1.401.514.0
Éditeur du logiciel anti virus :	Microsoft Corporation

Connexion Internet utilisée :

Nom du fournisseur de la connexion internet :	Orange
Type d'accès internet :	16 Mbit/s Fibre optique à Nevers (2x8 Mbit/s en partage de charge) avec accès secours fibre.
Numéro de contrat :	62578885

Réseau utilisé :

Proxy :	Pas de serveur Proxy
Routage IP :	Pas de Routage IP
Pare Feu :	Pare Feu désactivé
Adresse IP V4:	192.168.100.86
Adresse MAC :	00-0C-C1-10-3F-7D
DHCP activé :	Non
Passerelle par défaut :	192.168.100.10
Masque de sous-réseau :	255.255.255.0
Serveur DNS préféré :	8.8.8.8
Serveur DNS auxiliaire :	4.4.4.4
Adresse MAC :	00-0C-C1-10-3F-7D
Adresse IP WAN :	147.161.232.181

Périphériques utilisés :

Carte réseau :	Carte REALTEK PCIe GBE Family Controller
Processeur :	Intel ® Core ™ i3-8100 CPU@ 3.60 GHz
Mémoire :	16 Go
Disque Dur :	Samsung SSD 860 EVO 500 GB
Imprimantes :	Ricoh P800
Souris :	Trust 22885 connecté par port USB
Clavier :	Logitech K280e connecté par port USB
Bluetooth :	Déconnecté
WIFI :	Aucun périphérique

2 – OPERATIONS PREALABLES AU CONSTAT :

A) SYNCHRONISATION DE L'HEURE

Avant toute manipulation, je procède à la synchronisation de l'horloge par le logiciel « ATOME TIME PRO » qui synchronise l'heure « NTP ».

L'ordinateur indique « 16/01/2024 à 09h10 ».

Le constat débute à cette heure indiquée sur l'ordinateur, et l'heure de fin sera indiquée en fin de constat.

B) SUPPRESSION DES FICHIERS TEMPORAIRES

Je supprime également les fichiers en « cache » du navigateur Google Chrome :

- Les fichiers temporaires,
- Les cookies,
- Les sessions d'identification,

- L'historique des pages visitées, des téléchargements effectués,
- L'auto complétion des données saisies dans les formulaires,
- Les identifiants et mots de passe utilisés

Pour cela, j'ouvre le navigateur « Google Chrome ».

Je clique sur le bouton : «  » en haut à droite de la page d'accueil de « Google Chrome ».

Je positionne le curseur de la souris de mon ordinateur sur « **Historique** »,

Je clique sur « **Historique** » dans le menu qui s'affiche,

Je clique sur « **Effacer les données de navigation** »,

Je clique sur « **Paramètres avancés** » dans la fenêtre qui s'affiche,

Dans la rubrique « Période » je sélectionne : « **Tous les données** »,

Je coche toutes les cases affichées dans la liste,

Enfin, je confirme en cliquant sur « **Effacer les données** ».

Voici la capture de cet écran :

Effacer les données de navigation

Général		Paramètres avancés
Période	Toutes les données	▼
<input checked="" type="checkbox"/>	Historique de navigation	Aucun
<input checked="" type="checkbox"/>	Historique des téléchargements	Aucun
<input checked="" type="checkbox"/>	Cookies et autres données des sites	Aucun
<input checked="" type="checkbox"/>	Images et fichiers en cache	Moins de 1 Mo
<input checked="" type="checkbox"/>	Mots de passe et autres données de connexion	Aucun

Ensuite, je ferme le navigateur « Google Chrome ».

C) SUPPRESSION DES FICHIERS DE LA CORBEILLE

Je supprime également les fichiers de ma corbeille.

Je double clic sur la « Corbeille » sur le bureau de mon ordinateur et je clique sur vider la corbeille.

Voici la capture de cet écran :

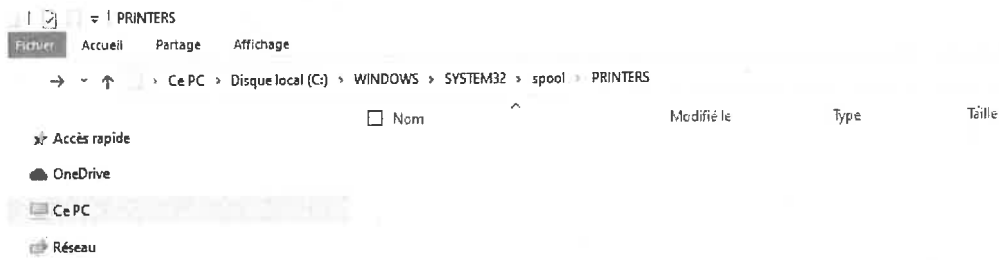


D) VERIFICATION DE LA FILE D'ATTENTE DES DOCUMENTS DES IMPRIMANTES.

Je clique sur démarrer puis Exécuter et saisis la commande suivante :

`%systemroot%\SYSTEM32\spool\PRINTERS` et valide par la touche ENTREE

Voici la capture de cet écran :



E) DEMARRAGE DU NAVIGATEUR GOOGLE CHROME

J'ouvre mon navigateur Google Chrome Version 120.0.6099.217 (Build officiel) (64 bits) et je saisis : « about:blank » dans la barre d'adresse du navigateur Google Chrome et valide par la touche ENTREE.

Le navigateur vérifie systématiquement l'existence d'une page à jour.
Le navigateur utilisé est configuré pour ne pas utiliser de serveur proxy dans le réseau local.

Pour cela, j'ouvre le navigateur « Google Chrome ». Je clique sur le bouton :



- « **Paramètres** » du logiciel Google Chrome,
- Je clique sur « **Système** »,
- Je clique sur « **Accéder aux paramètres de proxy de votre ordinateur** »,
- Je m'assure que dans la rubrique « Configuration manuelle du proxy » l'option « **Utiliser un serveur proxy** » soit désactivée.

Voici la capture de cet écran :

The screenshot shows the Windows Settings application. On the left is a sidebar with 'Paramètres' at the top and a list of categories: 'Accueil', 'Réseau et Internet', 'État', 'Ethernet', 'Accès à distance', 'VPN', 'Mode Avion', 'Point d'accès sans fil mobile', and 'Proxy'. The 'Proxy' category is selected. The main content area is titled 'Proxy' and contains two sections: 'Configuration automatique du proxy' and 'Configuration manuelle du proxy'. In the automatic section, 'Détecter automatiquement les paramètres' is turned on (Activé) and 'Utiliser un script d'installation' is turned off (Désactivé). In the manual section, 'Utiliser un serveur proxy' is turned off (Désactivé). There are input fields for 'Adresse' and 'Port' in the manual section, and a checkbox for 'Ne pas utiliser le serveur proxy pour les adresses (intéranet) locales' which is currently unchecked. A search bar is visible at the top of the settings page.

Je ferme le navigateur « Google Chrome » en cliquant sur la croix en haut à droite de la fenêtre.

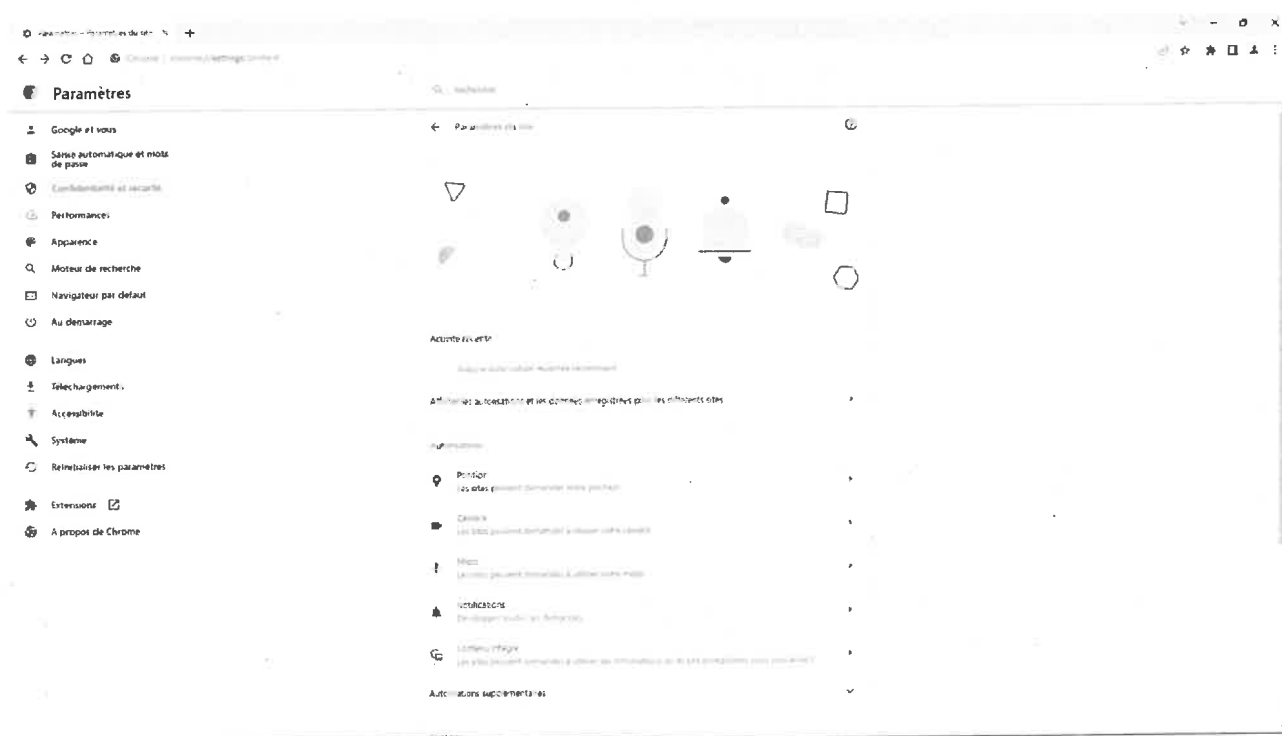
J'ouvre mon navigateur Google Chrome Version 120.0.6099.217 (Build officiel) (64 bits) et je saisis : « about:blank » dans la barre d'adresse du navigateur Google Chrome et valide par la touche ENTREE.

Le navigateur est configuré pour accepter les cookies et l'exécution de code local. (JavaScript ou autre), ainsi que l'exécution et le téléchargement de tous les modules complémentaires nécessaires à la reproduction du contenu incriminé.

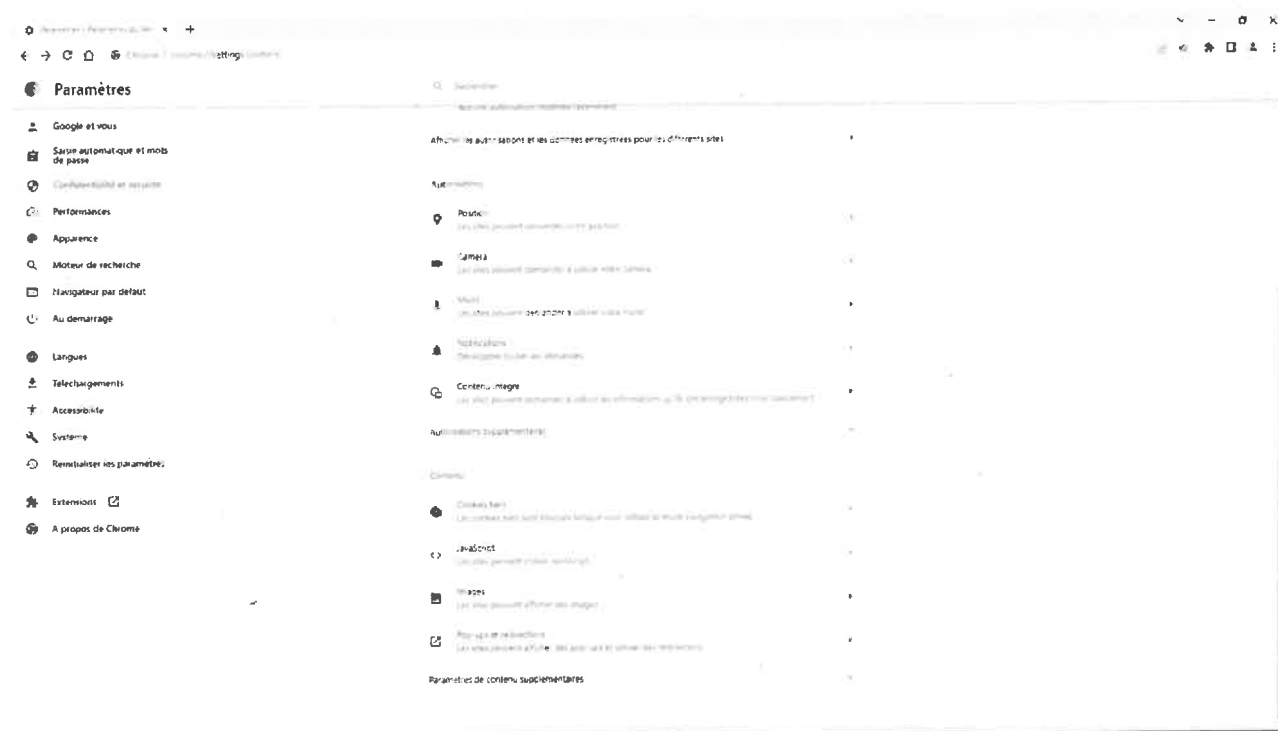
Pour cela j'ouvre le navigateur « Google Chrome », je clique sur le bouton : «  ».

Je clique sur « Paramètres » du logiciel Google Chrome,
Je clique sur « Confidentialité et sécurité »,
Je clique sur « Paramètres du site ».

Voici la capture de cet écran :



Ensuite, je descends d'une page et j'effectue une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



Pour terminer avec « Google Chrome », je tape « about:blank » dans la barre d'adresse URL et valide pour afficher la page vierge de démarrage du navigateur internet.

Je capture l'écran vierge et l'insère dans le constat :



Je ferme le navigateur Google Chrome avec la croix rouge en haut à droite.

F) TRACE INTERNET DU SITE

Pour s'assurer de l'absence de serveur proxy, j'utilise la commande TRACERT dans le logiciel MS-DOS en tapant l'adresse du site internet www.commissaire-justice.fr. Cette vérification est effectuée en dehors de tout site objet du constat.

Voici la capture de cet écran du résultat :

```
C:\WINDOWS\system32\cmd.exe
C:\tracert www.commissaire-justice.fr

Détermination de l'itinéraire vers WWW.COMMISSAIRE-JUSTICE.FR [46.105.204.28]
avec un maximum de 30 sauts :

  1  18 ms  <1 ms  <1 ms  192.168.100.10
  2  <1 ms  <1 ms  <1 ms  192.168.100.252
  3   2 ms   2 ms   2 ms   81.52.27.8
  4   9 ms   8 ms   8 ms   lag-45.stl2-ig1.st.lambert.transitip.raei.francetelecom.net [81.52.78.142]
  5  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
  6   8 ms   8 ms   8 ms   ae25-0.ncidf104.rbc1.orange.net [193.249.212.6]
  7   8 ms   8 ms   8 ms   ae51-0.nridf102.rbc1.orange.net [193.252.98.98]
  8   8 ms   8 ms   8 ms   ae41-0.noidf002.rbc1.orange.net [193.252.98.105]
  9  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 10 *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 11 *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 12 *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 13 *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 14 *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 15 *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 16 *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 17 *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 18  12 ms  12 ms  12 ms  cluster028.hosting.cdn.ovh.net [46.105.204.28]

Itinéraire déterminé.
CONSTAT QUALIJURIS : FIN DE LA DETECTION DU SITE : www.commissaire-justice.fr
Appuyez sur une touche pour continuer...
```

Je ferme Ensuite la fenêtre par la croix en haut à droite.

Lorsque toutes les conditions ont été remplies, j'ai commencé le constat.

3 – LE CONSTAT :

Début des opérations de constatations le 16/01/2024 à 09h25

J'ouvre le navigateur « Google Chrome » et je saisis directement l'adresse du site « www.google.fr » dans la barre adressé et valide.

Une fois la page affichée, je procède à son rafraichissement puis à une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h26

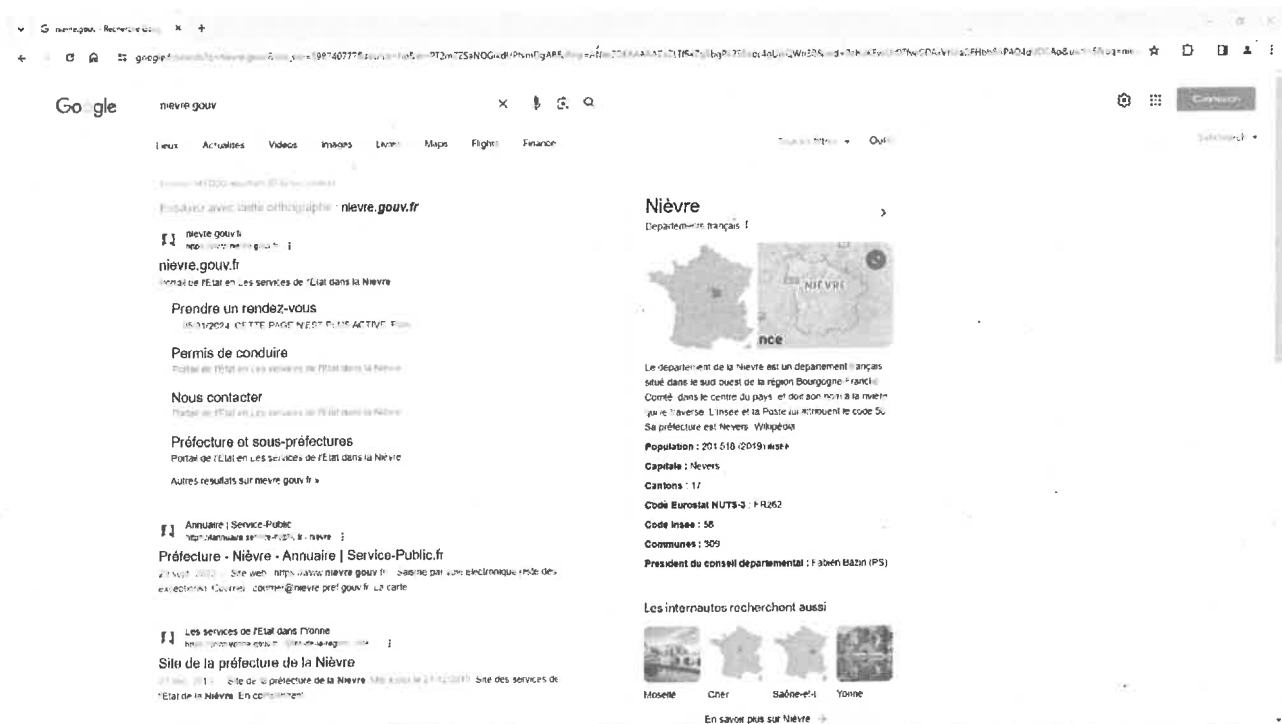
Je saisis dans la barre de recherche du site internet « www.google.fr » :

« nievre.gouv » et je valide par la touche « Entrée » de mon clavier d'ordinateur.

J'ai été redirigé à l'adresse suivante :

« https://www.google.fr/search?q=nievre.gouv&sca_esv=598740777&source=hp&ei=PT2mZZSaNOGi kdUPtmDgA8&iflsig=ANes7DEAAAAAZaZLTf54ZgSbgRk2S8abc4gUjkQWri38&ved=0ahUKewjUrOTfveGDAXVhUaQEhbb8APAQ4dUDCAo&uact=5&oq=nievre.gouv&gs_lp=Egdnd3Mtd2l6IgtuaWV2cmUuZ291djlFEAAyGAQyBRAAGIAEMgYQABgeGA8yBhAAGAUYHkjLCFDIBVjIBXABeACQAQCYASmgASmqAQExuAEDyAEA-AEC-AEBqAIKwglQEAAyAxipARjIAhjqAhiMA8ICEBAuGAMYjwEY5QIY6gIYjAM&scient=gws-wiz ».

Une fois la page affichée, je procède à son rafraîchissement puis à une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h28

Je clique, ensuite, sur le premier résultat de recherche affiché sur l'écran de mon ordinateur :

«

nievre.gouv.fr

nievre.gouv.fr

https://www.nievre.gouv.fr

Portail de l'Etat en Les services de l'État dans la Nièvre.

Prendre un rendez-vous

... 05/01/2024. CETTE PAGE N'EST PLUS ACTIVE. Pour ...

Permis de conduire

Portail de l'Etat en Les services de l'État dans la Nièvre ...

Nous contacter

Portail de l'Etat en Les services de l'État dans la Nièvre ...

Préfecture et sous-préfectures

Portail de l'Etat en Les services de l'État dans la Nièvre.

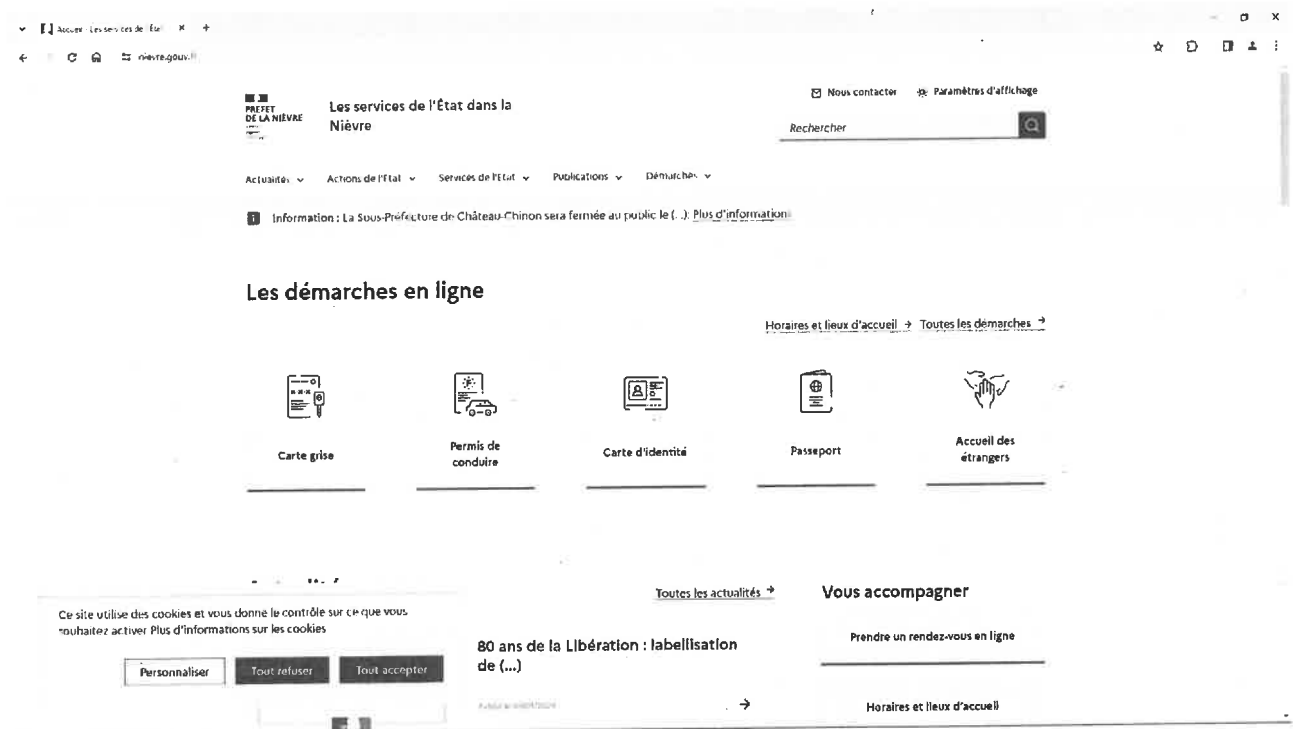
[Autres résultats sur nièvre.gouv.fr](#) »

».

J'ai été redirigé à l'adresse suivante :

« <https://www.nievre.gouv.fr/> ».

Une fois la page affichée, je procède à son rafraîchissement puis à une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h30

Ensuite, je clique sur « Tout accepter », au niveau du message affiché en bas à gauche et j'effectue une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



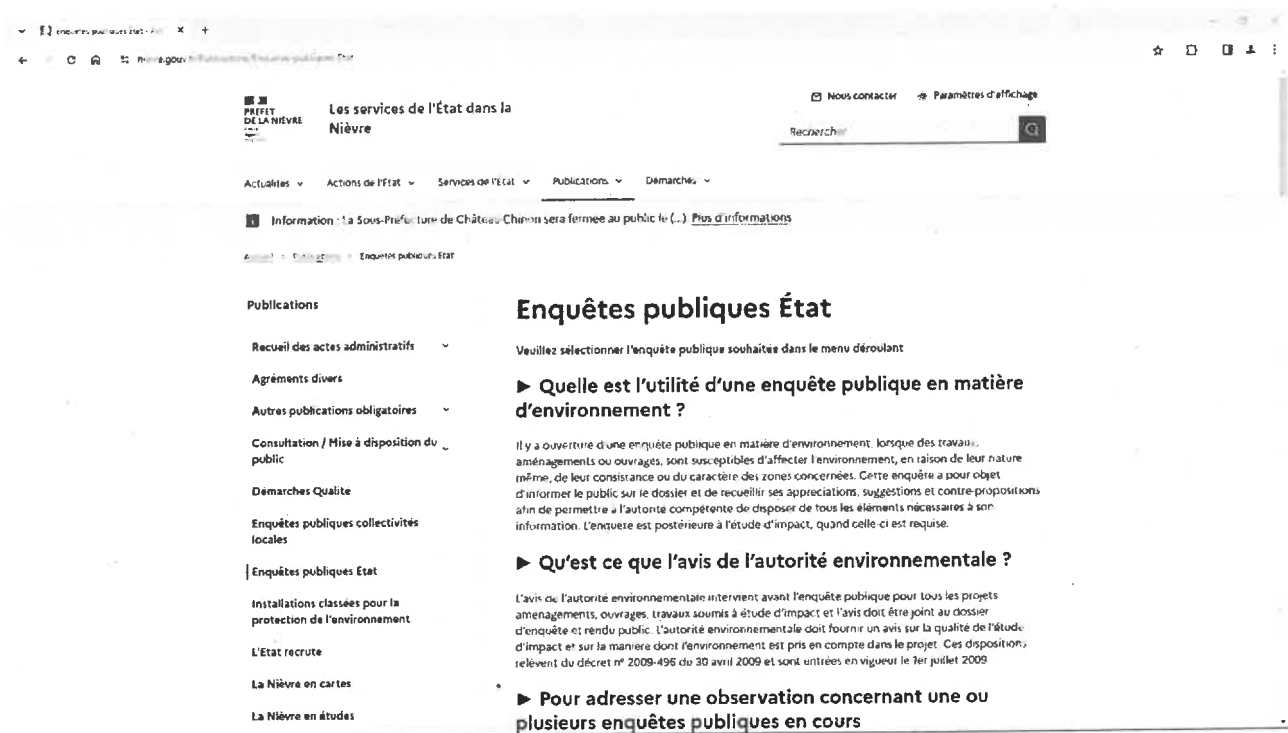
Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h30

Ensuite, je clique sur la rubrique « Publications », puis sur « Enquêtes publiques Etat » dans le menu qui s'affiche.

J'ai été redirigé à l'adresse suivante :

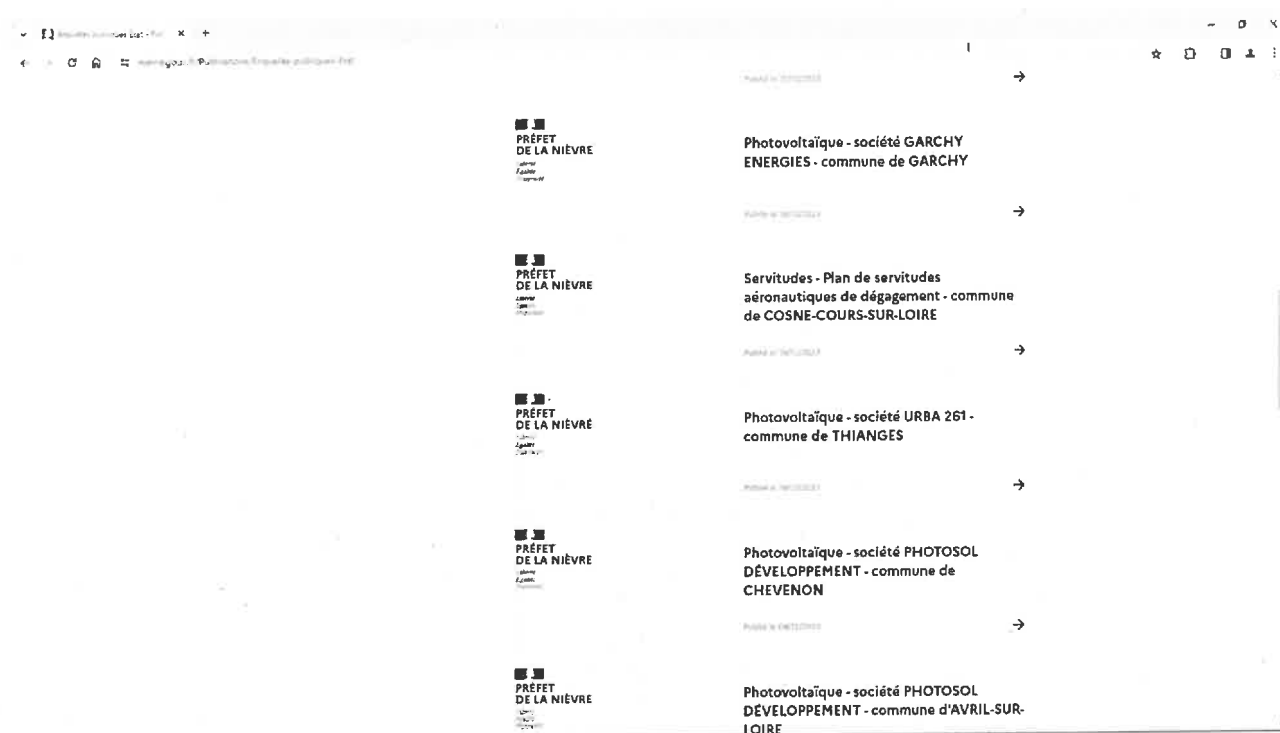
« <https://www.nievre.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Etat> ».

Une fois la page affichée, je procède à son rafraîchissement puis à une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h31

Ensuite, je descends d'une page et j'effectue une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h32

A ce niveau, je clique sur le résultat suivant :

«



Photovoltaïque - société GARCHY ENERGIES - commune de GARCHY

Publié le 19/12/2023

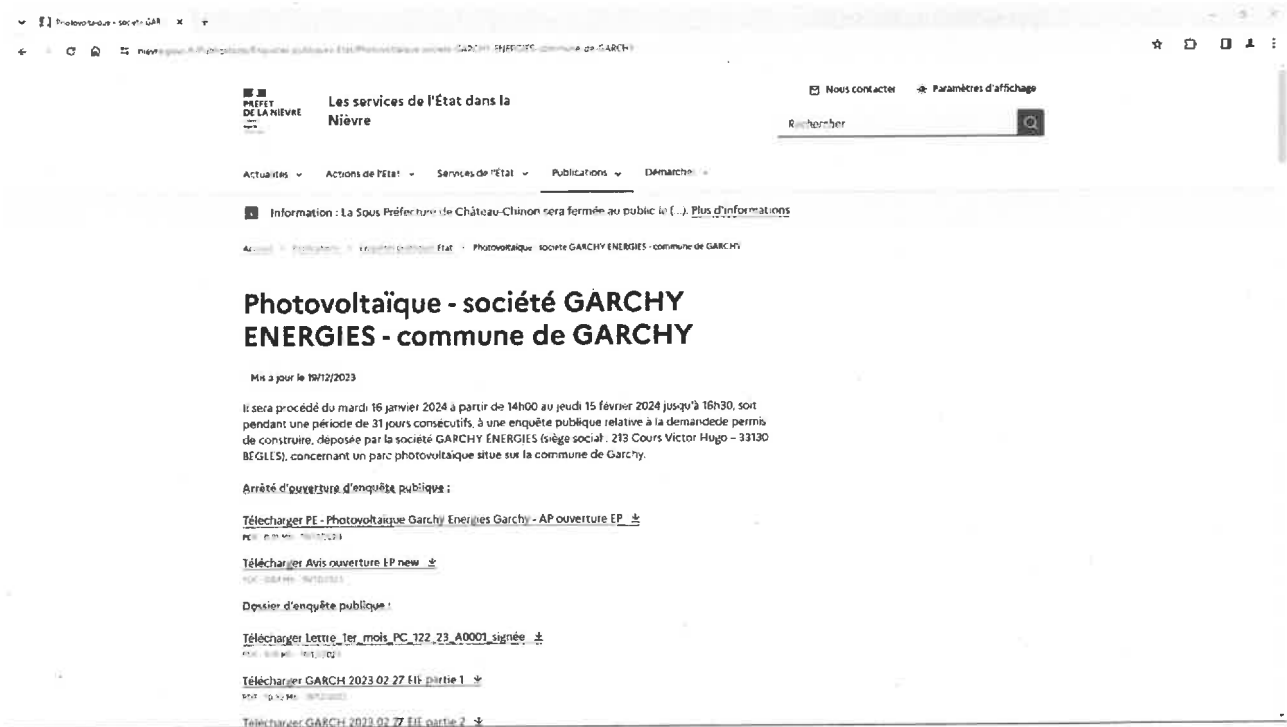


».

J'ai été redirigé à l'adresse suivante :

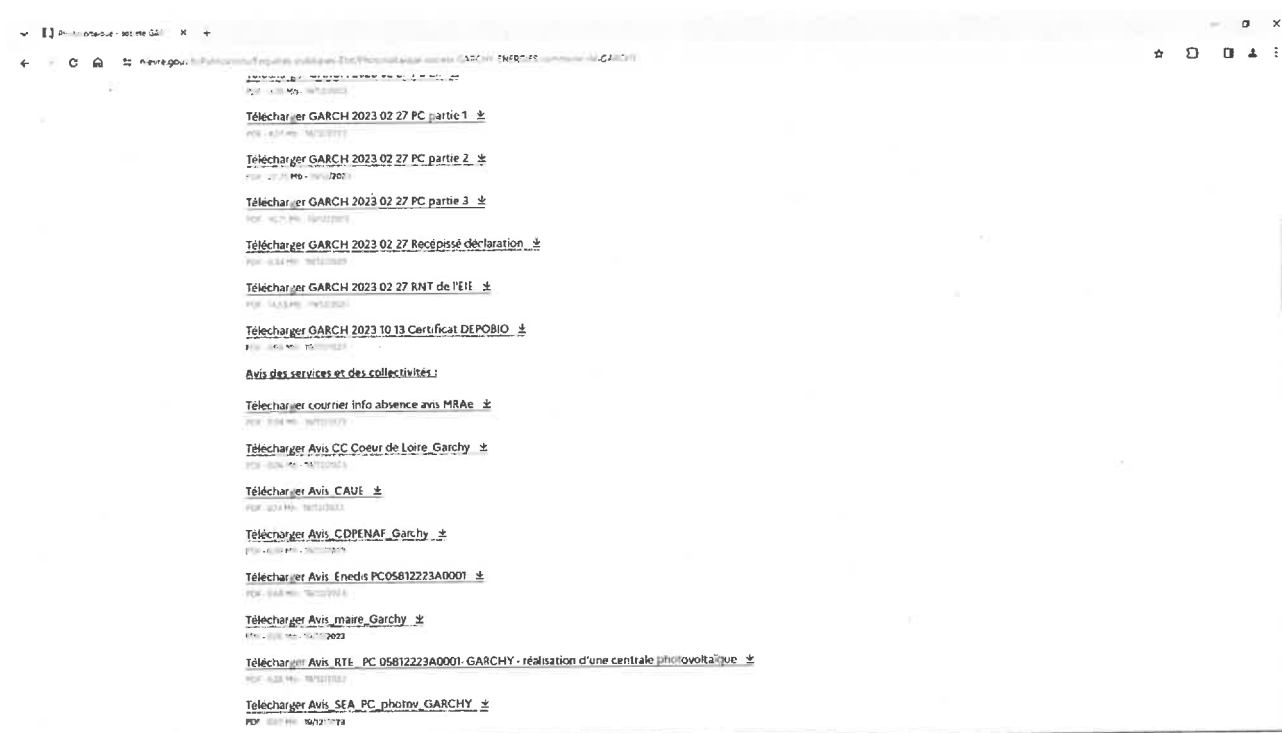
« <https://www.nievre.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Etat/Photovoltaique-societe-GARCHY-ENERGIES-commune-de-GARCHY> ».

Une fois la page affichée, je procède à son rafraichissement puis à une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



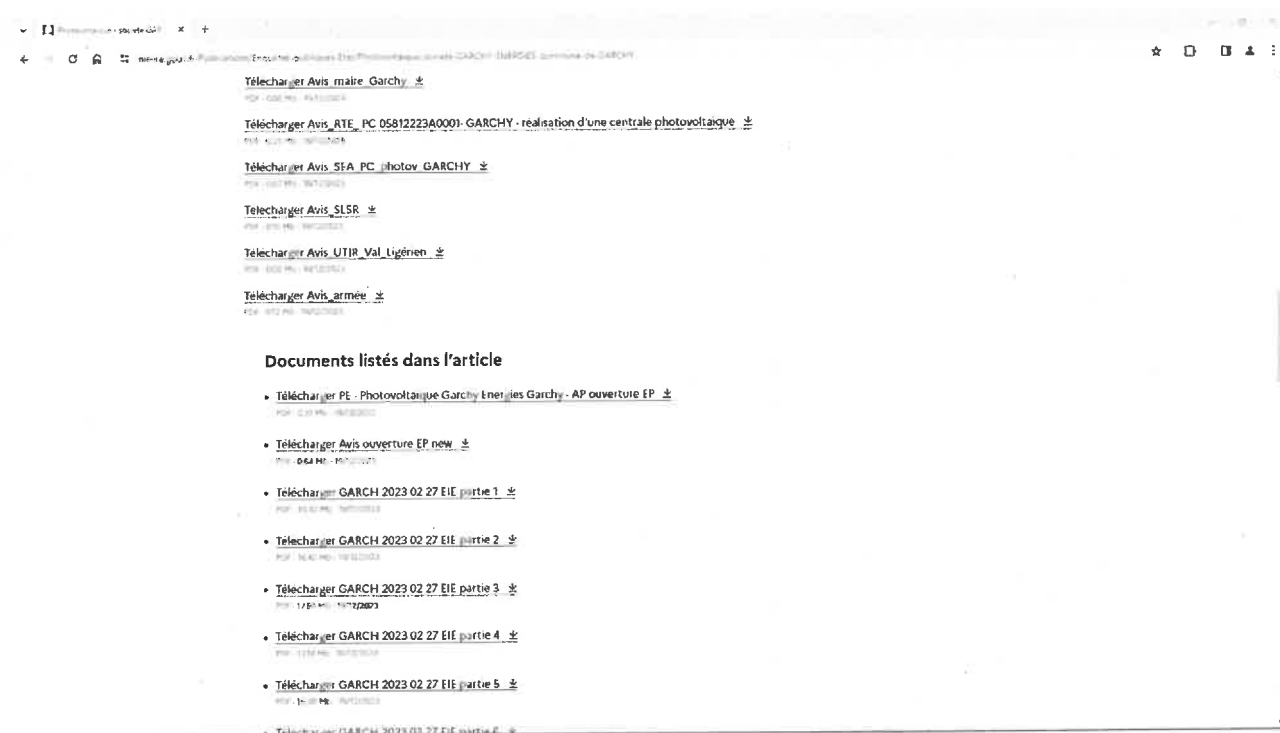
Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h34

Ensuite, je descends d'une page et j'effectue une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h35

Ensuite, je descends d'une page et j'effectue une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



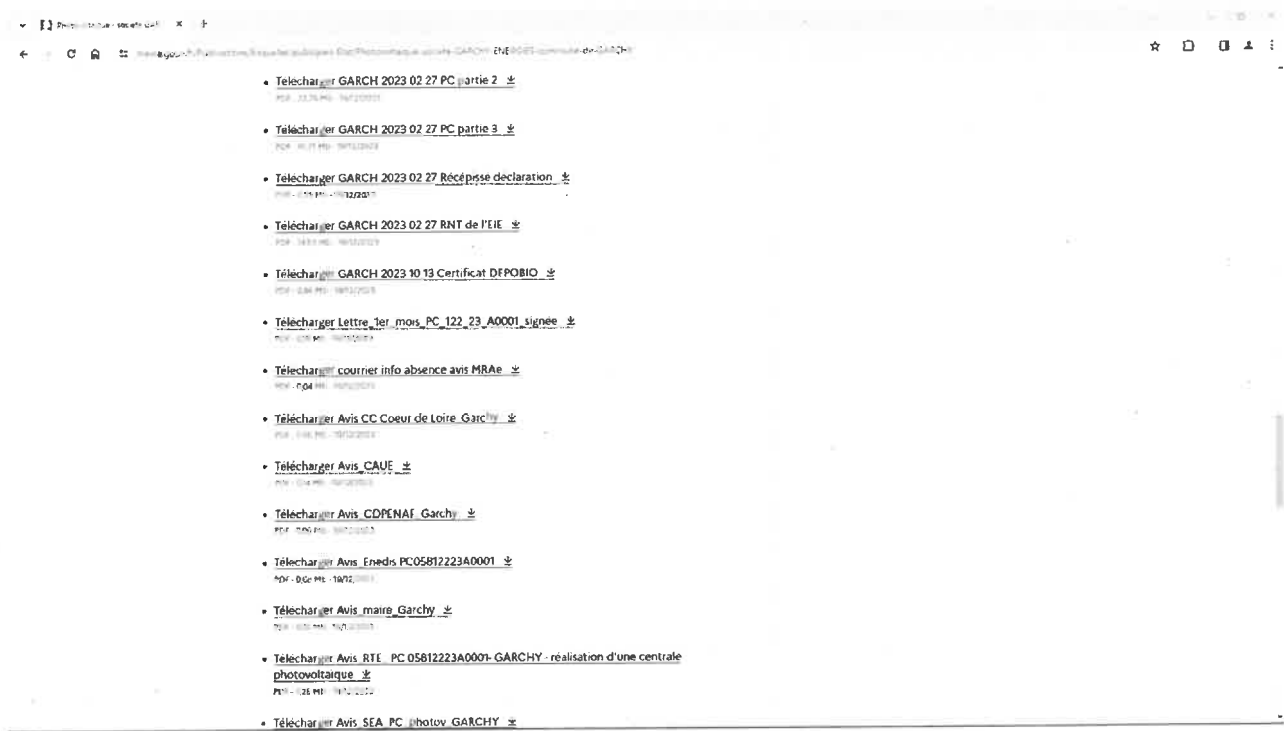
Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h36

Ensuite, je descends d'une page et j'effectue une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



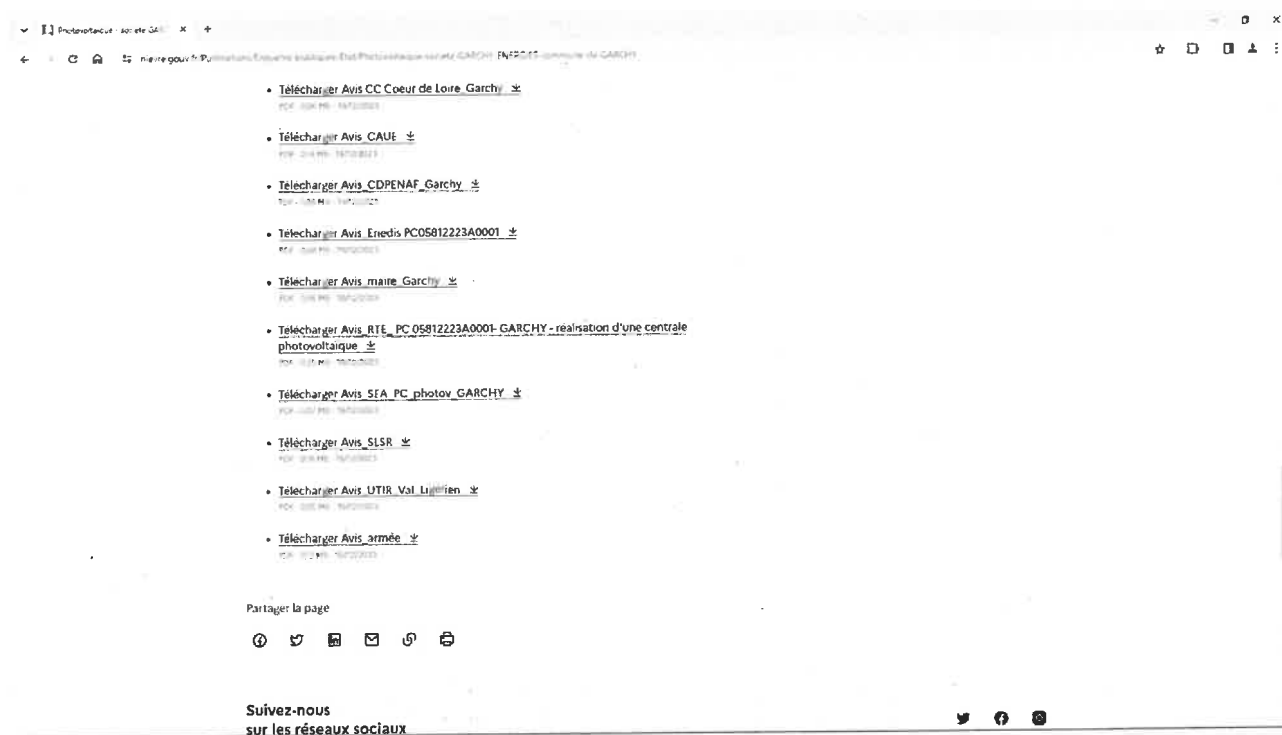
Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h36

Ensuite, je descends d'une page et j'effectue une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



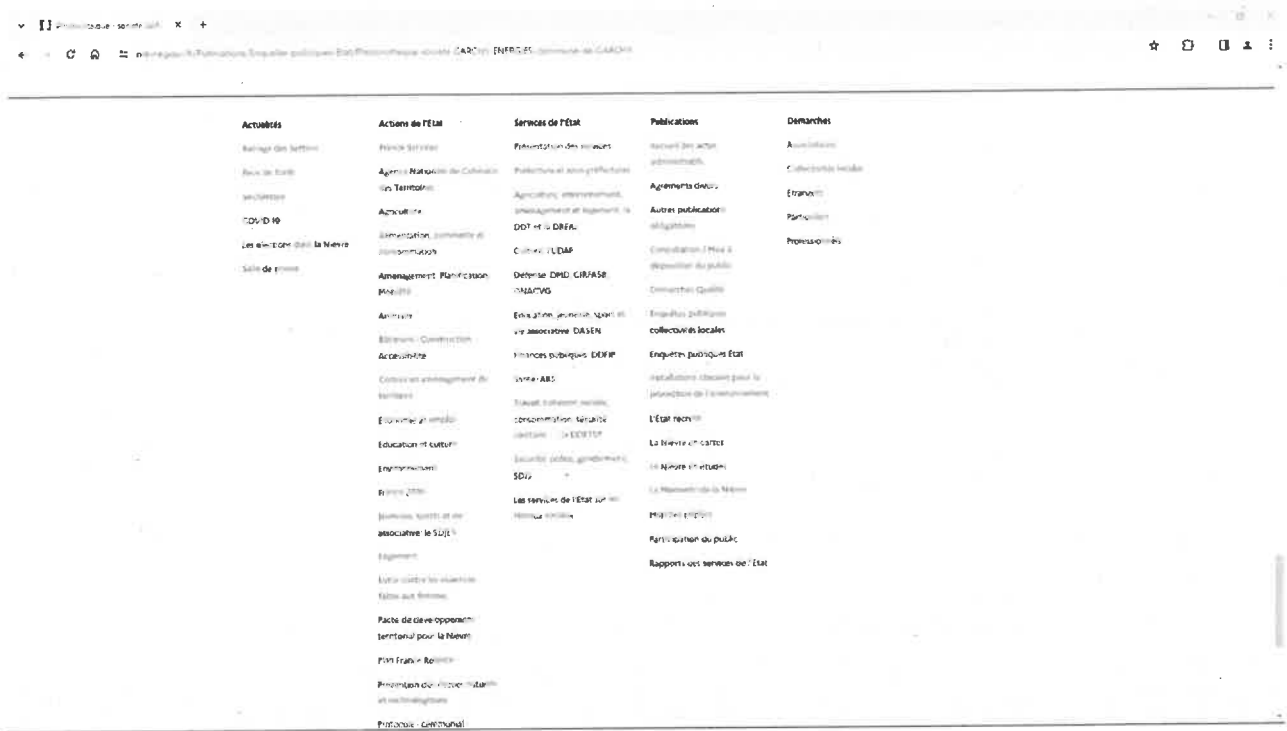
Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h36

Ensuite, je descends d'une page et j'effectue une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



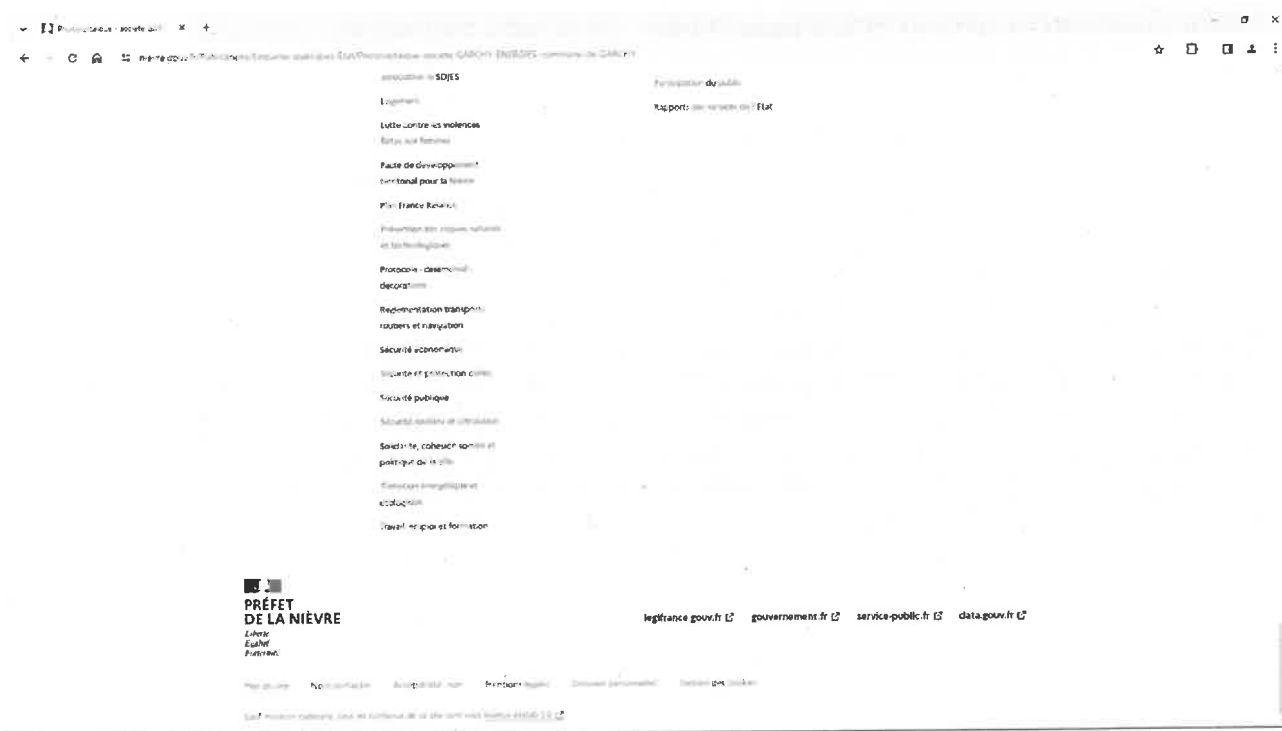
Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h37

Ensuite, je descends d'une page et j'effectue une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h37

Ensuite, je descends d'une page et j'effectue une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h37

Je constate, sur l'écran de mon ordinateur, les informations suivantes :

«

Photovoltaïque - société GARCHY ENERGIES - commune de GARCHY

Mis à jour le 19/12/2023

Il sera procédé du mardi 16 janvier 2024 à partir de 14h00 au jeudi 15 février 2024 jusqu'à 16h30, soit pendant une période de 31 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société GARCHY ÉNERGIES (siège social : 213 Cours Victor Hugo – 33130 BÈGLES), concernant un parc photovoltaïque situé sur la commune de Garchy.

Arrêté d'ouverture d'enquête publique :

Télécharger PE - Photovoltaïque Garchy Energies Garchy - AP ouverture EP PDF - 0,31 Mb - 19/12/2023

Télécharger Avis ouverture EP new PDF - 0,64 Mb - 19/12/2023

Dossier d'enquête publique :

Télécharger Lettre_1er_mois_PC_122_23_A0001_signée PDF - 0,18 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 1 PDF - 10,32 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 2 PDF - 16,42 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 3 PDF - 17,50 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 4 PDF - 13,10 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 5 PDF - 16,30 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 6 PDF - 13,60 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 7 PDF - 14,69 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 8 PDF - 9,84 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 9 PDF - 18,64 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 PC 2.1 PDF - 3,28 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 PC partie 1 PDF - 4,07 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 PC partie 2 PDF - 22,75 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 PC partie 3 PDF - 10,71 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 Récépissé déclaration PDF - 0,33 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 RNT de l'EIE PDF - 14,53 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 10 13 Certificat DEPOBIO PDF - 0,96 Mb - 19/12/2023

Avis des services et des collectivités :

Télécharger courrier info absence avis MRAe PDF - 0,04 Mb - 19/12/2023

Télécharger Avis CC Coeur de Loire_Garchy PDF - 0,06 Mb - 19/12/2023

Télécharger Avis_CAUE PDF - 0,14 Mb - 19/12/2023

Télécharger Avis_CDPENAF_Garchy PDF - 0,09 Mb - 19/12/2023

Télécharger Avis_Enedis PC05812223A0001 PDF - 0,68 Mb - 19/12/2023

Télécharger Avis_maire_Garchy PDF - 0,05 Mb - 19/12/2023

Télécharger Avis RTE_PC 05812223A0001- GARCHY - réalisation d'une centrale photovoltaïque PDF - 0,25 Mb - 19/12/2023

Télécharger Avis_SEA_PC_photov_GARCHY PDF - 0,07 Mb - 19/12/2023

Télécharger Avis_SLSR PDF - 0,18 Mb - 19/12/2023

Télécharger Avis_UTIR_Val_Ligérien PDF - 0,05 Mb - 19/12/2023

Télécharger Avis_armée PDF - 0,12 Mb - 19/12/2023

Documents listés dans l'article

Télécharger PE - Photovoltaïque Garchy Energies Garchy - AP ouverture EP PDF - 0,31 Mb - 19/12/2023

Télécharger Avis ouverture EP new PDF - 0,64 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 1 PDF - 10,32 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 2 PDF - 16,42 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 3 PDF - 17,50 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 4 PDF - 13,10 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 5 PDF - 16,30 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 6 PDF - 13,60 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 7 PDF - 14,69 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 8 PDF - 9,84 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 EIE partie 9 PDF - 18,64 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 PC 2.1 PDF - 3,28 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 PC partie 1 PDF - 4,07 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 PC partie 2 PDF - 22,75 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 PC partie 3 PDF - 10,71 Mb - 19/12/2023

Télécharger GARCH 2023 02 27 Récépissé déclaration PDF - 0,33 Mb - 19/12/2023
Télécharger GARCH 2023 02 27 RNT de l'EIE PDF - 14,53 Mb - 19/12/2023
Télécharger GARCH 2023 10 13 Certificat DEPOBIO PDF - 0,96 Mb - 19/12/2023
Télécharger Lettre_1er_mois_PC_122_23_A0001_signée PDF - 0,18 Mb - 19/12/2023
Télécharger courrier info absence avis MRAe PDF - 0,04 Mb - 19/12/2023
Télécharger Avis CC Coeur de Loire_Garchy PDF - 0,06 Mb - 19/12/2023
Télécharger Avis_CAUE PDF - 0,14 Mb - 19/12/2023
Télécharger Avis_CDPENAF_Garchy PDF - 0,09 Mb - 19/12/2023
Télécharger Avis_Enedis PC05812223A0001 PDF - 0,68 Mb - 19/12/2023
Télécharger Avis_maire_Garchy PDF - 0,05 Mb - 19/12/2023
Télécharger Avis RTE_PC 05812223A0001- GARCHY - réalisation d'une centrale photovoltaïque PDF - 0,25 Mb - 19/12/2023
Télécharger Avis_SEA_PC_photov_GARCHY PDF - 0,07 Mb - 19/12/2023
Télécharger Avis_SLSR PDF - 0,18 Mb - 19/12/2023
Télécharger Avis_UTIR_Val_Ligérien PDF - 0,05 Mb - 19/12/2023
Télécharger Avis_armée PDF - 0,12 Mb - 19/12/2023
Partager la page

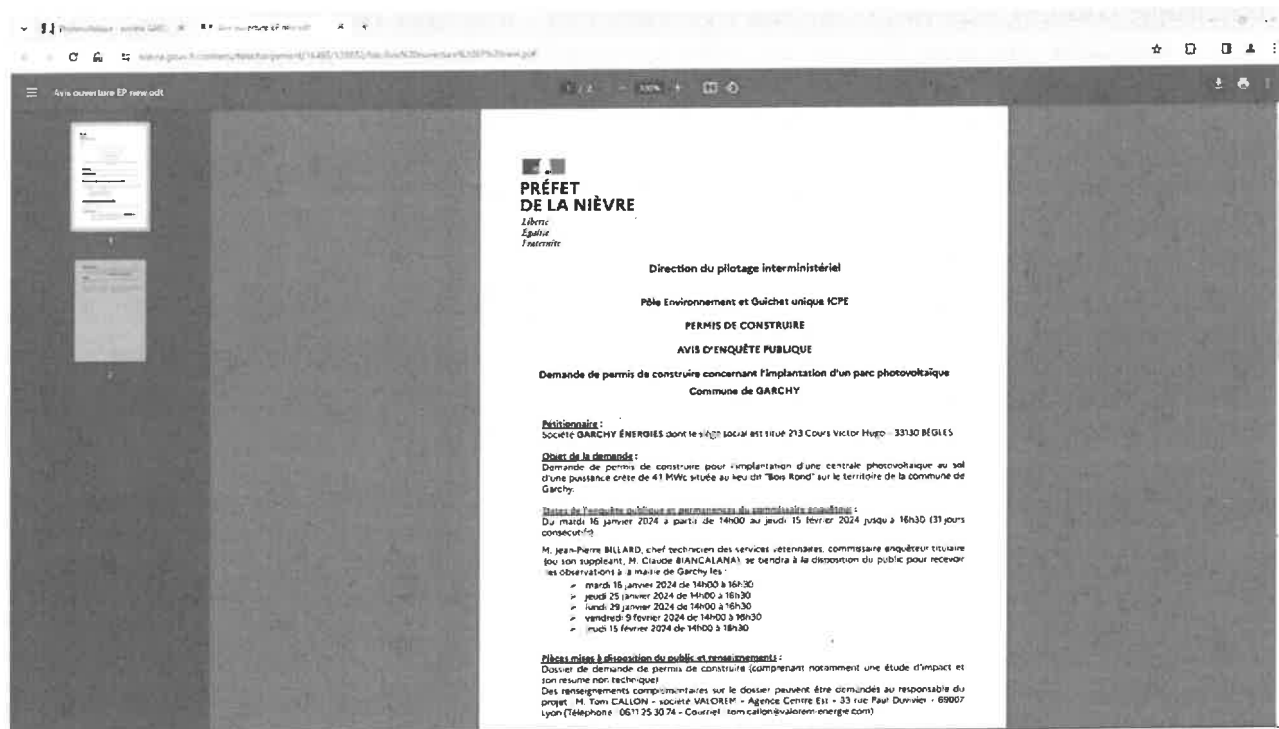
».

Ensuite, et dans la rubrique « Arrêté d'ouverture d'enquête publique », je clique sur : « Télécharger Avis ouverture EP new PDF - 0,64 Mb - 19/12/2023 ».

Une nouvelle page de mon navigateur internet « Google Chrome » s'ouvre et j'ai été redirigé à l'adresse suivante :

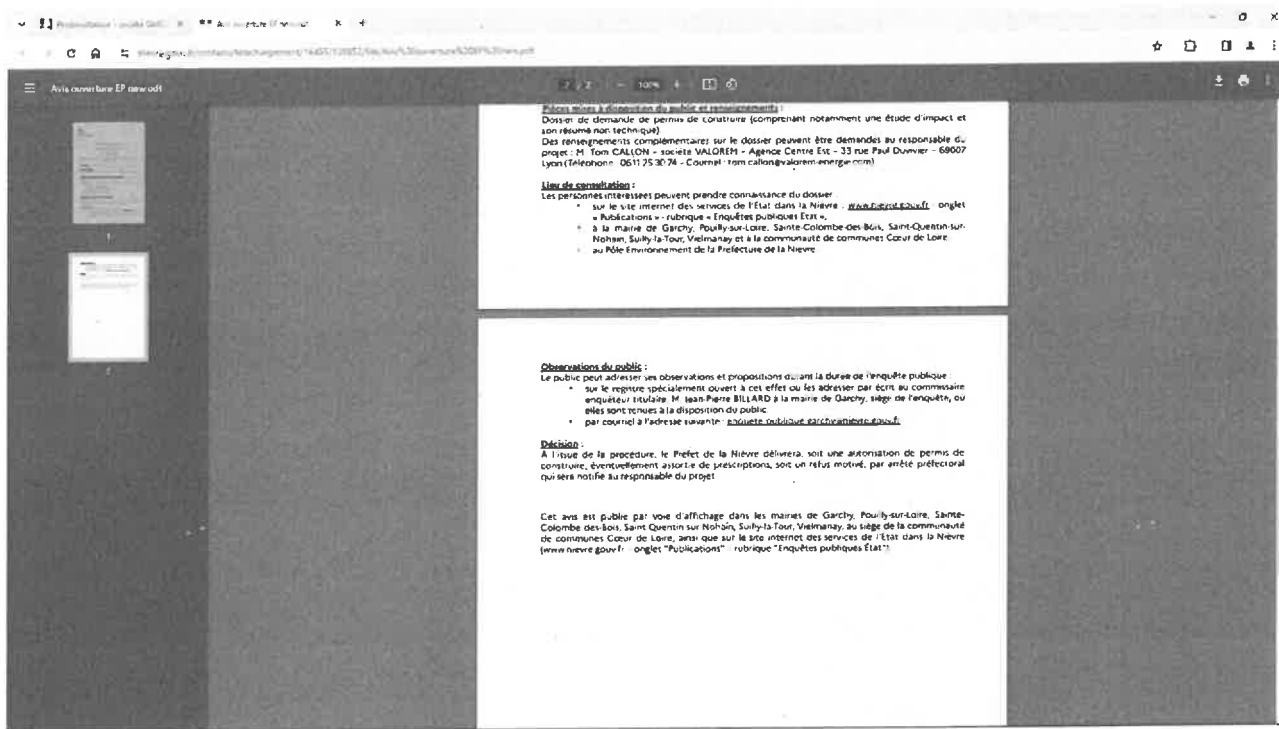
« <https://www.nievre.gouv.fr/contenu/telechargement/16465/139852/file/Avis%20ouverture%20EP%20new.pdf> ».

Une fois la page affichée, je procède à son rafraîchissement puis à une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



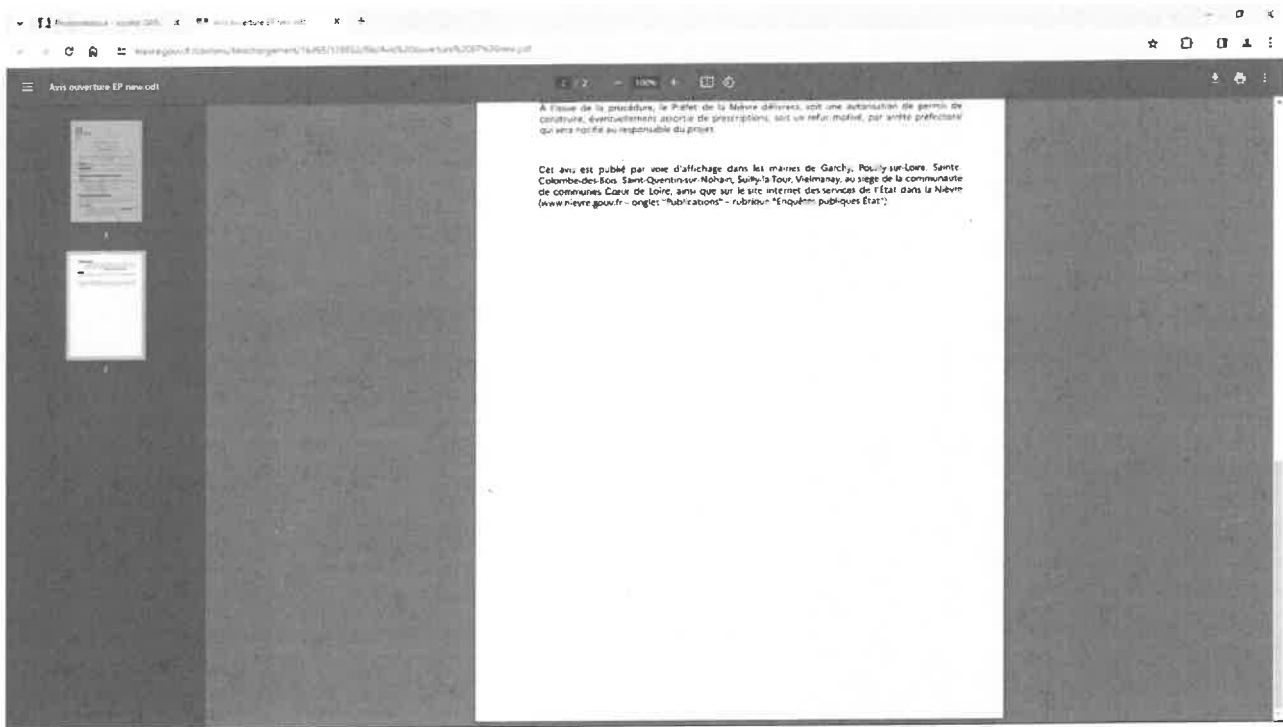
Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h42

Ensuite, je descends d'une page et j'effectue une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h43

Ensuite, je descends d'une page et j'effectue une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h43

Ensuite, je clique sur l'icône « Télécharger » en haut à droite de la page, je télécharge le fichier PDF affiché et je sauvegarde ce document sur le serveur de mon office à cet emplacement :

« \\192.168.100.19\sauve_maestro\QJ58\CONSTATS\aaa Constats 2024\01 Janvier 2024\16-01-2024 - VALOREM SAS ».

Sous le nom : « 16-01-2024 - VALOREM SAS - ANNEXE 1.pdf ».

Avec le logiciel MD5 Checksum Tool version 4.3 j'enregistre l'empreinte numérique du document :

« 16-01-2024 - VALOREM SAS - ANNEXE 1.pdf ».

Voici le résultat :

File: 16-01-2024 - VALOREM SAS - ANNEXE 1.pdf

File size: 627 KB (641 674 bytes)

MD5 checksum: E1CD9826F459380B2AB3084A3F2DFFB9

SHA1 checksum: FB9AE483133D07E97B07CCE891D1FCF108AA0A5F

SHA256 checksum:

55D0195ACB4226A8CDE52D1E5F9BF5EC8FEA83F973DBDEB5530651C537309F68

SHA384 checksum:

7A692A1ED242CFF68DE461A0E8486B48DD21C7A2E6B9E548EDB4760F0D6F92EA8E9673A5B5
B1D11D3462FF7F84DCED2B

SHA512 checksum:

0C9778E40EC38C3686E5909EFF631C44325C5551FACEB598D19315CF1AA59068B9B167E336AE
03421EB8972D7796A76F120376B815A662CE9237BCEAC4BAD6CD

J'annexe cette même image au présent constat sous le nom suivant : « 16-01-2024 - VALOREM SAS - ANNEXE 1.pdf ».

4 - TRAVAUX DE FIN DE CONSTAT :

Ensuite, j'utilise la commande TRACERT dans le logiciel MS-DOS en tapant l'adresse du site internet « www.nievre.gouv.fr » afin d'identifier son adresse IP publique et de confirmer l'absence de serveur proxy. Voici la capture de cet écran du résultat :

```
C:\WINDOWS\system32\cmd.exe
CONSTAT QUALIJURIS : Trace Internet du site suivant : www.nievre.gouv.fr
c:\tracert www.nievre.gouv.fr

Détermination de l'itinéraire vers www.nievre.gouv.fr [77.159.252.140]
avec un maximum de 30 sauts :

  1  12 ms  <1 ms  <1 ms  192.168.100.10
  2  <1 ms  <1 ms  <1 ms  192.168.100.252
  3   3 ms   4 ms   3 ms   81.52.27.8
  4   8 ms   8 ms   8 ms  lag-45.stl2-ig1.st.lambert.transitip.raei.francetelecom.net [81.52.78.142]
  5   8 ms   8 ms   8 ms  intf-fogi-stl2-ig1.nmidf106.rbc1.orange.net [193.252.137.225]
  6   8 ms   8 ms   8 ms  ae25-0.ncidf104.rbc1.orange.net [193.249.212.6]
  7   8 ms   8 ms   9 ms  ae51-0.nridf102.rbc1.orange.net [193.252.98.98]
  8   9 ms   8 ms   8 ms  ae41-0.noidf002.rbc1.orange.net [193.252.98.105]
  9   9 ms   8 ms   8 ms  ae40-0.noidf003.rbc1.orange.net [193.252.98.126]
 10  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 11  25 ms  23 ms  26 ms  6.147.6.194.rev.sfr.net [194.6.147.6]
 12  23 ms  23 ms  23 ms  6.147.6.194.rev.sfr.net [194.6.147.6]
 13  23 ms  23 ms  23 ms  6.243.195.77.rev.sfr.net [77.195.243.6]
 14  23 ms  24 ms  23 ms  254.124.79.86.rev.sfr.net [86.79.124.254]
 15  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 16  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 17  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 18  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 19  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 20  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 21  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 22  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 23  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 24  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 25  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 26  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 27  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 28  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 29  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.
 30  *      *      *      Délai d'attente de la demande dépassé.

Itinéraire déterminé.
CONSTAT QUALIJURIS : FIN DE LA DETECTION DU SITE : www.nievre.gouv.fr
Appuyez sur une touche pour continuer...
```

Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h48

L'adresse IP cible est : 77.159.252.140

Je supprime de nouveau les fichiers en « cache » du navigateur Google Chrome :

- Les fichiers temporaires,
- Les cookies,
- Les sessions d'identification,
- L'historique des pages visitées, des téléchargements effectués,

- L'auto complétion des données saisies dans les formulaires,
- Les identifiants et mots de passe utilisés

Pour cela, j'ouvre le navigateur « Google Chrome ».

Je clique sur le bouton : «  » en haut à droite de la page d'accueil de « Google Chrome ».

Je positionne le curseur de la souris de mon ordinateur sur « **Historique** »,

Je clique sur « **Historique** » dans le menu qui s'affiche,

Je clique sur « **Effacer les données de navigation** »,

Je clique sur « **Paramètres avancés** » dans la fenêtre qui s'affiche,

Dans la rubrique « Période » je sélectionne : « **Tous les données** »,

Je coche toutes les cases affichées dans la liste,

Enfin, je confirme en cliquant sur « **Effacer les données** ».

Voici la capture de cet écran :

Effacer les données de navigation

Général		Paramètres avancés
Période	Toutes les données	▼
<input checked="" type="checkbox"/>	Historique de navigation	Aucun
<input checked="" type="checkbox"/>	Historique des téléchargements	Aucun
<input checked="" type="checkbox"/>	Cookies et autres données des sites	Aucun
<input checked="" type="checkbox"/>	Images et fichiers en cache	Moins de 1 Mo
<input checked="" type="checkbox"/>	Mots de passe et autres données de connexion	Aucun
		Annuler
		Effacer les données

Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h49

Ensuite, je ferme le navigateur « Google Chrome ».

J'ai également relevé l'identité du propriétaire du site internet « www.nievre.gouv.fr ».

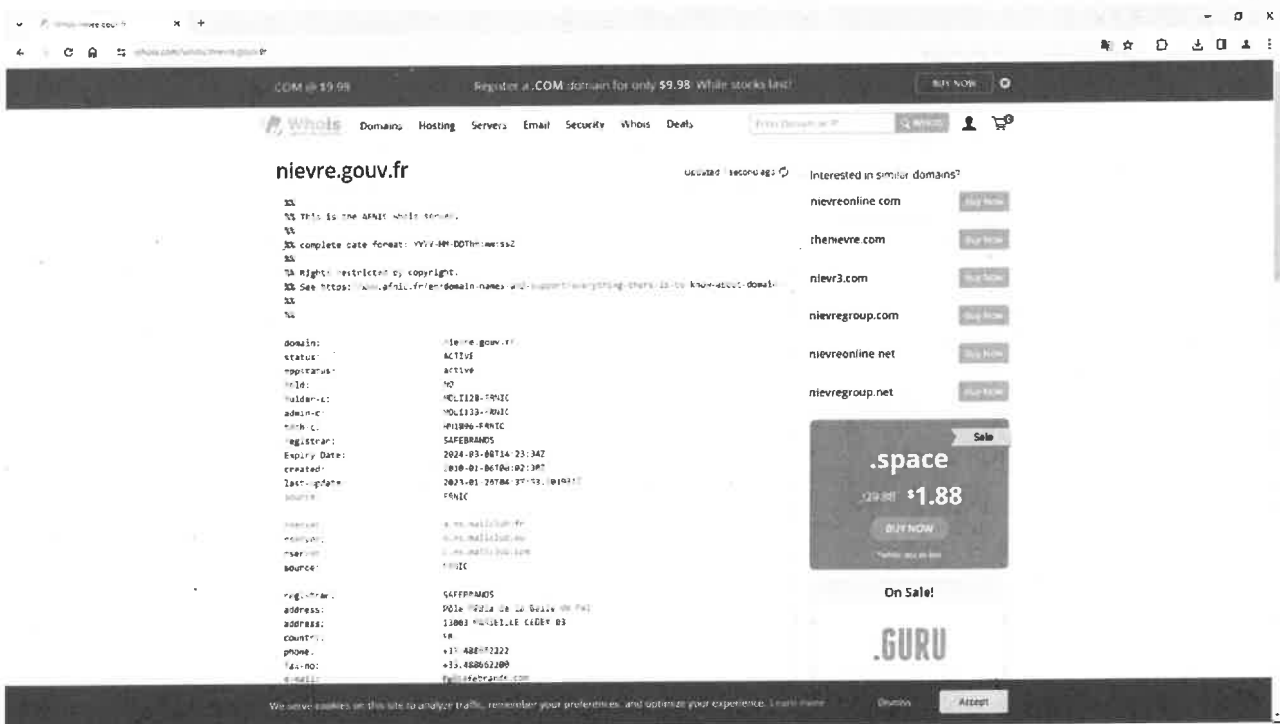
Pour ce faire, j'ouvre de nouveau le navigateur « Google Chrome ».

J'utilise le site internet : « <https://www.whois.com/whois> » et je valide par la touche « Entrée ».

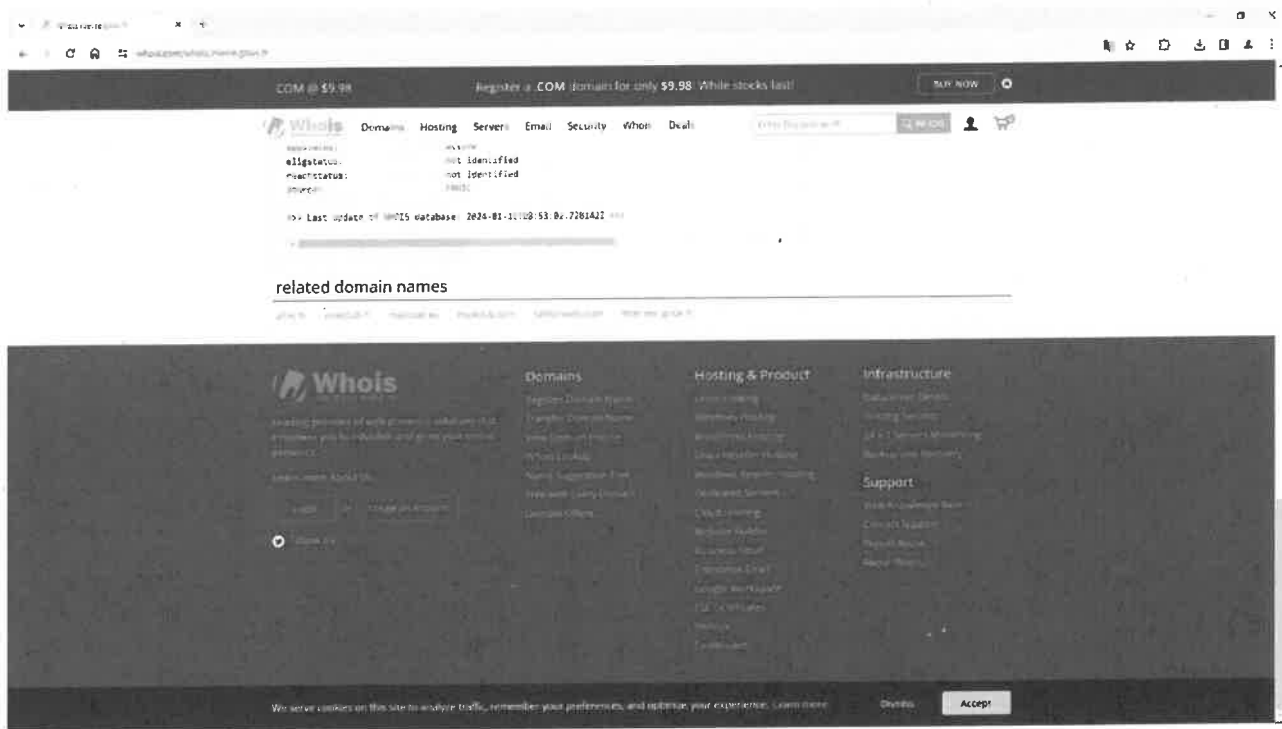
Je saisis « www.nievre.gouv.fr » dans la barre de recherche du site internet et je valide par la touche « Entrée ».

L'adresse du site devient : « <https://www.whois.com/whois/nievre.gouv.fr> ».

Une fois la page affichée, je procède à une capture de l'affichage de mon écran. Je l'insère ci-dessous :



Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h50



Capture d'écran du 16/01/2024 à 09h52

Je constate les informations ci-dessous retranscrites :

«

nievre.gouv.fr

Updated 1 second ago

%%

%% This is the AFNIC Whois server.

%%

%% complete date format: YYYY-MM-DDThh:mm:ssZ

%%

%% Rights restricted by copyright.

%% See <https://www.afnic.fr/en/domain-names-and-support/everything-there-is-to-know-about-domain-names/find-a-domain-name-or-a-holder-using-whois/>

%%

%%

domain: nievre.gouv.fr

status: ACTIVE

epstatus: active

hold: NO

holder-c: MDLI128-FRNIC

admin-c: MDLI133-FRNIC

tech-c: HM1896-FRNIC

registrar: SAFEBRANDS

Expiry Date: 2024-03-08T14:23:34Z

created: 2010-01-06T08:02:30Z

last-update: 2023-01-26T04:37:53.101981Z

source: FRNIC

nserver: a.ns.mailclub.fr

nserver: b.ns.mailclub.eu

nserver: c.ns.mailclub.com

source: FRNIC

registrar: SAFEBRANDS

address: Pôle Média de la Belle de Mai

address: 13003 MARSEILLE CEDEX 03

country: FR

phone: +33.488662222

fax-no: +33.488662200

e-mail: fg@safebrands.com

website: <https://selling.safebrands.com/>

anonymous: No

registered: 1998-12-28T00:00:00Z

source: FRNIC

nic-hdl: MDLI128-FRNIC

type: ORGANIZATION

contact: Etat francais represente par le Ministere de
l'Interieur

address: Ministere de l'Interieur

address: 1 place Beauvau

address: 75008 PARIS

country: FR

phone: +33.223448329

e-mail: ~~cer-reseaux~~@interieur.gouv.fr

registrar: SAFEBRANDS

changed: 2020-12-11T11:28:39Z

anonymous: NO

obsoleted: NO

eppstatus: associated

eppstatus: active

eligstatus: not identified

reachstatus: not identified

source: FRNIC

nic-hdl: HM1896-FRNIC

type: PERSON

contact: Host Master

address: SAFEBRANDS

address: Pole Media de la Belle de Mai, 37 rue Guibal

address: 13356 Marseille

country: FR

phone: +33.488662222
fax-no: +33.488662220
e-mail: clientele@safebrands.com
registrar: SAFEBRANDS
changed: 2024-01-11T13:19:02.663644Z
anonymous: NO
obsoleted: NO
eppstatus: associated
eppstatus: active
eligstatus: not identified
reachstatus: not identified
source: FRNIC

nic-hdl: MDLI133-FRNIC
type: ORGANIZATION
contact: Ministere de l'Interieur
address: Ministere de l'Interieur
address: 1 place Beauvau
address: 75008 PARIS
country: FR

phone: +33.561128050
e-mail: **abuse**@interieur.gouv.fr
registrar: SAFEBRANDS
anonymous: NO
obsoleted: NO
eppstatus: associated
eppstatus: active
eligstatus: not identified
reachstatus: not identified
source: FRNIC

>>> Last update of WHOIS database: 2024-01-16T08:53:02.728142Z <<<

».

Fin des opérations de constatations le 16/01/2024 à 10h01

Ce constat a été entièrement réalisé manuellement selon les descriptions indiquées à chaque étape. Je n'ai utilisé aucun logiciel automate ou autre pour réaliser le constat, j'ai gardé la maîtrise totale des constatations et les ai relevées personnellement.

Telles sont les constatations auxquelles j'ai procédé et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent Procès Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

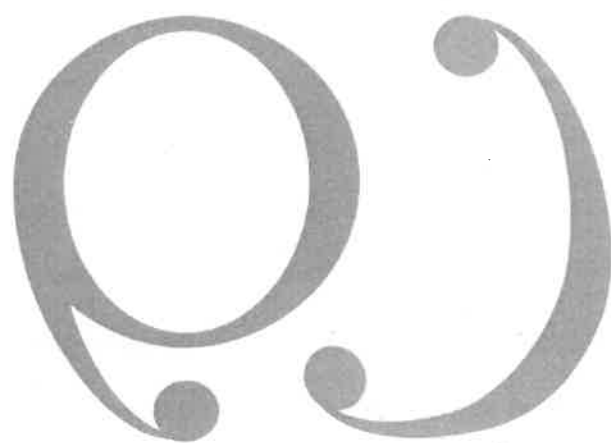
Honoraires	117,33 €
S.C.T. article A 444-48	7,67 €
T.V.A.	25,00 €
Total	150,00 €



Alexandre LOVATO
Huissier de Justice Associé

Pièce jointe :

- 16-01-2024 - VALOREM SAS - ANNEXE 1.pdf



Qualijuris

Performance | Efficacité | Confiance

QUALIJURIS 58

Maître André WAGNER
Huissier de Justice

2 Avenue Saint-Just
58000 NEVERS
Tél : 0386597340
constat@qualijuris.fr
www.qualijuris.fr



EXPÉDITION

Référence : 207363

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

Acte compris dans l'état déposé au bureau d'enregistrement de Nevers pour le mois de la signification.

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS ET LE VINGT-HUIT DÉCEMBRE

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE ET LE SEIZE JANVIER

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE ET LE SEIZE FEVRIER

À la requête de :

VALOREM Agence Centre-Est, Société Anonyme, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 395388739, ayant son siège social 33 Rue Paul Duvivier , à Lyon (69007), représentée par Monsieur **CALLON Tom**, Chef de projet, poursuites et diligences de son représentant légal,

Laquelle m'expose :

Mettre en place un avis d'enquête publique dans le cadre de la demande d'un permis de construire pour l'impantation d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieudit le "Bois Rond" commune de GARCHY

Qu'il souhaite me faire constater que l'enquête publique fait bien l'objet d'un affichage sur les panneaux prévus à cet effet devant les mairies des communes de :

- GARCHY
- VIELMANAY
- ST COLOMBE DES BOIS
- SUILLY LA TOUR
- ST QUENTIN SUR NOHAIN
- COSNES SUR LOIRE (COM.COM)

- POUILLY SUR LOIRE

ainsi que sur le site d'implantation.

Qu'à toutes fins utiles et pour la sauvegarde de ses droits elle me requiert à l'effet de me rendre sur place et de dresser procès-verbal de constat."

Ceci étant exposé et déférant à cette réquisition,

Déférant à cette demande, je, soussigné, Maître André WAGNER, Huissier de justice associé, membre de la SELARL QUALIJURIS 58 huissiers de justice domiciliés 2, avenue Saint-Just 58000 NEVERS, me suis rendu sur place,

CERTIFIE m'être rendu le Jeudi 28 Décembre 2023 de 11h45 à 14h05

Sur les lieux détaillés ci dessous ou j'ai pu constater les affichages suivants:

SITE IMPLANTATION SUR LA D1:

Lors des 3 passages sur le site, dont les dates figurent en tête du présent procès verbal, le présent panneau était présent et visible depuis la voie publique





COMMUNE DE GARCHY:



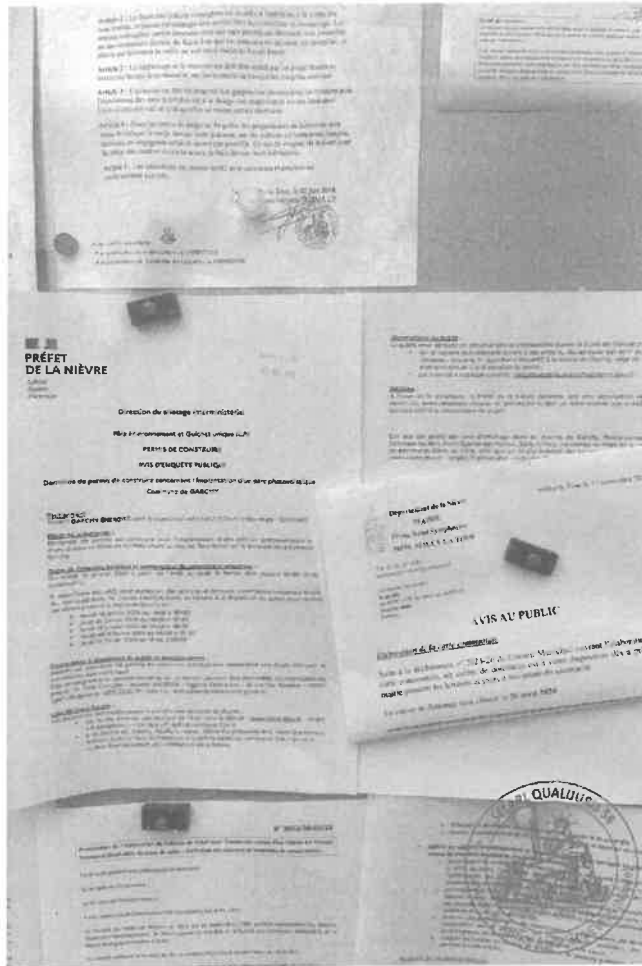
COMMUNE DE ST COLOMBE LES BOIS:

(absence d'affichage sur le tableau)



COMMUNE DE SULLY LA TOUR:





COMMUNE DE ST QUENTIN SUR NOHAIN:

(absence d'affichage sur le panneau)



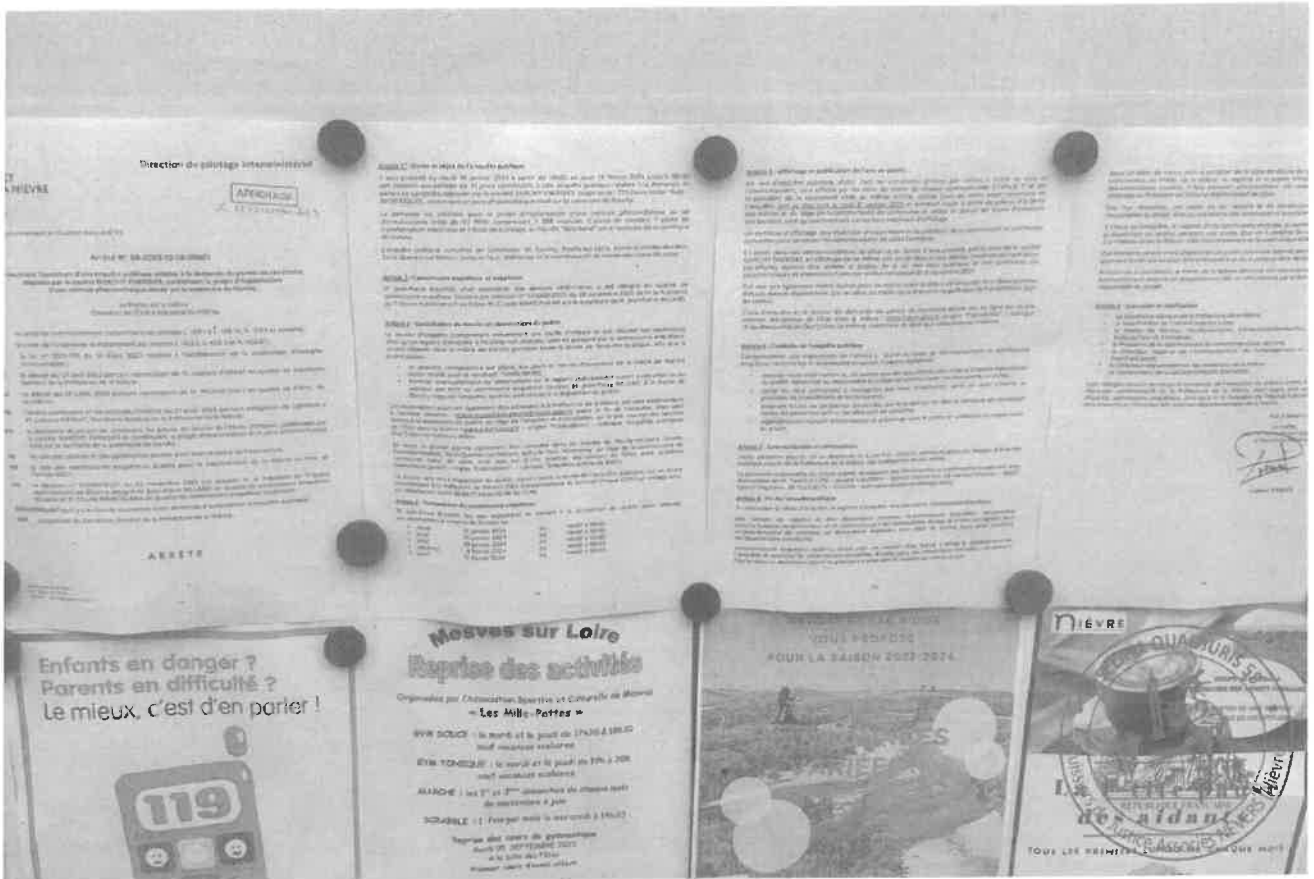
COM/COM DE COSNE SUR LOIRE:

(absence d'affichage sur le panneau)



COMMUNE DE POUILLY SUR LOIRE:



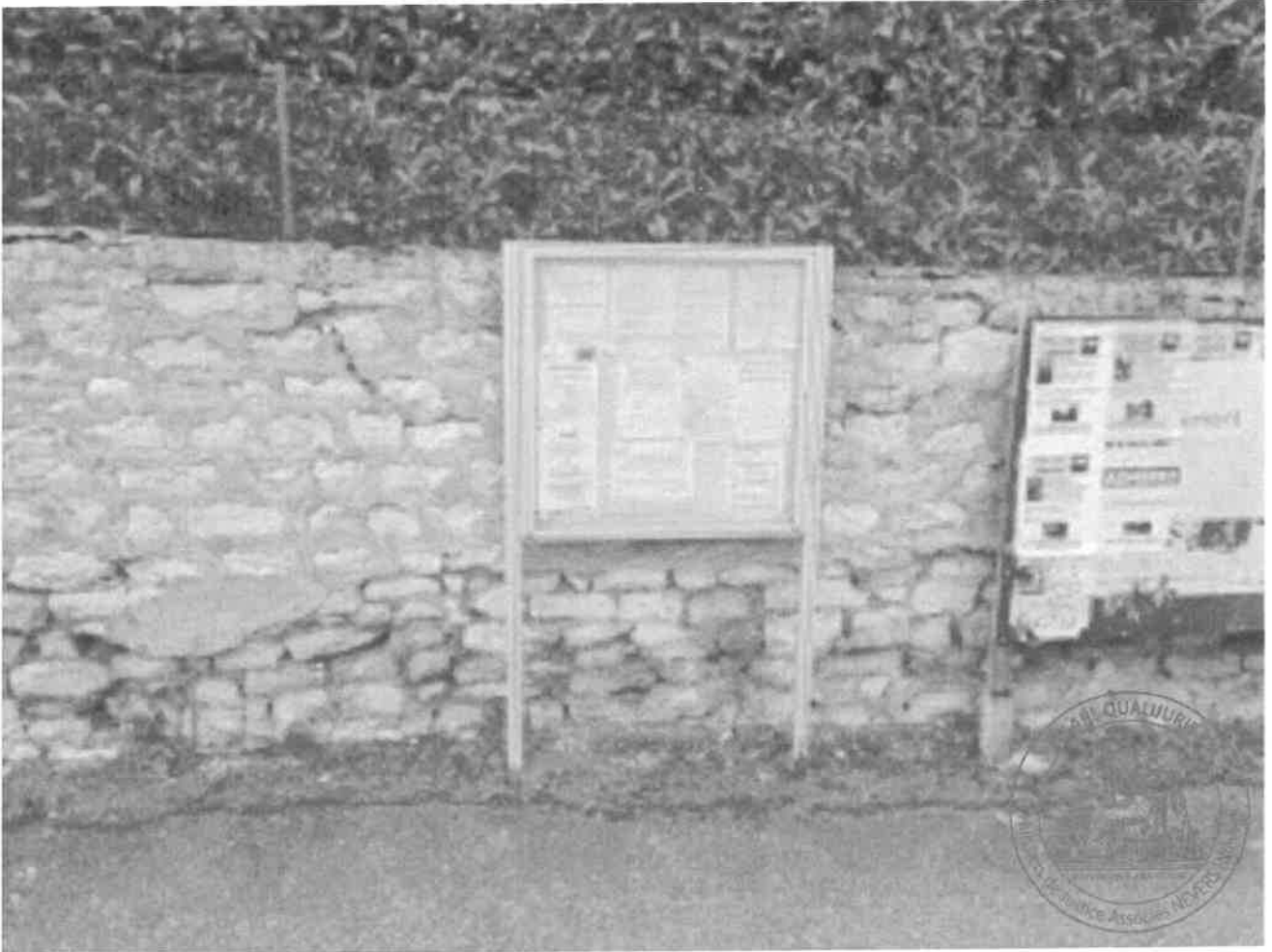


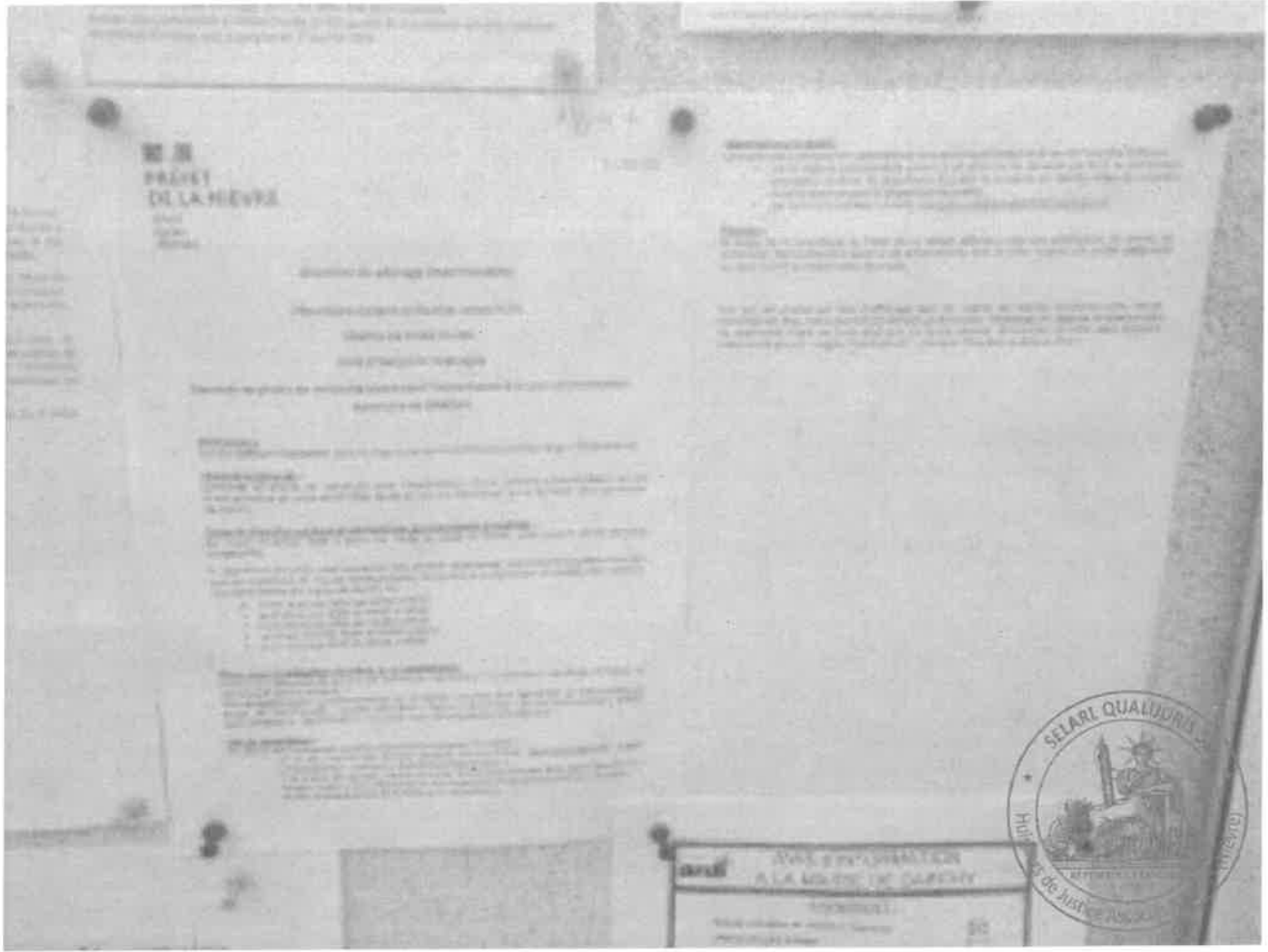
J'ai pu en outre constater que cet avis était bien affiché sur un panneau visible depuis la voie publique.

CERTIFIE m'êtré rendu le 16 janvier 2024

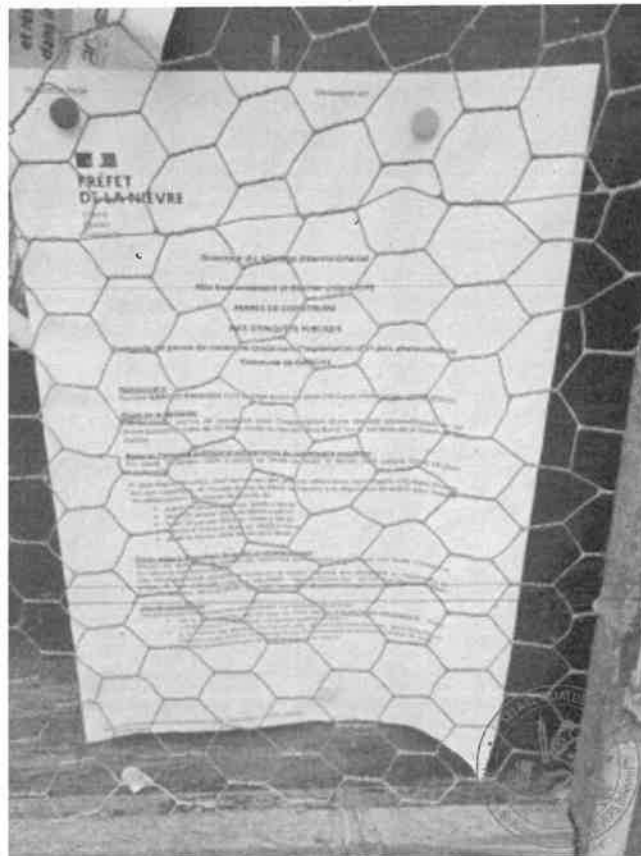
Sur les lieux détaillés ci dessous ou j'ai pu constater les affichages suivants:

COMMUNE DE GARCHY:

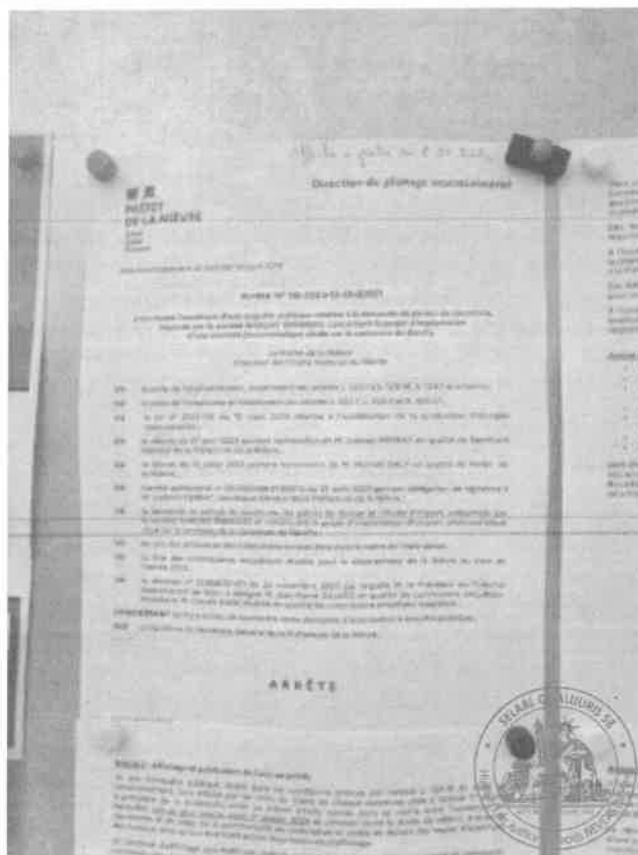




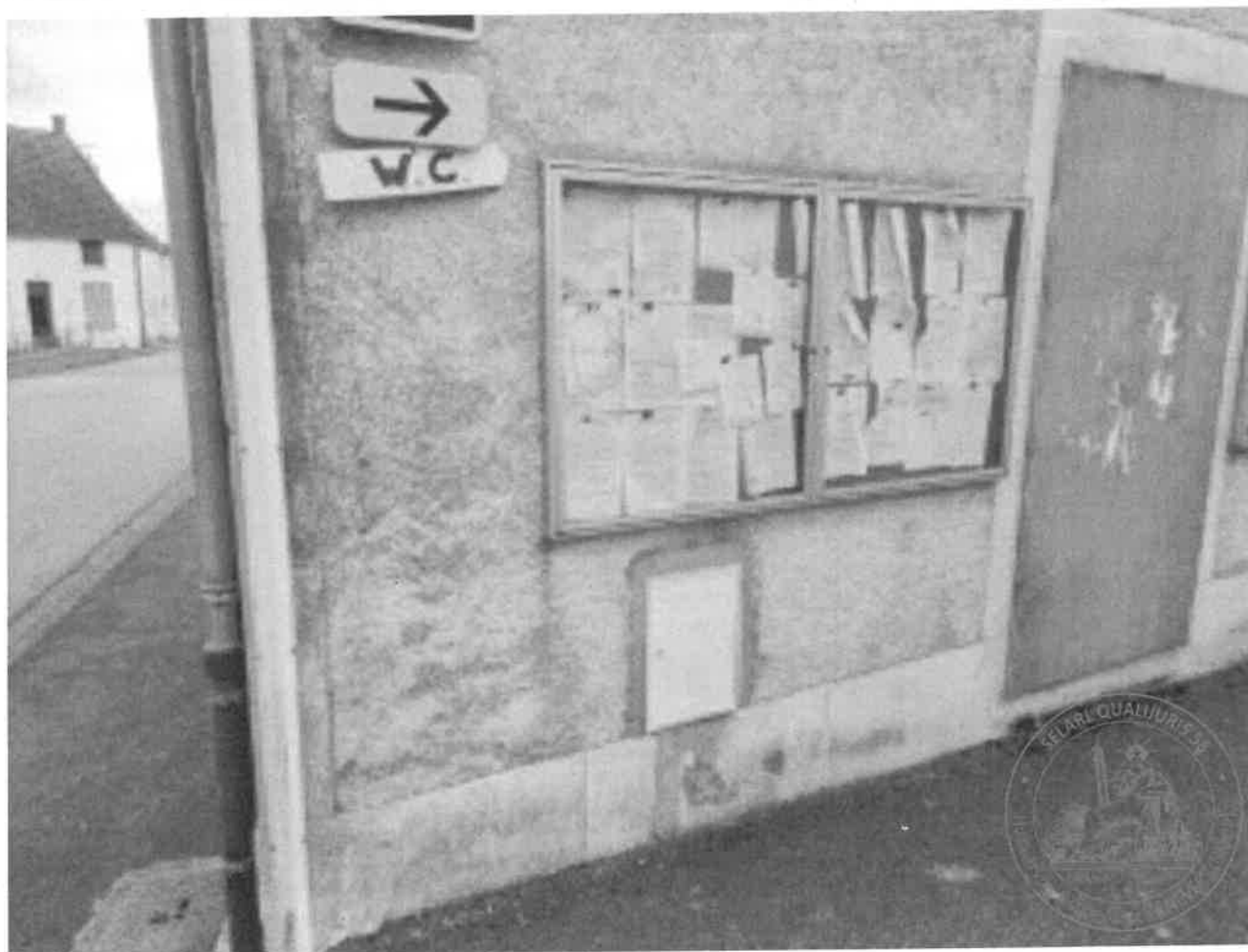
COMMUNE DE VIELMANAY:

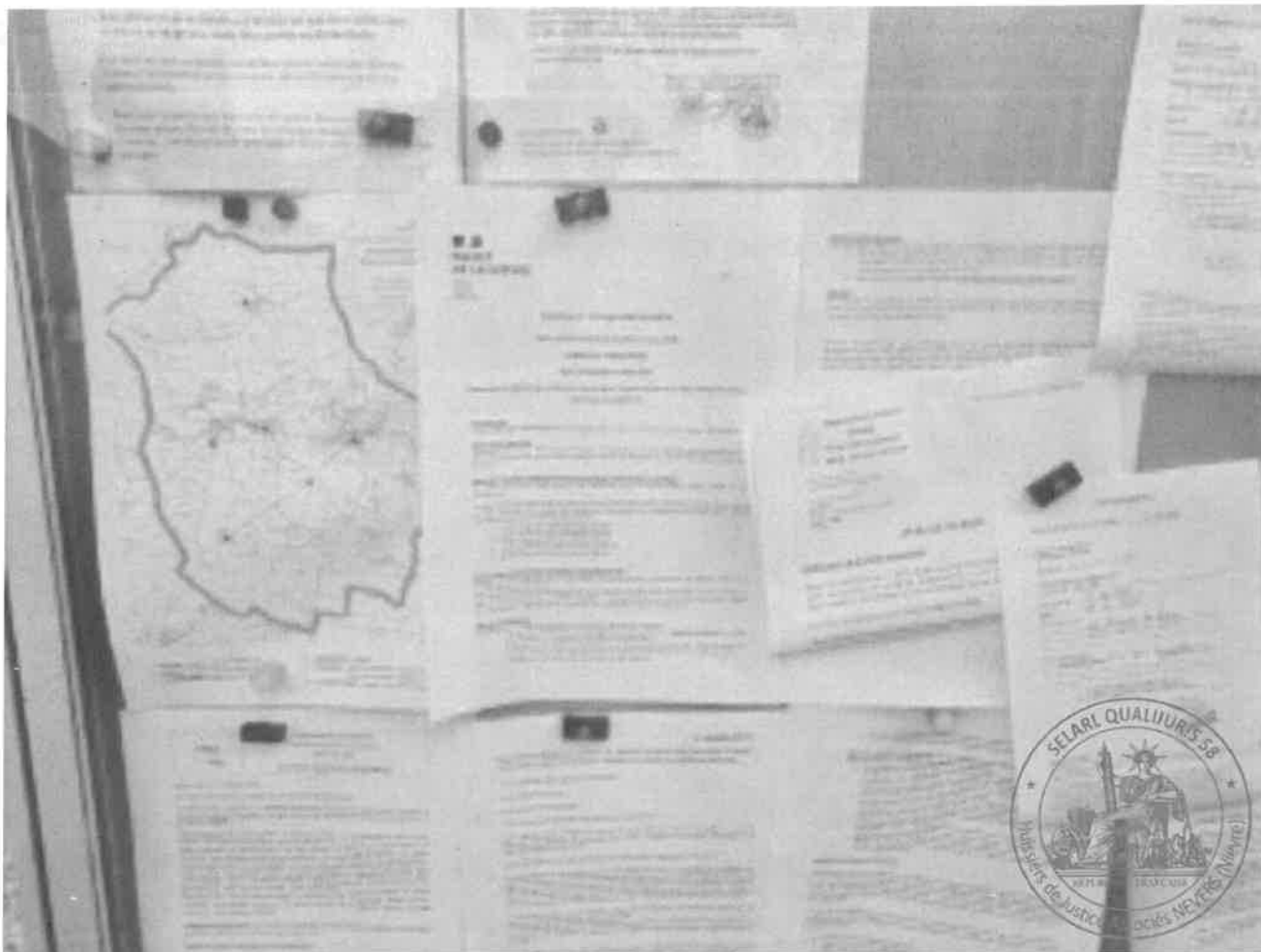


COMMUNE DE ST COLOMBE LES BOIS:

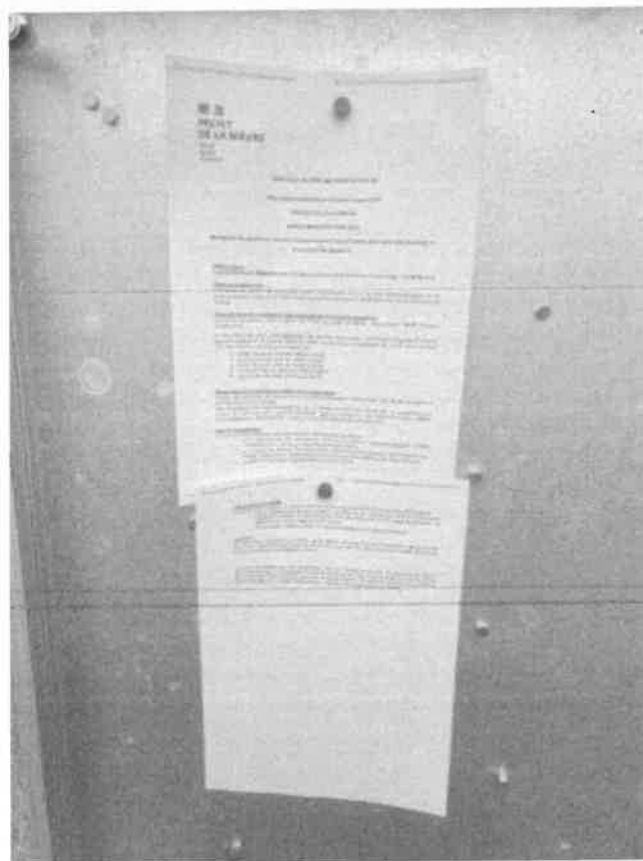


COMMUNE DE SULLY LA TOUR:

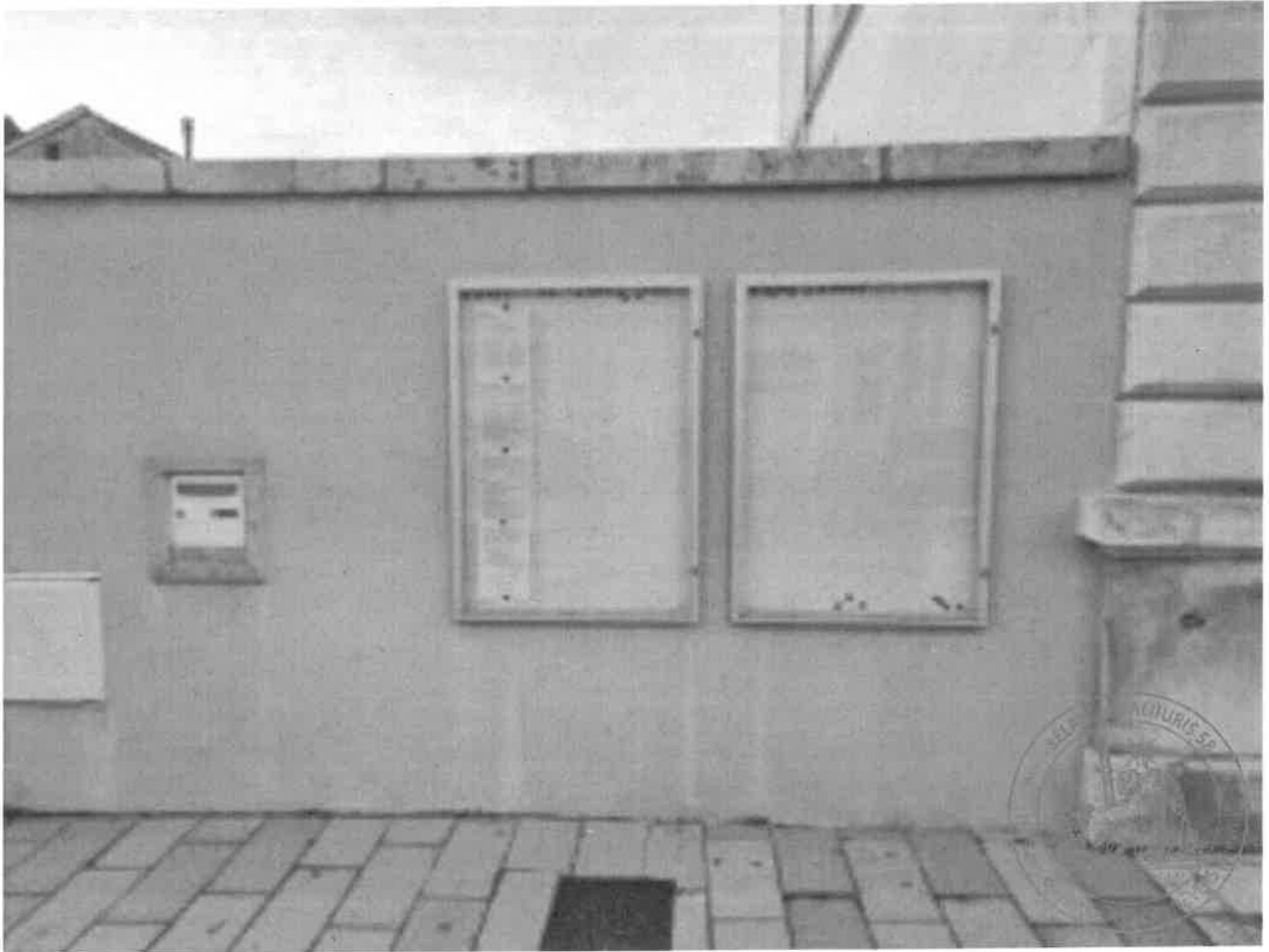


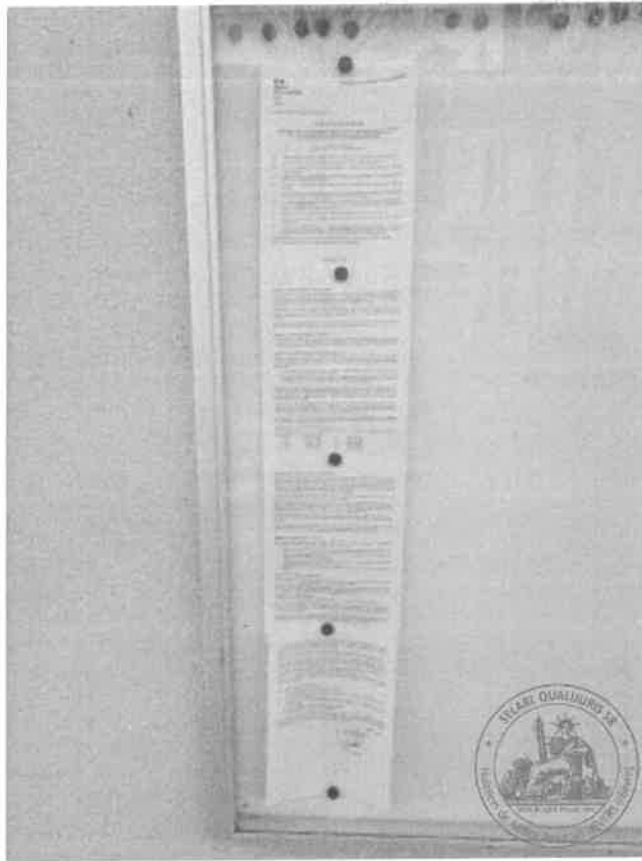


COMMUNE DE ST QUENTIN SUR NOHAIN:

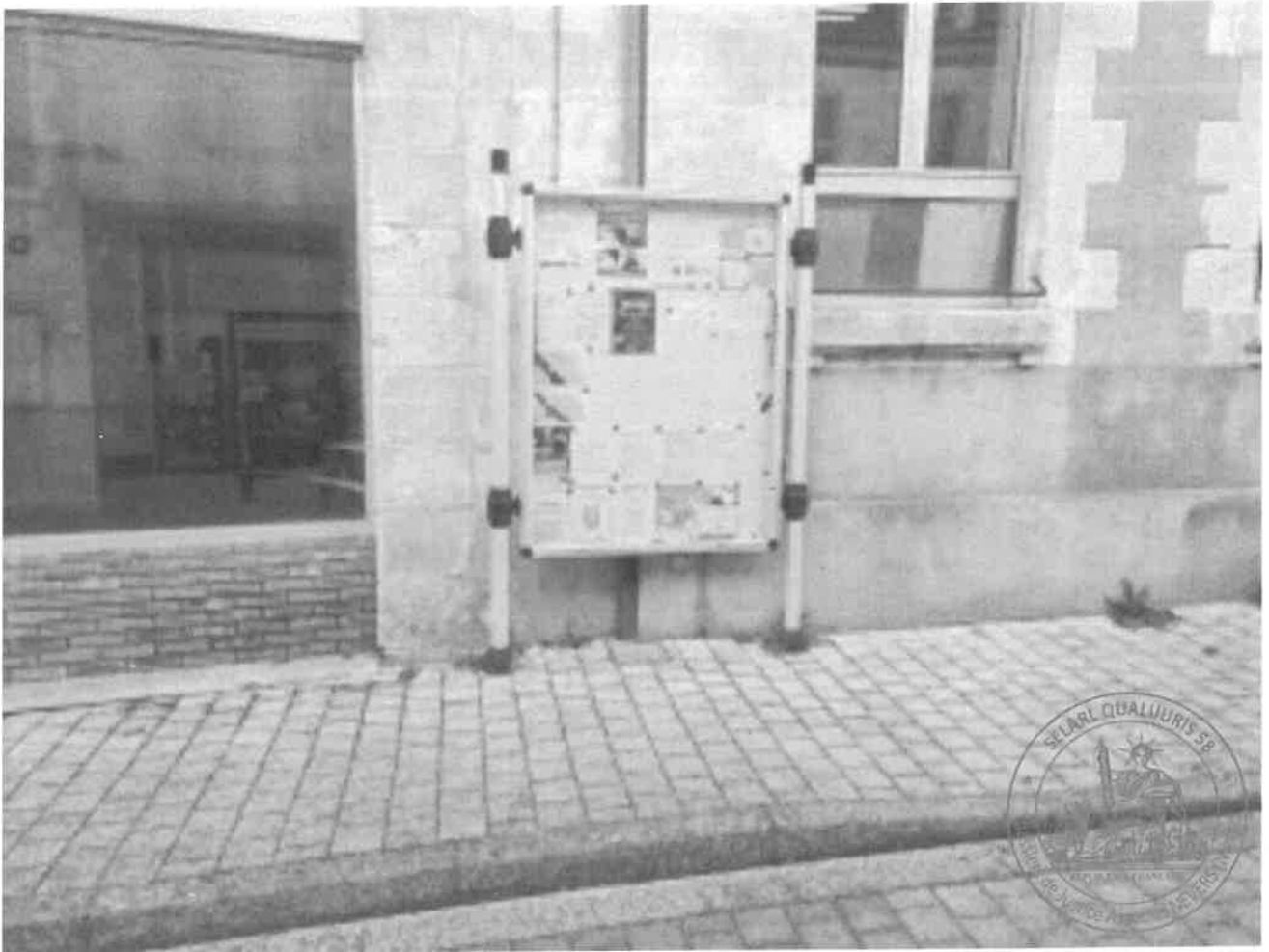


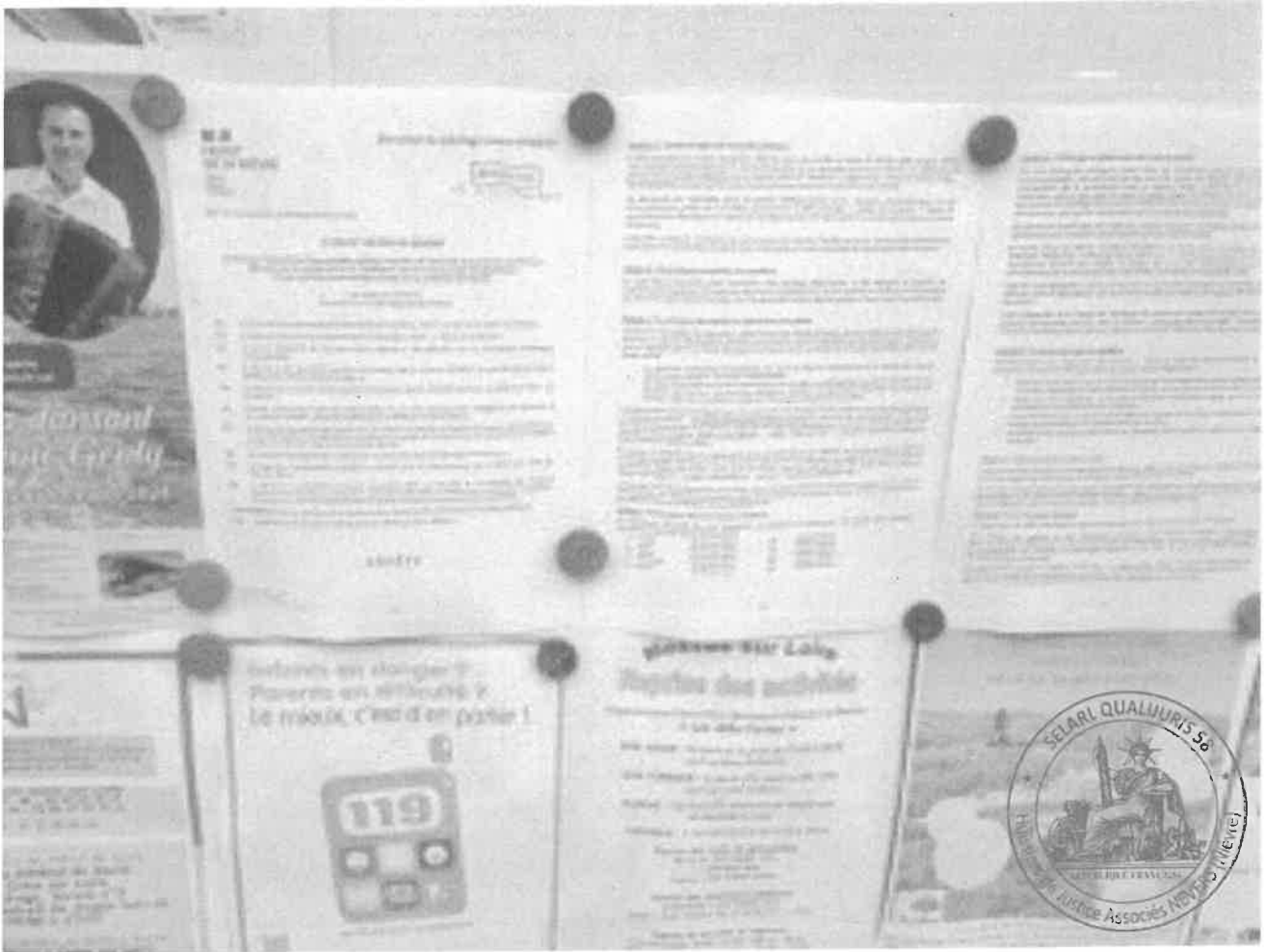
COM/COM DE COSNE SUR LOIRE:





COMMUNE DE POUILLY SUR LOIRE:



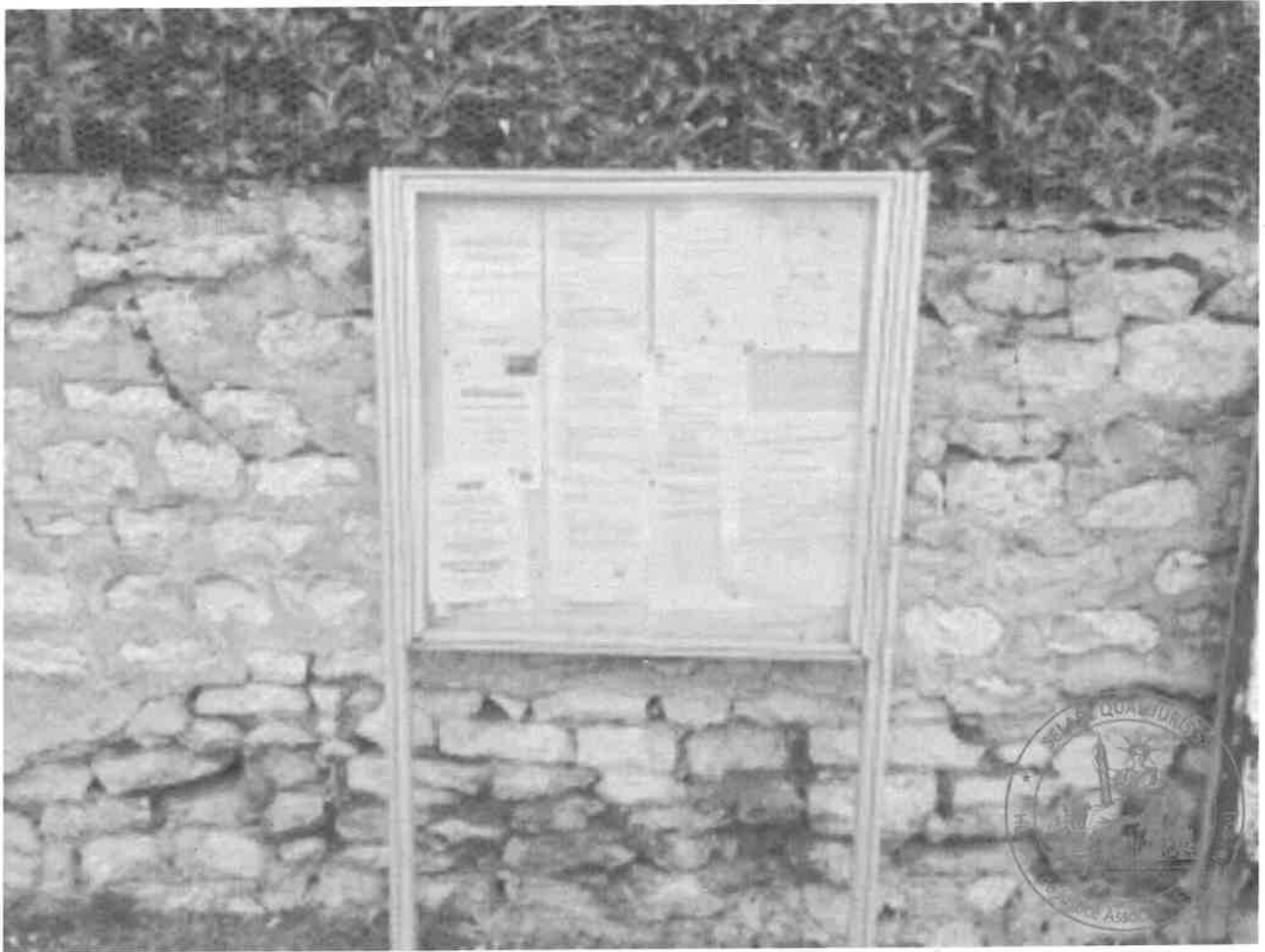


J'ai pu en outre constater que cet avis était bien affiché sur un panneau visible depuis la voie publique.

CERTIFIE m'être rendu le 16 FEVRIER 2024

Sur les lieux détaillés ci dessous ou j'ai pu constater les affichages suivants:

COMMUNE DE GARCHY:



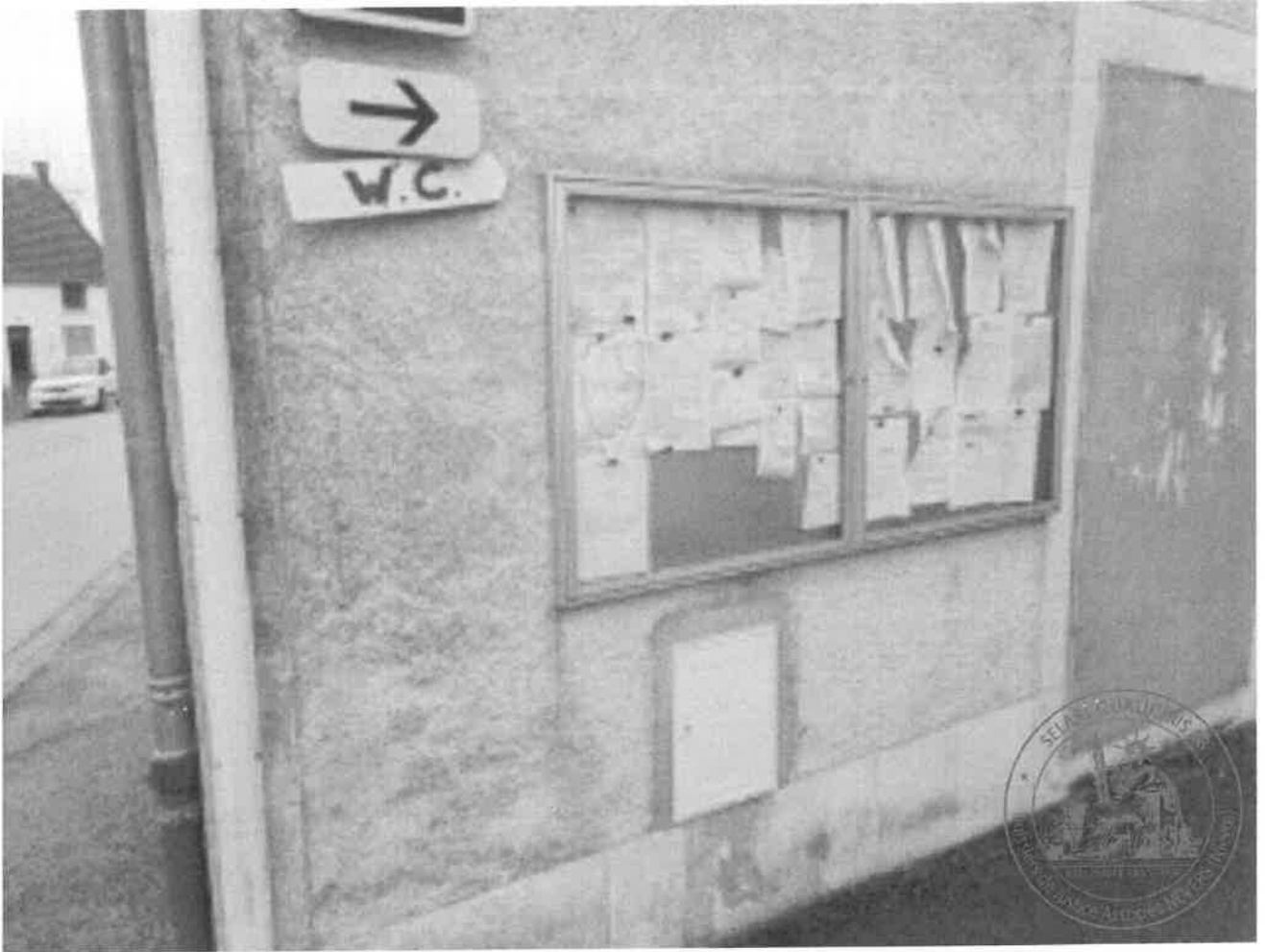
COMMUNE DE VIELMANAY:



COMMUNE DE ST COLOMBE LES BOIS:



COMMUNE DE SULLY LA TOUR:



COMMUNE DE ST QUENTIN SUR NOHAIN:



COM/COM DE COSNE SUR LOIRE:



COMMUNE DE POUILLY SUR LOIRE:



J'ai pu en outre constater que cet avis était bien affiché sur un panneau visible depuis la voie publique.

Telles sont les constatations faites photographies et de ce qui précède je rédige le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'Acte Arrêté du 28 février 2020	
Émoluments HT	2 400,00€
Déplacement HT	7,67€
Sous-Total HT	2 407,67€
TVA 20,00%	481,53€
Total TTC	2 889,20€

L'Huissier de Justice soussigné
Maître André WAGNER





**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Aménagement Urbanisme et Habitat
Affaire suivie par : Nathalie Deniaux
Tél : 03 86 71 70 52
courriel : nathalie.deniaux@nievre.gouv.fr

**RÉCAPITULATIF DU PROJET D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
SUR LA COMMUNE DE GARCHY
Commune dotée d'une carte communale
PC 058 122 23 A0001**

I - Présentation du projet

Le projet consiste à réaliser une centrale photovoltaïque d'une puissance crête de 4,1 MWc, comprenant 7 398 modules photovoltaïques, 1 poste de transformation, 1 poste de livraison et 1 local de stockage. La surface de plancher des constructions est de 70 m².

Le projet d'implantation du parc photovoltaïque se situe au lieu-dit « Bois Rond », au Nord de la commune de Garchy et à proximité de l'entreprise ARDI, sur trois parcelles à vocation agricole. La surface totale clôturée est de 4 ha 93 a.

Le porteur de projet est la S.A.S. GARCHY ENERGIES représentée par Monsieur GUIDEZ Bertrand.

Le site d'implantation se situe en secteur non constructible de la carte communale. Le projet peut être autorisé en dehors des parties urbanisées en tant qu'équipement public d'intérêt collectif.

II - Fondement juridique

Le projet doit respecter les procédures suivantes :

- En application de l'article R.122-8 II – rubrique 30 – du code de l'environnement, les dossiers de permis de construire relatifs à la pose de panneaux photovoltaïques au sol dont la puissance crête est supérieure à 1 MWc sont soumis à étude d'impact.

- Les articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement imposent que les programmes ou projet de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site Natura 2000, fassent l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Cette étude d'incidence est intégrée dans le dossier d'étude d'impact.

- De plus, l'article L.123-1 du code de l'environnement précise que la réalisation de certains aménagements, ouvrages ou travaux en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère de la zone concernée, est précédée d'une enquête publique.

- En application de l'article R.123-1 du code de l'environnement, les dossiers de permis de construire faisant l'objet d'une étude d'impact sont soumis à enquête publique.

- En application de l'article L.422-2 alinéa b du code de l'urbanisme, le préfet est compétent pour délivrer le permis de construire dans les communes visées au b de l'article L.422-1 du code de l'urbanisme pour les ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée, principalement, à une utilisation directe par le demandeur.

- Enfin, en application de l'article R.423-57 du code de l'urbanisme, l'enquête publique est organisée, dans ce cas précis, par Monsieur le Préfet de la Nièvre.

Aussi, le dossier d'enquête publique - constitué conformément à l'article R.123-6 du code de l'environnement - concernant le permis de construire pour la pose de panneaux photovoltaïques de Garchy est transmis à la Préfecture pour le lancement de l'enquête publique.

III – Instruction du permis de construire

Le délai d'instruction de droit commun est de 3 mois (article R.423-23 c) du code de l'urbanisme).

Toutefois, le projet étant soumis à enquête publique en application de l'article R.123-1 du code de l'environnement, le délai d'instruction sera de 2 mois à compter de la réception par l'autorité compétente du rapport du commissaire enquêteur (article R.423-32 du code de l'urbanisme).

Le permis ne pourra être tacite. L'absence de réponse dans le délai précité vaudrait décision implicite de rejet (article R.424-2-d du code de l'urbanisme).

1 - Gestion du 1^{er} mois :

- dépôt du dossier à la mairie de Garchy le 12 janvier 2023 (réception en DDT le 13 janvier 2023)
- notification de la lettre de majoration du délai d'instruction et de demande de pièces complémentaires le 6 février 2023 (conforme à la gestion du 1^{er} mois - R.423-42 du code de l'urbanisme).

2 - Consultations :

- dossier complet le 7 mars 2023
- saisine de l'autorité environnementale le 6 juin 2023

Le projet de parc photovoltaïque n'est pas une ICPE. En conséquence, seules les collectivités situées dans l'aire d'étude éloignée (correspondant au bassin visuel de la zone d'implantation), sont consultées.

Service	Date d'envoi	Date d'avis	Observations
Gestionnaire de réseaux			
ENEDIS	30/03/23	03/04/23	Pas de remarque
RTE	30/03/23	31/03/23	Pas de remarque
CD'UTIR Val Ligerien	30/03/23	07/04/23	Favorable avec prescriptions
Collectivités			
Garchy	30/03/23	31/03/23	Favorable avec réserves
Pouilly-sur-Loire	30/03/23	-	Réputé favorable
Sainte-Colombe-des-Bois	30/03/23	-	Réputé favorable
Saint-Quentin-sur-Nohain	30/03/23	-	Réputé favorable
Suilly-la-Tour	30/03/23	-	Réputé favorable
Vielmanay	30/03/23	-	Réputé favorable
Communauté de communes Cœur de Loire	30/03/23	01/06/23	Favorable (avis reçu hors délai)
SCoT Cœur de Loire	30/03/23	-	Réputé favorable
Conseil départemental	02/05/23	01/06/23	Favorable (avis reçu hors délai)
Autres Services			
DDT- Service Loire Sécurité Risques (SLSR)	30/03/23	05/04/23	Favorable
DDT - Service Économie Agricole	30/03/23	14/04/23	Projet non soumis à étude préalable agricole
CDPENAF	17/04/23	11/05/23	Favorable
CAUE	29/03/23	29/03/23	Favorable avec prescriptions
MRAe	06/06/23	-	Absence d'avis dans le délai de 2 mois
Aviation DGAC	30/03/23	-	Réputé favorable
Armée	19/04/23	03/05/23	Favorable (pas de gêne avérée du point de vue aéronautique)
Zone de défense Est	30/03/23	-	Réputé favorable
UD DREAL	30/03/23	-	Réputé favorable

3 – Suites du dossier :

- Transmission du dossier à la préfecture de la Nièvre pour enquête publique
- Organisation de l'enquête publique par la préfecture de la Nièvre
- Reprise de l'instruction du permis pour 2 mois à compter de la réception, par l'autorité compétente, du rapport du commissaire enquêteur. La décision explicite doit intervenir dans ce délai.

4 - Interlocuteurs des dossiers :

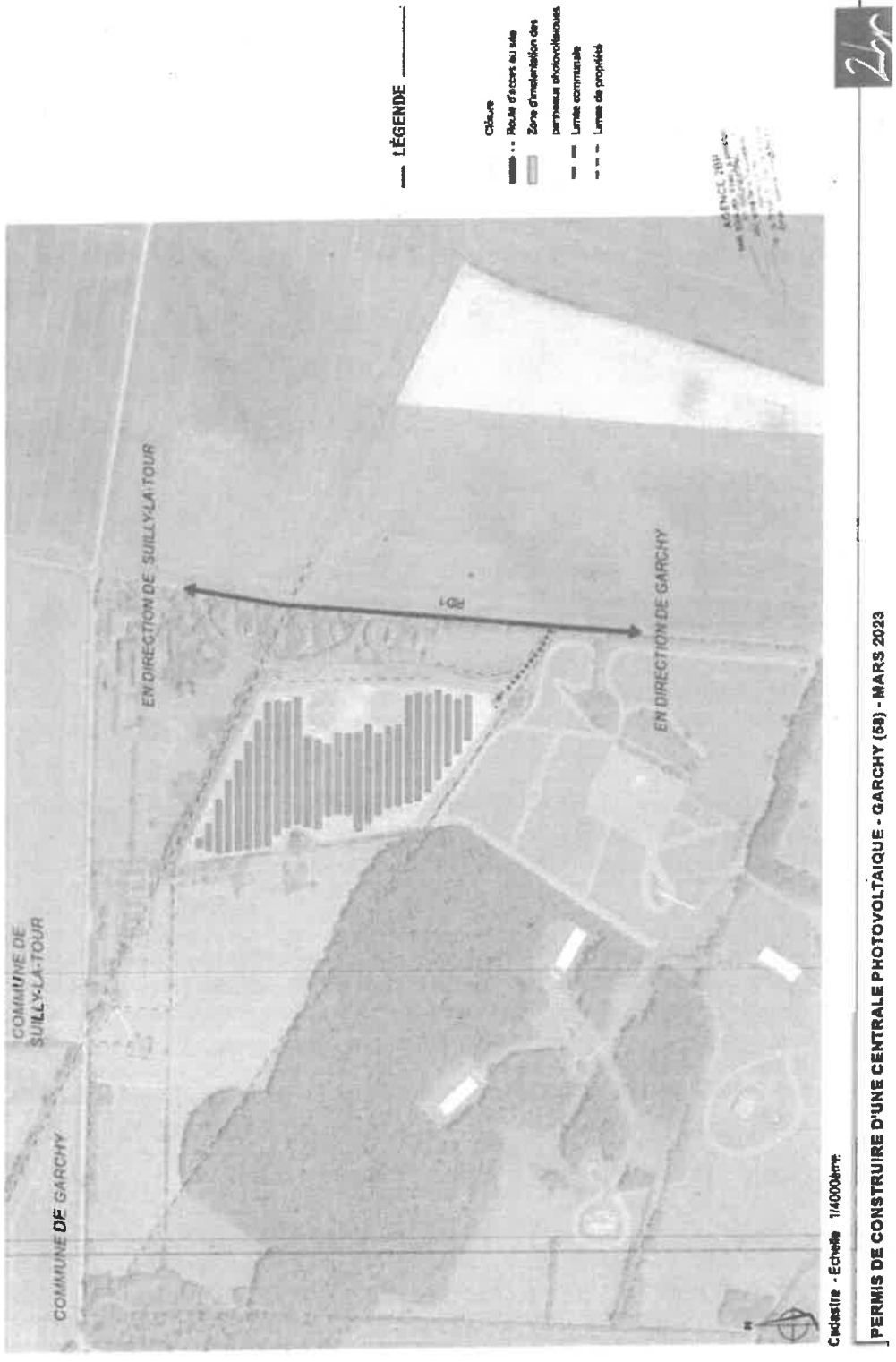
- pour le compte de la société Garchy Energies :
 - * Monsieur GUIDEZ Bertrand, représentant de la société
 - * Monsieur CALLON Tom, interlocuteur de la société
- DDT de la Nièvre :
 - * Monsieur GUILLOU Samuel, chef du service aménagement, urbanisme et habitat
 - * Madame CORDILLOT Virginie, cheffe du bureau droit des sols et publicité
 - * Madame BAILLY Martine, adjointe à la cheffe du bureau droit des sols et publicité
 - * Madame DENIAUX Nathalie, instructrice du dossier

Nevers, le **06 SEP. 2023**
Pour le directeur départemental
Le chef du service aménagement urbanisme
et habitat


Samuel GUILLOU

Annexes

Localisation



LÉGENDE

- Cadastre**
- Route d'accès au site
 - ▨ Zone d'implantation des panneaux photovoltaïques
 - Limite communale
 - - - Limite de propriété

Cadastre - Echelle 1/4000ème

PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE - GARCHY (58) - MARS 2023



BOU5800333

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : BOU
Date de création de la fiche : (*) 20/11/1996
Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
C.N.R.S	

Etat de connaissance : Inventorié
Visite du site : Oui, site localisé
Date de la visite : (*) 24/04/2001

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
DRIRE	Non			
MAIRIE	Oui	24/07/2000		

3 - Localisation du site

Localisation : Carrefour D 184 & D 1, Centre de recherches géophysiques
Code INSEE : 58122
Commune principale : GARCHY (58122)
Zone Lambert initiale : Lambert II

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	655,500	655,500	705,319	
Y (m)	255,450	2,255,449	6,688,461	

Altitude (m) : 193
Précision altitude (Z) en m : EPD
Carte géologique :

Carte	Numéro carte	Huitième
LA CHARITE-SUR-LOIRE	494	3

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
IGN Série bleue 2523 E	1/25000	1986	Oui	

4 - Propriété du site

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : En activité
Date de première activité : (*) 01/01/1980
Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier
Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Utilisation de sources radioactives et stockage de	C24.47Z	01/01/1980			1er	DCD=Date connue		Rien de relatif au classement

substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)					groupe	d'après le dossier	dans le dossier.
---	--	--	--	--	--------	--------------------	------------------

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
CNRS	01/01/1980	

6 - Utilisations et projets

Site en friche : Non

Site réaménagé : Non

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Milieu d'implantation : Rural
 Captage AEP : Oui
 Référence BSS : 04946X0016
 Distance captage AEP : 6,630
 Position AEP : ?
 Formation superficielle : Néant
 Substratum : Calcaire compact

Zones de contraintes et d'intérêts particuliers :

Type de zone ou d'intérêts particuliers	Distance (m)	Commentaire(s)
Cours d'eau	950	ruisseau
Habitation	430	Colonie de vacances
Forage (autre qu'AEP)	165	Etude 04943X0003

Type de nappe : Libre
 Nom de la nappe : Calcaires oolithique et lité (Callovien/Oxfordien)
 Type d'aquifère : Karstique
 Code du système aquifère : 064a
 Nom du système aquifère : NIVERNAIS (a)
 Coefficient de perméabilité : 0.001
 référence étude : 04943X0003
 Profondeur minimale : 13.5

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : DRIRE 58.
 Donnée(s) complémentaire(s) : Visite de terrain été 2001.

12 - Synthèse historique

Historique Institut de recherches géophysiques du CNRS :
 : * autorisation de détenir et d'utiliser des radioéléments artificiels annulée le 22/09/1987,
 * deux transformateurs au pyralène dont un est hors d'usage. Le bordereau de suivi des déchets industriels du 20/07/1993 indique que ce dernier a été décontaminé (250 kg de pyralène).

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :
 - si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.

- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

